

Assurances

Revue trimestrielle consacrée à l'étude théorique et pratique
de l'assurance au Canada

Directeur : GÉRARD PARIZEAU



SOMMAIRE

SHOULD AUTOMOBILE INSURANCE IN THE PROVINCE OF QUEBEC BE NATIONALIZED ? by Gérard Parizeau	159
LA RÉASSURANCE AMÉRICAINE ET LE MARCHÉ INTERNATIONAL, par Pierre Bonnasse	178
ASPECTS PARTICULIERS DE L'ASSURANCE DES UNIVERSITÉS, par Jean Dalpé	198
FAITS D'ACTUALITÉ, par J. H.	216
PAGES DE JOURNAL, par G. P.	222
SUPPLÉMENT — Étude en forme de triptyque : II — ÉTIENNE PARENT ou le sens des réalités (1802 - 1874)	



1 7 8 2 - 1 9 7 1

Depuis 189 ans

**PHOENIX ASSURANCE COMPANY, LIMITED
OF LONDON**

Jouit de la confiance du public et se spécialise
dans toutes les classes d'assurances.

Succursale du Québec: 1, place Ville-Marie, Montréal

Directeur: A. G. SMALL

Directeur adjoint

C. DESJARDINS

La Compagnie fait des affaires au Canada depuis 167 ans
1804 - 1971

*Le Bureau d'Expertises des Assureurs Ltée
Underwriters Adjustment Bureau Ltd.*

offre à tous les assureurs un service complet pour le
règlement de sinistres de toute nature.

Etablie dans plus de 90 villes canadiennes, notre
société occupe depuis longtemps déjà une position de
premier rang dans tous les domaines d'expertises après
sinistres.

Consciente des obligations qui lui viennent de cette
position, elle ne cesse de former les compétences
nécessaires et de battre les sentiers du progrès.

Siège social

4300, RUE JEAN-TALON OUEST

MONTRÉAL (308^e)


W. Y. O'BREHAM ENRG.

Agents de réclamations agréés

Expertises après sinistres de toute nature

1038, RUE MARMIER - LONGUEUIL

Tél. 526-9188 et 526-9189

 *la plus importante institution
financière d'expression française
au pays vous présente ses hommages
et vous offre ses meilleurs vœux*

 Banque Canadienne Nationale

SOLIDE

Fondée en 1869

PROGRESSIVE

Capital payé: \$4.000,000,00

NEW HAMPSHIRE FIRE INSURANCE CO.

Département canadien:

276 OUEST, RUE ST-JACQUES,

MONTRÉAL

J. L. PLANTE, Gérant

**LE GROUPE
FÉDÉRATION**

**LA FÉDÉRATION COMPAGNIE D'ASSURANCES DU CANADA
HELVETIA COMPAGNIE SUISSE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE
LA SUISSE COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES**

Siège Social : 275 OUEST, RUE ST-JACQUES, MONTRÉAL

ANDREW HAMILTON (MONTREAL) LTD.

Agents de réclamations

J. RONALD JACKSON, A.R.A.

CHARLES FOURNIER, A.R.A.

JOHN S. DAIGNAULT, A.R.A.

Expertises après sinistres de toute nature

407, RUE MCGILL, MONTRÉAL - Tél. 842-7841

ROBERT HAMPSON & SON LIMITED **SOUSCRIPTEURS ET GÉRANTS D'ASSURANCES**

ÉTABLIE EN 1864



Fondée sur plus d'un siècle de relations toujours cordiales avec le public et les courtiers, notre connaissance de la technique des assurances au Québec constitue l'actif dont nous sommes le plus fiers.

Aux courtiers qui ne connaissent pas encore les avantages de nos services, nous adressons la plus chaleureuse invitation en leur signalant que tout notre personnel est à leur entière disposition.

Siège Social : - 22^e étage, 1155, rue Metcalfe, Montréal 110

Succursale : - - - 100, place d'Youville, Québec (4^e)

Bureau de Service : - - - Sherbrooke (Québec)

LE PARDON DES FAUTES

Le système de bonification utilisé par un grand nombre de compagnies d'assurance automobile a toujours comporté une diminution de prime pour les bons conducteurs avec, comme corollaire, la suppression de cet avantage dès le premier sinistre. Vu la fragilité des voitures actuelles et l'encombrement de la circulation, la moindre erreur de jugement se traduit par des dommages de plus de \$200, et entraîne une hausse des primes pouvant dépasser 80%. Ce système de "régression" — ou retour au tarif normal dès le premier renouvellement soulève beaucoup de mécontentement chez les assurés. De leur côté, les assureurs — formés dans la tradition voulant que "toute faute appelle un châtement" — hésitent devant tout changement radical de la situation. Mais un nouveau principe a vu le jour dans le domaine de l'assurance automobile, celui du "pardon de la faute": c'est la décision de maintenir la bonification lorsqu'il n'y a qu'un sinistre et qu'il est de moins de \$200. Comme nombre de cas sont inférieurs à ce montant, on espère réduire de la sorte les causes de mécontentement.

"La Royal" n'est pas de cet avis. D'abord nous avons des doutes sur l'opportunité du relâchement. Nous comprenons fort bien les difficultés que soulève la congestion de la circulation mais nous estimons que la principale cause des accidents demeure encore la nature humaine: le conducteur lui-même. Nous tenons aussi compte des statistiques voulant que 80% des accidents ne soient imputables qu'à 20% des conducteurs. Autrement dit, les bons conducteurs sont la grande majorité tandis que les mauvais conducteurs récidivistes forment une minorité relativement faible. Nous n'aimons pas appliquer le principe du "pardon" aux récidivistes — d'autant plus que les bons conducteurs doivent supporter les conséquences de leurs fautes. D'autre part, il nous semble arbitraire de plafonner le pardon. Souvent, l'étendue des dommages n'a rien à voir avec la gravité de la faute qui les a causés.

Et si c'est le mécontentement que l'on veut prévenir, que dire des cas de \$210, de \$300, voire de \$400? On n'en finirait plus.

Non. La Royal estime que le pardon doit être accordé à qui l'a vraiment mérité: aux bons conducteurs ayant démontré qu'ils n'étaient pas des récidivistes. Nos propres dossiers établissent qu'un grand nombre d'automobilistes — plus de 70% — ont passé cinq ans et plus sans accident et que même lorsqu'il arrive à ces automobilistes d'en avoir un, ils n'en ont pas d'autre avant au moins cinq ans encore. Ces gens forment la grande majorité des bons conducteurs ayant droit à ce titre non seulement à cause de leur habileté mais aussi à cause de leur attitude au volant. S'il faut recourir au pardon pour donner bonne réputation à notre industrie, que ce soit en leur faveur. Et si une seule erreur de jugement de leur part cause un accident, que les conséquences n'en soient pas fonction d'un plafond arbitraire.

Ce sont ces bons conducteurs que nous accueillons dans la catégorie "5 étoiles", pourvu qu'ils souscrivent certaines couvertures et qu'ils s'en tiennent à la conduite de voitures de tourisme.

Nous avons informé tous les courtiers qui traitent avec nous que le groupe Royal/Western avait élargi ses conditions d'admission à la catégorie "5 étoiles". Nous espérons que la plupart seront d'accord avec notre façon de voir. Si vous n'êtes pas au courant de cette catégorie, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de nous.



DIVISION "ROYAL"

DIVISION WESTERN/
BRITISH-AMERICA

(La catégorie "5 étoiles" ne s'applique pas au Saskatchewan ni au Manitoba)

ENSEIGNER LA PRUDENCE UN GAGE DE SÉCURITÉ

Les suites qu'entraîne parfois un accident plutôt banal à prime abord, sont souvent très graves. Enseignez chez les vôtres la prudence, c'est augmenter leur sécurité. Confiez-nous vos risques de toutes sortes, votre quiétude en dépend.



La Sécurité

COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALES DU CANADA

SIÈGE SOCIAL: 1259 rue Berri, 10^e étage, Montréal 132, Qué.

SUCCURSALES: Toronto, Québec



		
<p>Il y a 50 ans, si vous étiez né à Thetford Mines au Québec, vous ne seriez probablement pas vivant aujourd'hui.</p>	<p>A cet endroit, un bébé sur trois mourait avant d'avoir un an.</p>	<p>Il y a 50 ans, La Métropolitaine s'installait à Thetford Mines afin de donner aux nouveaux-nés une meilleure chance de survie.</p>
		
<p>Nous y avons alors fondé des écoles, des cliniques où les mamans apprenaient à remplacer les remèdes de bonne femme par des soins médicaux modernes. Trois ans plus tard, au lieu de voir mourir un bébé sur trois, on en voyait survivre neuf sur dix.</p>	<p>Depuis lors, La Métropolitaine apprend aux mamans d'ailleurs les leçons données à Thetford Mines.</p>	<p>C'est pour cela qu'aujourd'hui on peut entendre un peu partout le rire merveilleux d'enfants qui, autrement, n'auraient pas vécu.</p>

Cette annonce TV invite à la réflexion et fait partie d'un groupe de messages que La Métropolitaine fera diffuser par tout le Canada au cours de l'année 1971. Une telle publicité est destinée non seulement à décrire les bienfaits réels de l'assurance-vie, mais aussi à rehausser encore davantage le prestige de nos représentants.



La Métropolitaine

Nous assurons la vie parce que nous la respectons.

ASSURANCES

Revue trimestrielle consacrée à l'étude théorique et pratique
de l'assurance au Canada

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

Prix au Canada :
L'abonnement : \$3.50
Le numéro : - \$1.00

Membres du comité :
Gérard Parizeau, Robert Parizeau,
Gérald Laberge, Jacques Caya

Administration :
410, rue Saint-Nicolas
Montréal

Courrier de la deuxième classe — Enregistrement N° 1638

159

39^e année

Montréal, Octobre 1971

N° 3

Should Automobile Insurance be Nationalized in the Province of Quebec?¹

by

GÉRARD PARIZEAU

A good many people contend that the solution to the problems of automobile insurance in the province of Quebec lies in nationalization. A variety of arguments are brought forward. It is our intention to analyse some of them in this article, while trying to give as concise a picture as possible of the current situation, at the same time suggesting long and short term solutions which, without resorting to nationalization, would considerably alleviate the expenses and reduce the problems of this major industry, with which we are all directly or indirectly connected.

¹ M. Hussein Enan a bien voulu traduire ce texte, qui a déjà paru en français dans le numéro de janvier 1971 de la Revue. Je l'en remercie. G.P.

The main arguments used by the exponents of nationalization are :

a) The province of Saskatchewan has a government-run automobile insurance plan, which must produce good results since insurance in that province costs much less than in the province of Quebec.

160 b) Administrative expenses incurred in connection with automobile insurance are considerably lower in Saskatchewan (16.3%) than in Quebec (41%).

It is further argued that automobile insurance should be made compulsory.

Let us examine each of these three elements as objectively as possible.

The first is the comparison made between Saskatchewan and Quebec. Prima facie, the considerable disparity in the cost of automobile insurance between these province appears to be unjustified. However, a moment of thought leads to the conclusion that no valid comparison may be made between the two, since there is hardly any common denominator on which such a comparison can be based. Saskatchewan is a flat country and its roads were laid-out much more recently than those in Quebec, where the majority of secondary roads (by far the longest) for a long time only connected houses, and later villages; most of them have been improved, but not sufficiently. Only major highways conform to recognized standards. Furthermore, there is much less traffic in Saskatchewan than in Quebec, since the population of the former is much smaller, and urban centers are not as populated as those of Quebec. It should also be noted that while traffic circulates mostly on flat roads in the one instance, it is partly in hilly and mountainous country in the other. If a valid comparison is sought between two geographical areas, then Sas-

A S S U R A N C E S

katchewan should be compared to Alberta, where the soil, the population,¹ the design of cities and the density of traffic are practically identical. With this in mind, let us now turn to the findings of the Insurance Bureau of Canada study conducted in the province of Alberta, which mentions that, in many cases, Alberta rates are lower than those of Saskatchewan. As supporting evidence, here are a few examples : ²

	First Group (1 or 2 drivers, aged 25 or more; 3 years claim free record) ³	Second Group (1 or 2 drivers, aged 25 or more; 3 years claims free record; drive to work less than 10 miles) ³	Third Group Farmers ²	Fourth Group (Business and pleasure; no drivers under 25; 3 years claims free record) ³
1) Alberta :				
Calgary and Edmonton	\$73	\$ 91	\$66	\$112
Medicine Hat	70	79	63	96
Peace River	88	100	77	122
2) Saskatchewan :	90	90	90	90

161

Saskatchewan rates are lower in respect of cars used for business and pleasure purposes, but with very few exceptions, they are higher in all other cases, despite the fact that automobile insurance is in the hands of private enterprise in Alberta. This weakens considerably the pro-nationalization arguments, especially considering that an identical situation

¹ In 1966, Saskatchewan had two cities with populations of more than 100,000; Regina (131,127) and Saskatoon (115,892). Moose Jaw was third largest with 33,417 inhabitants. Similarly, Alberta during that same year had two cities with a population exceeding 100,000 : Edmonton (376,925) and Calgary (330,575); the third largest was Lethbridge with 37,186 inhabitants.

² Based on three cars : Chevrolet Bel Air, Ford Custom and Plymouth Belvedere, 1969 models and coverage : bodily injury and property damage : \$35,000; medical expenses : \$2,000 death and dismemberment with a \$35 weekly indemnity; all risks with a \$250 deductible for collision and \$25 for combined coverage. In short, coverage is practically identical.

³ The distribution among the four categories is as follows : pleasure only : 24%; pleasure, including driving to and from work (less than 10 miles) : 32%; farmers : 4%; business and pleasure : 4%.

prevailed in Manitoba, which is geographically comparable to Saskatchewan. It is true that the automobile insurance industry has just been nationalized in Manitoba as well, this step being taken not for technical reasons but rather to fulfill a pledge made as an electoral platform; moreover, it should be remembered that the law was passed with a majority of one vote only.

162

A comparison may be made between the provinces of Quebec and Ontario although the disparity in premiums between the two is important. Thus, the respective premiums based on the 1970 rates in Montreal and in Toronto, for a Chevrolet Impala¹ were as follows :

Montreal : \$344 — Toronto : \$196

If the Toronto premium was 43% lower than the one applicable in Montreal,² there are many reasons to explain the difference. The first is of a statistical nature, and is obtained from the official figures compiled by the Canadian Underwriters Association in the "Green Book",³ which gives the results of insurance companies in all provinces except Saskatchewan, the latter not being a member of the Association. Here are the comparative figures :

	Quebec	Ontario	Difference in Quebec
Annual frequency per 100 cars insured, in 1969 ⁴	12	8.7	+ 38%
Average cost of claim — same period	\$830	\$752	+ 13%

¹ Chevrolet Impala 1970, used for business and pleasure purposes; no drivers under 25. Coverage : Third Party Liability (\$100,000), Medical Expenses (\$2,000), Collision (\$100 deductible), Comprehensive (\$25 deductible). 1970 Rates.

² The difference is comparatively less, as 1971 rate increases are higher for Ontario than for Quebec.

³ An annual publication of the Insurance Bureau of Canada, which, by using a uniform method, tabulates the statistical results of automobile insurance in all provinces except Saskatchewan.

⁴ In respect of bodily injury and property damage caused by vehicles used for business and pleasure purposes — excluding farmers' vehicles. Other statistics based on different data, give us an even worse picture. Thus, in the Insurance Bureau

In Quebec, the claims frequency was 38% higher than in Ontario in 1969 and the claims cost 13% more during that same year. If the pure premium for bodily injury and property damage in Montreal and Toronto is computed (i.e. the number of accidents multiplied by their average cost, the product being divided by the number of insured vehicles), the following results are obtained :

	Montreal	Toronto	Difference in %
Average pure premium	\$102	\$72	29,5

This is a first justification of the difference in premiums between Montreal and Toronto, so far as bodily injury and property damage are concerned; this being the most important element of the premium.¹

There are other causes for the difference in premium however; some being of a judicial, and some of a technical nature :

i) In common law provinces — among which is Ontario — a driver is responsible towards his passengers only in cases of gross negligence. In the province of Quebec, the slightest fault may entitle a passenger to indemnity. It is difficult to say with certainty what this element represents in the total bodily injury losses, but it has been estimated that between 1961 and 1964², it represented 14.4% of the indemnities disbursed for bodily injury in the province of Quebec, versus 1.1 % in Ontario. These figures emphasize the importance of an item which *prima facie* appears to be negligible.

of Canada's bulletin dated December 10, 1970, the following figures are given for the first half of 1970 :

	Quebec	Ontario	% excess in Quebec
Claims frequency per 1,000 vehicles in circulation	41.6	21.9	52

¹ It is for this reason that we are dealing with this particular aspect only, in this article.

² Statistical Agency. 1966.

Another clue to its importance is the fact that amongst 418 randomly picked files of a large Insurance Company, 61 contained provisions for bodily injury to passengers in the insured vehicle : the anticipated loss amounting to \$375,800, or 30% of the total bodily injury reserve set up for the 270 files (out of 418) involving bodily injury claims. Proper importance must therefore be given to this element.

164

ii) Insurers in the province of Quebec are responsible for the Highway Victims Indemnity Fund,¹ while in Ontario it is the subject of a special tax levied upon the issuing of a drivers' license. This element should not be ignored either, as in 1968 and 1969 total indemnities of \$5,112,382 and \$5,940,476, respectively, were disbursed by Insurers in the province of Quebec under that particular heading. To this must be added reserves set up in 1968 amounting to \$6,868,000, which were increased to \$8,779,000 in 1969 and to \$10,600,000 in 1970. Insurers' annual participation to the Fund thus amounts to \$8,225,000 approximately, as Insurers must take into account both actual payments and increases in reserves. Considering that written premiums in the province of Quebec are approximately \$271,000,000, this means Insurers are supporting the Fund at a cost of some three percent of written premiums. In comparison, Ontario Insurers have no such disbursements to take into account in their rating structure, since their government collects a special fee from drivers before their license is issued.

iii) Two other elements of the cost must be taken into consideration by Quebec Insurers :

a) The fact that interest on the sum awarded to a victim of an automobile accident by Quebec courts is calculated from

¹ Created by the Highway Victims Indemnity Act (S. R. 1964 C. 142 to 70: 9-10 Elizabeth II c. 65. to 1). The object of this Fund is to indemnify persons having suffered damages but who are unable to be indemnified thereafter by the motorist responsible for the damages.

the date of registering the plea, and not from the time judgment is rendered, as in Ontario. To estimate this new element, it should be borne in mind that it takes one to two years to obtain judgment from a Superior court, some three or four for a Court of Appeal decision, and up to seven or eight years for a Supreme Court sentence. This portion of the extrajudicial expenses can readily be visualized, even if it only involves simple interest.

b) Medical expenses. Theoretically, this item should no longer be taken into account, since the province of Quebec has introduced a compulsory accident and sickness plan, similar to the Ontario one which came into effect three years ago. The only remaining expenses are those not covered by the Health Plan, as well as expenses attributable to a third party's fault, which as such may be recovered by the Health Administration. Before November 1st of last year, however, medical expenses had to be taken into account in any comparison between Quebec and Ontario rates. The cost of medical expenses coverage in 1969-1970 was \$2 in Ontario, versus \$5 in Quebec. It has since been reduced to \$2 in Quebec, in view of the lower exposure and correspondingly fewer indemnities payable by virtue of the medical expenses endorsement. Under the same heading, I believe that the difference in hospitalization costs between Quebec and Ontario must be mentioned. Despite the fact that the gap closes from year to year, it remained considerable, as evidenced by the findings of the Investigative Committee on Health and Social Welfare,¹ from which are drawn the following figures, showing the comparative hospital costs between 1966 and 1968 for the two provinces :

Cost per day of hospitalization	1966	1967	1968
Quebec	\$43.96	\$49.15	\$52.54
Ontario	<u>\$35.69</u>	<u>\$40.43</u>	<u>\$46.25</u>
Difference in percentage	23.10%	21.16%	13.60%

¹ Ann. 1, p. 15, 1969 Report.

A S S U R A N C E S

The difference diminishes from year to year. However, it has been substantial enough to be mentioned here as a cost and rating factor, at least as years prior to 1970 are concerned.

The doctor's bill should not be forgotten either. On the average it is considered to be about 5% lower in Ontario than in Quebec.

166

As may be realized from the foregoing, before making peremptory judgments, one should be in possession of the full details. We beg to submit them to those people who do not want to reach any conclusions without having all the elements of an opinion based on facts.



Let us now turn to the second part of this paper : an analysis of the administrative expenses involved in automobile insurance. The following are figures compiled by the Insurance Bureau of Canada¹

	% of premiums
Province of Quebec	27.6 ²
Province of Ontario	30.1
Province of Alberta	31.6

As for Saskatchewan, the percentage is said to be 16.3%. However, not all the elements involved have been taken into account in arriving at this figure. For instance, to the cost of the basic coverage granted by the Saskatchewan Government Insurance Office should be added the cost of excess coverage; this brings the expense ratio to 24 percent, which is very close to the expense cost in the province of Quebec.³

¹ Bulletin No. 70-23, November 10, 1970.

² A sounding of several Insurers reveals that the percentage varies between 25.2% to 29%, inclusive of taxes; which lends credence to the figure of 27.6% quoted by the IBC.

³ In "The Report of the Legislative Committee on Automobile Insurance to the Legislative Assembly of Alberta (March 1970)", it is stated that "The average ratio on all automobile insurance, written in Saskatchewan over the past 20 years, is 76% for claims and 24% for administration."

This ratio is far from the figure of 41%, which is often quoted by critics of the current automobile regime in the province of Quebec.

The Insurance Bureau of Canada's figures being compiled on a uniform basis, established by the Bureau, in order to make comparison valid, how can it be explained that administrative expenses are lower in Quebec? First, because the broker's commission is lower (e.g. 12½% versus 15%, in respect of private passenger automobiles). And secondly, because by removing this constant factor (which remains unchanged irrespective of the premium) the other variable elements have a decreasing importance in relation to the total premium. Thus, administrative expenses are not necessarily proportional to the volume of business, despite the fact that they are relatively unvarying. Barring inefficient administrative practices, a lower degree of mechanization or costly labor, expenses will be proportionally lower as premiums rise.

167

There remains the question of compulsory insurance. This is indeed an important point. Compulsory insurance is supposed to solve the problem of automobile coverage, as only those who are insured are allowed to drive. From this point of view, Manitoba's compulsory insurance measures, expected to come into force in November 1971, seem appropriate. Only insured persons will be able to obtain a drivers' license, third party liability applying no longer to the vehicle and its owner, but to the driver thereof. This in itself is an excellent formula. Unfortunately, theory and practice are not always one and the same. There are those who will drive without a license, hence without insurance. There are drivers who come from another province or another country where no similar arrangements exist. It is therefore necessary to conclude that

¹ Le mot est écrit ici à l'américaine et non à l'anglaise. A.

ASSURANCES

compulsory insurance is not a panacea, so much so that a Highway Victims Indemnity Fund is as necessary in the State of New York, where automobile insurance is compulsory, as it is in Quebec and Ontario, where it is not. It must once more be realized that no one solution is complete in itself.



168 Trade Unions and the public in general insist, with reason, that somehow the situation must be improved as automobile insurance in the province of Quebec is too expensive. It should be borne in mind that premiums reflect a state of affairs which itself is the result of indifference at all levels. What then could be done? In our opinion, there are a few elements which may bring about a solution to the cost problem. If they so wished, Trade Unions, Insurers, Public Authorities, Boards of Trade and other professional bodies could give our suggestions the importance they deserve, all the more so since the Government seems willing to make a serious effort.

1. The appropriate governmental authorities should be requested to apply Highway Code regulations as strictly as is necessary. While it cannot be said that the motorist at present drives in any manner that pleases him and that practically nothing is done about it, it is nevertheless true that the basic highway rules are violated with hardly any intervention. For example, speed limits are not observed on motorways, and motorists sometimes "forget" to drive in a straight line, and "fishtail" one another. Anyone regularly using motorways is aware of the haphazard manner in which some drivers operate their vehicles. Maximum speeds are also frequently exceeded on secondary roads, which is even more dangerous. In some instances, the maximum speed limit itself should be reduced, because of the condition and narrowness of the road.

In other provinces, such as Ontario, speed limits are very closely controlled. This is highlighted by the fact that many motorists accelerate on crossing the Quebec borders from Ontario. When questioned as to the reasons therefor, they simply reply, with a certain cynicism, that "in Ontario they risk getting a speeding ticket, the cost of which is in direct relation to the number of miles exceeding the speed limit: whereas in Quebec the risk is small and things can be arranged". It should not be possible for "things to be arranged", even for friends . . .

169

The Government must see to it that the Highway Code is more strictly enforced. Otherwise nobody takes it seriously, and many act as though everything is permitted them. To demonstrate what is being done elsewhere, we would cite Nova Scotia where a Cabinet Minister had his license suspended following a major offence. Rules must be enforced all the way, failing which people have a tendency to ignore them.

Nor should enforcing the regulations be limited to speed; it must apply to all other violations, such as overtaking in a curve, racing, impaired driving, etc.

2. With few exceptions, people are allowed to drive their cars regardless of the condition in which these happen to be. The findings of investigative committees are alarming: thus, it was established that of 28,000 vehicles checked during the period between June 2nd to September 30th, 1969, only 47.4% were in good condition. And what about school buses, the examination of which has at times revealed the most unlikely facts? For example, in 1968 it was estimated that one third of all school buses did not conform to normal safety standards.¹

¹ Montreal Gazette : July 25, 1969.

Wherever accident frequency has been successfully reduced, the mechanical state of automobiles has been closely supervised, either with the help of mobile units and spot checks, or through obliging motorists to have their vehicles periodically examined. Brakes, headlights, tires, wipers, all these items must be checked regularly if a reduction in the frequency and seriousness of accidents is to be achieved.

170

3. At the present time, it is difficult for a court to render judgment on a motorist in respect of such offences as impaired driving, speeding or overtaking in a curve or on a hill; because of lack of information on past offences, the magistrate cannot adequately form an opinion regarding the driving habits of that particular individual, and hence the seriousness of his case. The driver's license may contain an indication of past offences, but when it does the information is far from complete. In a certain number of provinces and states, however, a "point" system has been devised, whereby a motorist loses points following a traffic offence or other act prejudicial to his file. In order to better evaluate the case before him, all a judge has to do is ask for the remaining points, and he is immediately acquainted with the file; he can judge and sentence the motorist accordingly.

Some judges are too indulgent towards detainees. They maintain that justice must be clement, and that too harsh a sentence may deter the individual from earning his living: irreparable prejudice may be caused him, especially if he has a family to support. While judges should not be unduly harsh or unjust, they must however hand down sentences severe enough to discourage offenders from repeating their offence. Everybody occasionally does violate the Highway Code, but it is evident that if everyone is convinced that he can do exactly what he pleases and count on the leniency of the courts, it will never be possible to enforce laws and regula-

tions; which is a condition precedent to safety on the roads. A member of a safety tribunal concluded recently as follows: "Justice and charity should be at the base of any reform in our present system which provides for punishment following a violation of the highway code." This is good in theory, but in practice it is very dangerous for highway safety. Conversely, in a recent speech in which he praised Saint Louis on the occasion of the eighth centenary of his death, Maurice Druon so recalled the spirit which guided Saint Louis in his sentencing: "It would certainly have been easier for Saint Louis to pardon than to punish; his pious soul would not have been burdened by the heavy responsibility of the death of a fellow man, even if the sentence were just. Moreover, one receives many more praises by reprieving than by chastising. There is a kind of demagoguery of justice which, like all demagogueries, if they temporarily serve those who use them, is pernicious to the mass of people who support it. In this particular case, recorded by history, Saint Louis demonstrated that a King's spirit of justice must dominate all other considerations, including the spirit of charity".¹

171

If judges continue to exercise leniency towards motorists, except when it comes to sentencing those responsible for accidents to ever-increasing indemnities in favour of third parties, highway regulations will never be seriously adhered to, and premiums will continue to increase, as will the frequency of accidents and the cost of settling them. From this point of view, the courts have a responsibility which should not be depreciated. They should also consider the true importance of the breathalyzer tests.

4. More discrimination must be exercised in granting drivers' licenses. As supporting evidence, here are few cases drawn from insurance companies' files in 1968 and 1969,

¹ "La Revue des Deux Mondes", Décembre 1970, p. 528.

A S S U R A N C E S

which indicate the extent to which authorities can be generous, blind or curiously indulgent.

- A 95 year old driver is involved in two accidents, in December 1966 and August 1967.
- A motorist is convicted for impaired driving on four different occasions, namely :
 - in August 1959 : license suspended for 3 months;
 - in August 1961 : license suspended for 6 months and a \$50 fine is levied;
 - in May 1964 : license suspended for 3 months;
 - in November 1966 : license suspended for 3 months;

172

The May 1964 violation was in conjunction with an accident, which caused damages, to third party property, valued at \$351.95. The Motor Vehicles Bureau cannot forbid this person to drive a motor car, since he has paid the price for all the violations he has committed.

- The motorist is 75 years old. According to information obtained from a report, the investigator had interviewed him and noticed that his eyesight was very weak. A medical examination confirmed the report. This information was forwarded to the Motor Vehicles Bureau, but nothing was done about it.
- A 49 year old motorist had his license suspended on the following dates :
 - April 1954 : 3 months, plus a \$50 fine, for impaired driving;
 - September 1954 : 6 months, for impaired driving;
 - October 1959 : 6 months, plus a \$50 fine, for impaired driving;
 - March 1964 : 3 months, plus a \$50 fine, for impaired driving;
 - September 1964 : 12 months, plus a \$50 fine, for impaired driving;
 - April 1966 : 4 months, plus a \$50 fine, this time for leaving the scene of an accident.
- A 57 year old driver is involved. A medical report states that he suffers from sclerosis which reduces a person's powers of equilibrium. Concluding a follow-up investigation, the investigator mentions that the person suffers from sleeping sickness and from dizziness.

A S S U R A N C E S

His movements are very slow; he relies on a walking-stick. This information was also supplied to the Motor Vehicles Bureau, which did nothing about it.

— A deaf-mute driver is involved in two accidents, in February 1966 and August 1966.

Furthermore, official figures indicate that there were 1,854 drivers aged 81 years or more in 1969, of which four were between 96 and 99 years old.

173

As long as all this exists, it will be impossible to stop bad drivers from being a serious hazard on the roads and to reduce the claims frequency.

5. As we previously stated, courts can contribute to rendering roads much safer, and therefore help reduce the cost of insurance:

- a) by being very strict in cases involving repeated violations;
- b) by exercising extreme rigidity towards those who drive without a license. It is to be noted that the number of twelve-month suspensions of license for operating a vehicle during a suspension period, has constantly risen since 1965, as evidenced by the following figures:

Year	Number of cases
1965	420
1966	919
1967	979
1968	1282
1969	1943

The strictest attitude should be taken towards those violators if we hope to clear them off the highways.

6. Courts should also try to expedite cases presented them. At the moment, a Superior Court judgment takes from

one to two years, a Court of Appeal judgment between three and four years, and a Supreme Court judgment may take seven or eight years. With all due respect to justice, one can but deplore the fact that its decisions take so long to come about.

174 No less precise recommendations should be made to the Insurance industry. Here are a few suggestions, which we give while renewing our plea for support by Trade Unions, Public Authorities, Boards of Trade and other trade or professional bodies. It is only through united action that results may be obtained:

i) For a long time, the classification and rating of automobiles has been carried out in a more or less immutable manner. Would it not be possible for insurers to commission disinterested researchers to investigate the technical and statistical aspects of the problem? Several hundred thousand dollars would certainly have to be spent for this purpose, but, on the other hand, new methods might be found. It would be worthwhile, since large losses have been borne by Companies in certain years due to the tardy discovery of rate inadequacies by the industry. Corrective steps are being taken, but they are, in our opinion, inadequate. Insurers must emulate large industries, which are constantly searching for new methods and processes, and which look upon the tremendous cost of research as a necessity.¹

Could a solution not be found, for example, in adopting insurance rates based on the driver, instead of on the automobile itself, as regards third party liability? Also, couldn't a serious investigation of a "no-fault" plan be conducted? Saskatchewan has been practicing this type of insurance at the first level for long enough to justify an on-the-spot study

¹ Mention must be made here, however, of the recent initiatives of I.B.C. in this field. G.P.

of its functioning. In Massachusetts, a new law recently came into effect, which ensures indemnity with no other possibility of discussion than the extent of damages.¹ There again the results of such a plan ought to be closely followed, with efficiency as the only consideration.

Moreover, there is the possibility of making Insureds share in Insurance Companies' profits. This might lead to the levelling-off of premiums, as has happened in the case of life assurance.

175

ii) Settlement of claims should also be accelerated. Agreements of the "knock for knock" type should be generalized. Because of the high cost of automobile insurance, settlement of claims must be rapid, whereas at the present time it is, more often than not, slow and even extremely slow.

May we also request:

a) Lawyers to resort as often as possible to out-of-court settlements in order not to generate further expenses, and may we further request them not to ask for excessive fees? At the present time they have not the same requirements as their colleagues in the United States, but their fees still weigh heavily in the cost of settlements.

b) Insurance brokers to accept a remuneration corresponding to the services rendered by them. A well-organized brokerage house, capable of giving important and varied services to its clients, and as such having high overheads, should get a higher commission than the small firm which only concerns itself with the placement of business. This principle has been recognized in England, for example, where intermediaries are remunerated in accordance with their qualifications. If the broker personalizes insurance, it being the reason

¹ In the province of Ontario, it has been announced recently that "no fault" provisions shall also become obligatory in certain cases.

for his existence, his remuneration must be justified by the very quality of the services rendered by him.

176

c) Garages to be reasonable in their demands. It is true that the average cost of labor has increased in the past few years: in Quebec, from slightly less than \$6 to \$8, and in Montreal, from slightly less than \$7 to \$9, as a result of pressure from trade unions.¹ It is also true that the cost of living has gone up in the same proportion since 1961. However, it remains a fact that garages' demands diminish in direct relation with the Insurer's insistence and checking. For instance, let us examine what happened to the following costs of repairs after the loss adjuster's visit to the garage: ²

	Sum quoted by the garage	Sum accepted after discussion	% of reduction
Case 1 :	\$1,820.52	\$1,560.00	14
Case 2 :	2,986.87	1,754.02	41
Case 3 :	344.93	154.53	55
Case 4 :	1,306.25	787.37	40
Case 5 :	2,570.56	1,986.19	23
Case 6 :	1,135.00	676.06	40

The reduction obtained by the Insurer is much too significant. It seems to indicate that garages accept to reduce their demands when they realize that they are closely checked.

d) Automobile manufacturers to build cars that can better withstand shocks. A large Insurer in the United States recently advertised a reduction in his collision rates if the car's bumper can resist, without damage to the car, an impact at five miles per hour. It is not much, but it must be borne in mind that the amount of damages to the front or rear ends increases in direct relation with the speed of the car

¹ Whereas during the same period (1965-69) the cost of insurance only increased by ten percent. "The influence of the cost of living on the automobile insurance industry", p. 6.

² Extracts from an article which appeared in "Assurance" January 1969 Edition. These six cases are drawn from eighty-one cases mentioned therein.

at the time of the impact¹. The manufacturer's contribution could be to focus more on the strength of the materials used and protection of the car's body and passengers being transported, than on the lines of his product. If they decided on concerted action, Trade Unions, Insurers, Public Authorities, Boards of Trade and other such bodies could do much in this virtually ignored area of highway safety.



This is the file we wish to submit to our readers. We hope to obtain their support in connection with our requests to Public Authorities and Insurance technicians. By combining our efforts, it would be possible to obtain, instead of the nationalization of automobile insurance, a better understanding, a better administration and a better application of the laws and regulations governing motorists and their automobiles. When all interested parties begin to take the highway safety measures seriously, we shall have made a substantial step forward. If no more interest is shown than we can presently gather, then results will remain the same.

If no attempt is made to correct the existing frame of mind, we fear that no valid results will ever be obtained. In this context, we think that nationalization may prove to be the worse of two evils, for free competition, despite its shortcomings, has advantages which a government-run organization cannot, by its very nature, possess. With very few exceptions, a monopoly is a costly solution.

¹ According to the Insurance Institute for Highways Safety, an impact at various speeds can cause the following damages to a 1970 model :

at 5 miles per hour : \$262
 at 10 miles per hour : \$659
 at 15 miles per hour : \$975

It should be remembered that the front end of the car is rather fragile and that the bumper has to be considered as an essentially decorative part when it cannot effectively absorb the shock and prevent damage from being caused to the hood, tank, engine and accessories.

La réassurance américaine et le marché international

par

PIERRE BONNASSE

Président de la Société anonyme française de réassurance

178

La réassurance américaine prend de plus en plus d'importance en Europe. Il n'est pas étonnant que les réassureurs des deux continents se heurtent parfois, tant leurs méthodes diffèrent. Il nous a paru intéressant d'apporter à nos lecteurs ce travail, où un grand réassureur européen présente son point de vue. Ils y verront à la fois une manière de faire et, par l'opposition de l'une et de l'autre, deux manières de penser.

Monsieur Pierre Bonnasse a donné son texte au dernier Rendez-vous de septembre à Monte-Carlo, à une réunion qui groupait des réassureurs du monde entier. A

I — Introduction

Les réassureurs américains font leur entrée sur la scène internationale ; ou bien, disons que le marché international se trouve confronté à la réassurance américaine. C'est cette situation, à coup sûr, d'un grand intérêt, que je vais examiner devant vous ; ou mieux, avec vous si, comme je l'espère, vous voulez bien, à la fin de cet exposé, le reprendre à votre compte et l'animer par vos critiques et vos questions.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, deux remarques préliminaires. Cet exposé ne contiendra guère de chiffres. S'il en est ainsi, c'est d'abord, parce que ceux-ci ne sont pas mon fort, surtout quand il y en a trop avant la virgule (tout le monde, je pense, dit « virgule » depuis la décimalisation) ; ensuite parce que je fais mienne la formule bien connue de Disraeli sur les trois formes de mensonges : le mensonge, le damné mensonge et la statistique ; encore n'avait-il pas eu l'expérience des statistiques de réassurance, surtout en période d'inflation !

Seconde remarque : pas plus que des chiffres on ne trouvera ici des recettes ou même des conseils : il serait bien insuffisant et superficiel de s'intéresser surtout à l'action des réassureurs américains en fonction de l'aide qu'ils pourraient apporter à la solution de certains problèmes ou faux problèmes de capacité. Quant aux recommandations, ceux qui croiraient en découvrir, c'est qu'ils les auront apportées eux-mêmes, comme dans l'Auberge Espagnole. Il serait trop tentant et facile d'utiliser une tribune comme celle-ci pour donner des leçons. Par exemple, pour expliquer à nos collègues américains qu'ils seront les bienvenus sur nos marchés, à condition d'appliquer nos méthodes... dont ils feraient bien, au surplus, de s'inspirer chez eux. Pas davantage, je ne suggérerai à nos amis d'Europe de s'incliner d'avance devant la maîtrise de nos nouveaux concurrents. Jamais plus qu'aujourd'hui, la vertu n'aura consisté dans la juste mesure celle, notamment, qui maintient l'équilibre entre le contentement de soi et le complexe d'infériorité.

179

Il est toujours plus facile de définir ce dont l'on s'abstient que ce que l'on veut faire. Heureusement, ce que l'on veut faire se démontre, ou se découvre, comme le mouvement, en marchant. Mettons-nous donc en marche et, supposant que rien ne nous est connu, demandons-nous, d'abord, ce qu'est, au juste, la réassurance américaine, avant de rechercher, dans une seconde partie, en quoi les caractéristiques que nous aurons ainsi définies peuvent déterminer son attitude sur le marché international.

II — Première partie

Qu'est-ce que la réassurance américaine ?

Le professeur André Siegfried, dans les leçons qu'il consacrait voilà un demi-siècle, à l'Angleterre, rappelait toujours, en commençant, que cette dernière est une île. Spécialiste également des États-Unis, il n'avait pas, sauf erreur, trouvé, pour eux, de formule aussi péremptoire. Sans doute, aurait-il pu dire, avec d'autres, qu'ils ne sont pas seulement un pays, mais un continent. Mais le problème n'est, ainsi, que reculé. C'est pourquoi, même aujourd'hui, on assiste chez les Français (du futur ministre Chalandon au sociologue Edgar Morin en passant par le cinéaste François Reichenbach) à une succession de découvertes de l'Amérique. Et bien que l'ingénuité puisse parfois inspirer les démarches les plus fructueuses, espérons n'être pas, nous, trop naïfs en dégageant peu à peu en quoi, par-delà sa diversité apparente, consiste

cette réassurance américaine avec laquelle nous avons maintenant à compter.

A) Comme dans d'autres domaines de la vie américaine, comme dans la réassurance de beaucoup de pays, il y a de tout dans la réassurance américaine :

180

1° — De très grandes compagnies et des petites. Les petites sont presque aussi petites qu'ailleurs. Les grandes ne sont pas tout à fait de la taille des deux plus grandes compagnies mondiales, mais leur développement est si rapide, leurs ressources telles et surtout la structure de leur portefeuille si particulière, comme on va le voir, qu'elles figurent bel et bien, par leur importance, dans le peloton de tête.

2° — Des compagnies nationales et des compagnies étrangères. De ces dernières, à dire vrai, il y a de moins en moins et, ma compagnie ayant été l'une d'elles, je peux souligner le nombre de celles qui ont dû quitter un marché où leurs mérites étaient bien mal reconnus, sans doute parce que leurs possibilités se trouvaient largement dépassées.

3° — Des réassureurs spécialisés et des compagnies composites. Ce point mérite quelques commentaires. Vous remarquerez, tout d'abord, que j'évite la terminologie habituelle qui parle des réassureurs professionnels. Il y a plusieurs années que le très regretté docteur Prölss et moi-même avons, ensemble, fait serment de renoncer à ce vocable qui, au moins en français, évoque trop directement certaines rencontres nocturnes, intéressées et aux résultats décevants. En outre, l'antithèse de « professionnel » c'est, comme vous le savez, « amateur » et ce mot est toujours quelque peu désobligeant, sauf en matière de peinture où il peut se traduire, en anglais, par *connoisseur*. Disons donc, si vous le voulez bien, « réassureurs spécialisés ».

Il n'y a rien d'étonnant, à coup sûr, et ce sera ma seconde remarque, à ce que les rôles s'invertissent ou se cumulent entre assureurs et réassureurs. Un article du *Wall Street Journal* voit dans les acceptations en réassurance un excellent moyen de compenser les pertes subies dans la souscription directe. C'est là une idée que je soumets à votre jugement mais qui, à mes yeux, démontre la vitalité des belles illusions. Il faut dire, en revanche, que les réassureurs américains eux-mêmes, si l'on en croit cette Bible chiffrée que sont les annuaires d'Alfred M. Best, font un peu d'assurance directe, assez peu certes, mais tout de même de deux à huit pour cent de leur chiffre d'affaires, couvertures après de hauts déductibles, participations à des garanties « umbrella »,

suffisamment peut-être, pour justifier de la part des assureurs quelques repréailles consistant — pourquoi pas ? — dans l'entrée dans la réassurance.

4° — Des compagnies qui travaillent habituellement par l'intermédiaire de courtiers et d'autres qui s'en remettent à leurs propres forces du soin de développer les affaires.

5° — Des réassureurs qui pratiquent plus volontiers les garanties non proportionnelles et d'autres qui suivent des voies plus classiques.

6° — Enfin, il y a des réassureurs qui gagnent de l'argent sur le plan technique, même sur les bases très strictes de la *composite ratio* et d'autres qui en perdent et même parfois beaucoup.

181

Je n'insiste pas sur ces distinctions en vous laissant le soin, soit d'imaginer d'autres classements soit, encore, de regrouper les catégories ci-dessus, par exemple, en recherchant si les compagnies qui gagnent de l'argent sont celles qui travaillent en « non proportionnel ». etc.

En fait, cette description rapide avait seulement pour but, en éliminant chez les réassureurs américains ce qui ne leur appartient pas en propre, d'aboutir à une définition qui pourrait être la suivante: la réassurance américaine est constituée par des compagnies spécialisées, dont la dimension est, en gros, de l'ordre de 20 pour cent de celle des grands groupes d'assurances; qui travaillent généralement avec leurs cédantes de façon directe; pour lesquelles les affaires non proportionnelles représentent entre un tiers et la moitié des primes et qui, en règle générale, ont obtenu des résultats remarquables, surtout si l'on tient compte des circonstances des dernières années. Et certes, on ne prétend pas que le marché mondial de la réassurance ne puisse pas être influencé par des réassureurs qui n'entrent pas dans la définition ci-dessus; c'est pourtant cette définition qui nous servira de point de départ pour analyser la structure et les méthodes de la réassurance américaine.

B) Ce qui caractérise, tout d'abord, la structure des compagnies de réassurance américaines est qu'elles ont longtemps cantonné leurs opérations au territoire national. L'immensité et la variété de leur pays leur offraient un volume d'affaires et un champ d'expansion suffisants. Leurs contacts avec l'étranger se limitaient, plus ou moins, au marché de Londres où elles plaçaient plus de couvertures qu'elles n'en accordaient et, aussi, de façon sporadique, à quelques acceptations d'affaires

en provenance d'autres pays, notamment, des *excess-loss* automobiles français sur les résultats desquels j'aurai la pudeur de ne pas insister.

Dans le cadre national — et c'est la seconde caractéristique — les réassureurs américains avaient et ont conservé, une structure financière extrêmement forte. À l'image, d'ailleurs, des sociétés opérant dans les autres secteurs de l'économie, aussi bien qu'en assurance, la relation des fonds propres au chiffre d'affaires se maintient à un niveau élevé et cela par la recherche de l'autofinancement.

182

En troisième lieu, pour faire face audit effort d'autofinancement, les réassureurs américains sont contraints de donner tous leurs soins à leurs résultats techniques proprement dits. Appliquant sans réticence, les normes de la « *composite ratio* »,¹ ils considèrent que leurs souscriptions doivent leur assurer un bénéfice industriel, et cela après couverture de l'ensemble des frais généraux.

Cette exigence, enfin, est d'autant plus rigoureuse que les réassureurs américains n'opèrent pas dans la branche vie et ne peuvent, par conséquent, combler par les recettes de cette dernière, le déficit des branches dites élémentaires. Soit dit en passant, la réassurance vie américaine, que nous aurons diverses occasions de saluer au passage dans la suite de cet exposé, a été et demeure le plus souvent pratiquée par des compagnies souscrivant également en assurance directe et aussi en maladie.

C) Comment donc, on aurait presque envie de dire au moyen de quelles recettes plus ou moins magiques, nos collègues américains ont-ils pu obtenir leurs remarquables succès ? Mais les affaires n'ont rien à voir avec la cuisine, encore moins avec la sorcellerie, et c'est sans prétendre établir un lien direct entre les résultats et les méthodes que nous allons examiner quelques-uns des principes fondamentaux des réassureurs américains.

Le premier principe consiste en ce que les réassureurs américains n'ont guère de relations avec les compagnies ou les groupes les plus importants. Tout d'abord, ces derniers pensent souvent n'avoir pas besoin de réassurance ou, du moins placent les quelques couvertures catastrophes jugées par eux indispensables, soit sur le marché de Londres, soit entre eux, au moyen de leurs départements de réassu-

¹ Le *composite ratio*, c'est le rapport sinistres et frais aux primes acquises; c'est par conséquent l'indication en pourcentage d'un profit ou d'une perte technique. A.

rance. Bien des réassureurs spécialisés américains s'adressent d'ailleurs auxdits départements de réassurance pour obtenir les couvertures dont ils ont besoin et qu'ils ne semblent guère se donner réciproquement.

La politique des réassureurs américains est à cet égard, facilitée par la vitalité de l'assurance dans ce pays. On évalue à plusieurs dizaines par an le nombre des compagnies qui s'établissent sur l'ensemble du territoire. Elles ne peuvent, évidemment, démarrer qu'avec le concours de réassureurs, auxquels elles fournissent ainsi une clientèle, sinon abondante, du moins constamment renouvelée. Que l'on compare cette situation à celle qui existe dans les pays européens où la plupart des fondations nouvelles revêtent un caractère quelque peu fantaisiste, pour ne pas dire plus, l'attitude des autorités de contrôle, notamment en France, ne favorisant du reste pas, en règle générale, la coopération qu'un réassureur pourrait proposer aux compagnies nouvelles, même sérieuses.

183

S'adressant à des compagnies qui, même si elles ne débutent pas, ne sont pas des géantes ivres de leur propre puissance, les réassureurs ont plus de facilité pour se mettre avec leurs cédantes sur le pied d'une étroite collaboration. Celle-ci commence dès la fondation de la compagnie directe ou lorsque celle-ci remet en question les fondements de sa réassurance. Il s'agit, dans la plupart des cas, de *programmes* qui sont étudiés ensemble par l'assureur et le réassureur avec l'idée d'établir des bases de collaboration avantageuses, suivant la vieille formule, pour les deux parties en cause. Une fois mis sur ce pied, le travail en commun se poursuit tout au long de la vie du contrat et le réassureur est constamment consulté, qu'il s'agisse de taux de primes, de limites d'acceptations, de règlements de sinistres. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, cette manière de faire, s'accommode fort bien de la préférence que les réassureurs américains ont pour la réassurance non proportionnelle. Peut être même les traités d'*excess loss* impliquent-ils, par eux-mêmes et en raison des caractères qu'y revêt l'intervention du réassureur, une coopération plus étroite et plus directe entre ce dernier et sa cédante.

Qu'il s'agisse de traités proportionnels ou non, les réassureurs américains sollicitent volontiers, voire exigent, la totalité de la réassurance de la compagnie qu'ils soutiennent. En matière d'XL, le découpage en *layers* permet au réassureur d'absorber l'intégralité de la tranche dont il a évalué le risque et pour laquelle sa tarification a été acceptée.

Nous verrons plus loin, quel contraste cela représente par rapport au morcellement des couvertures européennes.

D) D'aucuns pourront estimer que l'esquisse donnée ci-dessus a un caractère quelque peu idyllique. Si la situation des réassureurs américains, dira-t-on, est aussi favorable, d'où vient qu'ils manifestent de plus en plus le désir de sortir du cadre qui avait été le leur jusqu'ici ?

184 Écartons tout d'abord une explication trop simpliste, celle par le masochisme. Lequel d'entre nous n'a pas, à l'occasion, demandé à un ami américain s'il souhaitait, en opérant à l'étranger, dissiper une partie des bénéfices si brillamment réalisés aux U. S.A. Ainsi, dans d'autres cas et malgré l'article du *Wall Street Journal* évoqué plus haut, demandons à des assureurs directs s'ils gagnent trop d'argent pour avoir aussi envie d'opérer en réassurance. En fait, même si nous ne pouvons pas résister complètement à la tentation d'une ironie aussi facile, nous comprenons tous que les réassureurs américains ont des motivations plus positives.

L'une d'entre elles dont il ne faut pas sous-estimer l'importance, est le prestige; prestige *national* d'abord. Il me souvient d'avoir, il y a quelques années, au cours d'une rencontre avec des représentants des pays en voie de développement, entendu un haut fonctionnaire américain qui ne craignait pas de souligner que son pays était importateur et non exportateur en matière de réassurance. Il savait bien, ce disant, que les soldes de réassurance sont sans importance réelle du point de vue de la balance des paiements. On voudrait qu'un pareil réalisme fût plus répandu dans tous les pays et aussi, à l'heure actuelle aux U. S.A. eux-mêmes.

Prestige des *compagnies*, ensuite, qui ne voient pas de raison pour que le pavillon qui flotte si joliment sur un immeuble de New-York ou d'une ville du Middle-West ne fasse pas de même sur une capitale européenne ou celle d'un pays neuf. Pourquoi ne pas rechercher, dans une telle expansion une augmentation des affaires et des bénéfices ? Elle correspond, au surplus, à l'objet même de l'assurance et de la réassurance où l'accroissement du volume conduit à une meilleure répartition et une stabilisation des résultats. Tout cela paraît si normal que, plutôt que de s'interroger sur les raisons que peuvent avoir les réassureurs américains d'étendre leurs opérations à l'étranger, il serait plus naturel de s'étonner qu'une telle idée ne leur soit pas venue plus tôt.

Peut-être, il est vrai, se rendraient-ils compte des problèmes qu'ils auraient à résoudre et qu'il faut maintenant examiner.

III — Deuxième partie

Problèmes de l'expansion

Dans cette recherche, notre méthode d'analyse restera semblable à celle qui vient d'être utilisée; elle partira des points de vue les plus généraux pour aller aux plus particuliers en examinant successivement les problèmes que rencontrent les réassureurs américains dans un milieu économique différent du leur, en présence de marchés d'assurance très divers et devant des formules de réassurance en évolution.

185

A) Problèmes généraux

1° — Sur un premier point, les réassureurs américains ont, en quasi-totalité, adopté une attitude identique. Pour conquérir les marchés, ils ont préféré, à la méthode traditionnelle de la réassurance européenne, à savoir, les voyages et les visites, le système de l'implantation permanente. Déjà, l'étendue de leur pays les avait conduits peu à peu à ouvrir, dans différents centres, répartis d'un océan à l'autre, des bureaux ou succursales dont les attributions pouvaient varier, mais qui possédaient toujours un certain degré d'autonomie du point de vue des contacts, de la souscription, de l'administration. Une telle pratique s'imposait d'autant plus à eux qu'elle se liait à ce qui a été dit plus haut sur le caractère continu et technique des relations entre réassureurs et assureurs. Certes, bien des liens de réassurance continuent d'être fondés, en Amérique, sur les rencontres et la confiance mutuelle entre dirigeants, renforcés par les discussions des réassureurs avec les directeurs ou les chefs de service de réassurance, lors du renouvellement des traités (lequel s'échelonne au long de l'année plus que ce n'est le cas en Europe). Cependant, ces relations s'accompagnent, le plus souvent, d'échanges de vue quasi permanents entre techniciens des différents départements et les choses sont, bien évidemment, facilitées par une implantation régionale.

Une exception notable doit être mentionnée ici: elle se réfère à la réassurance vie, laquelle, on se le rappelle, est surtout exercée par des compagnies mixtes pratiquant, à la fois, l'assurance directe et la réassurance. Lesdites compagnies, dans l'effort déjà entrepris de péné-

tration à l'étranger, notamment, en Amérique du Sud ont jusqu'ici, adopté des méthodes analogues à celles des réassureurs traditionnels, en procédant par tournée régulière auprès des clients ou des « prospects ».

186

Dans le cadre international, la méthode de l'implantation peut revêtir beaucoup de modalités différentes. C'est ainsi que les réassureurs américains ont eu et ont encore, à choisir, par exemple, entre le simple bureau de contact (dont le titulaire remplit des fonctions assez analogues à celles du réassureur voyageur classique); la branche ou le bureau de souscription; enfin, la filiale qui suit, certes, la politique d'affaires et les normes de la compagnie mère, mais est très vite supposée devoir se suffire à elle-même et constitue ainsi, suivant la terminologie à la mode, un « centre de profit ».

En ce qui concerne l'implantation par compagnie indépendante, un point particulier mérite d'être noté: comme la plupart des industriels de leurs pays, les réassureurs américains, qu'ils rachètent des compagnies existantes ou en établissent de nouvelles, cherchent, le plus souvent, à contrôler à 100 pour cent lesdites filiales, refusant d'emblée la coopération avec une compagnie locale, sur la base d'un partage de capital. On a vu plus haut un autre aspect plus technique de cette tendance « totalitaire », à laquelle la seule exception, à ma connaissance, a été la création d'une compagnie australienne par un grand réassureur américain associé à un certain nombre de compagnies locales.

2° — Cette position, concernant l'implantation permanente, une fois affirmée, le plus difficile reste à faire. Certes, le marché américain est immense, à l'échelle d'un continent, et cela explique qu'il se soit si longtemps plus ou moins suffi à lui-même. En dépit de ce caractère, il présente, cependant, une grande homogénéité. Le seul marché à son échelle sera, précisément, le marché mondial avec tout ce qu'il contient de diversité, voire de contradiction. Quant à l'homogénéité, qu'il s'agisse de législation, de gestion financière, de réglementations administratives, elle ne se rencontrera que dans des unités de petite taille et il ne faut pas s'étonner que les réassureurs américains jugent une telle situation « déconcertante et irritante », comme faisaient, d'après leurs chroniqueurs, les dirigeants du trop fameux ICS, auxquels je ne compare pas, bien entendu, nos concurrents et amis réassureurs.

Le premier choix à faire par le réassureur américain est donc celui de la zone dans laquelle il va opérer et, par zone, on pourrait entendre,

par exemple, l'Amérique du Sud, l'Extrême-Orient, l'Europe, l'Afrique ou l'Australie.

Il y a là une décision qui ressortit à la politique d'affaires, presque à la politique tout court. Si vous le voulez bien, et sauf à revenir sur la question, nous nous occuperons surtout de l'Europe. Alors, c'est-à-dire une fois la décision prise de s'installer dans la zone européenne, un deuxième problème se pose, celui du pays ou de la ville d'implantation. Il y a, naturellement, le marché de Londres longtemps connu par des Américains, on l'a dit plus haut, comme donneur de garanties de réassurance et à la vie duquel il serait bien tentant de participer un jour de façon active.

187

Il y a la Suisse, pays d'élection de la banque et de la réassurance mais donnant aussi, dans ce dernier domaine, l'impression d'être un peu saturé.

Ensuite, il y a les autres pays qui paraissent engagés dans la valse hésitation du Marché Commun, avec ses unités actuellement indépendantes. D'abord l'Allemagne, autre territoire où les grandes compagnies de réassurance abondent; la France, dont la réputation, sur le plan financier et monétaire n'a pas été des meilleures; on pourrait en dire autant de l'Italie; la Belgique et la Hollande exercent une certaine attraction. Personne, jusqu'ici, n'a choisi la belle ville où nous nous trouvons sans doute parce qu'il serait difficile d'y travailler toute l'année, pas plus que le Liechtenstein qui présenterait pourtant l'avantage par rapport aux Bermudes ou aux Bahamas, d'être au centre du continent à conquérir.

Il est inutile de s'étendre sur tout cela, car les solutions données à ce problème sont connues. Tout au plus, peut-on souligner l'importance revêtue par le facteur de la langue dans l'expansion à l'étranger et le choix des territoires. Certes, qui voyage aux États-Unis se rend bien compte qu'il a plus de difficulté à comprendre ou à se faire comprendre dans le Sud qu'en Nouvelle-Angleterre, dans le Middle West qu'à San Francisco. Néanmoins les Américains n'ont pas réussi à être séparés entre eux par la même langue, comme Bernard Shaw le disait plaisamment de l'Angleterre et des États-Unis. En sortant de son pays, le réassureur américain peut donc avoir une impression assez analogue à celle des bâtisseurs de la Tour de Babel. Plutôt que d'attendre l'esprit de Pentecôte ou de recourir à l'École Berlitz, il pourra s'installer

en Suisse, pays dont l'unité s'est faite autour d'un quadrilinguisme, sans parler des dialectes qu'utilisent les sociétés les plus internationales pour tenir leurs délibérations les plus importantes et où l'anglais s'est implanté sans peine comme l'arme la plus efficace et la plus moderne de cette belle panoplie.

188 Le facteur « langue » joue, dès lors, un rôle non négligeable dans une autre décision vitale que les réassureurs américains ont à prendre pour leur expansion, à savoir, le choix des hommes. Les réassureurs européens s'installant sur le marché des États-Unis avaient été confrontés avec un choix analogue entre un compatriote pénétré de leur esprit et de leurs méthodes ou un Américain. Leur expérience semble avoir servi aux réassureurs américains qui, après certaines tentatives passagères, ont généralement confié leurs affaires à l'étranger à des non-Américains, parfois à des nationaux des pays où ils s'implantaient, parfois à des personnalités de standing, sinon de statut, international, lesquels restaient évidemment sous le contrôle d'une section internationale ou d'un directeur *overseas*.

Tous les problèmes, cependant, n'ont pas été résolus pour autant. En effet, ce n'est pas trahir un secret, ni se livrer à des commentaires malveillants que de noter que le personnel recruté par les réassureurs américains n'a pas exactement donné l'exemple de la stabilité. D'aucuns, voyant certains réassureurs américains s'établir dans leur pays et y embaucher des collaborateurs, pensaient que ceux-ci prenaient bien des risques, notamment, celui de se trouver sans travail (avec, sans doute, une indemnité ou une retraite convenable) si la politique du siège venait à changer. En fait, il n'en a pas été ainsi et les réassureurs américains ont, au contraire, manifesté, jusqu'ici, une remarquable persévérance en ne se laissant pas aller à la lassitude en même temps que certains de leurs mandataires et en sachant insuffler leur propre confiance à des personnalités nouvelles.

A cet égard, un problème particulier, dont je ne sais pas d'ailleurs quel rôle il a pu jouer dans l'instabilité qui vient d'être déplorée, est celui de l'insertion du représentant ou d'un directeur à l'étranger, dans la hiérarchie du siège ou de la compagnie mère. Toutes les compagnies d'assurance directe opérant à l'étranger ont connu cette difficulté, par exemple, les sociétés anglaises et françaises, appliquant, d'ailleurs, pour la surmonter, des doctrines très différentes.

B) Problèmes commerciaux

Voici donc notre réassureur installé, avec un directeur, des bureaux, un ordinateur ou un télex. Il va prendre contact avec le marché ou plusieurs marchés de l'assurance. La diversité de ce qu'il rencontre vient d'être soulignée; certaines constantes se manifestent, toutefois, également surprenantes pour lui, à savoir, des conceptions fort différentes de celles auxquelles il est habitué en ce qui concerne le besoin de couverture, le sens du profit et le désir de coopération.

1° — Pendant bien des années, et cela qu'il s'agisse de pays industrialisés ou en voie de développement, le marché de la réassurance a été, sinon dominé, du moins fortement marqué par la notion de réciprocité. On ne connaît que trop cette pratique dont les diverses motivations (augmentation de l'encaissement, souci de répartition chez les assureurs opérant dans un petit nombre de pays, etc. . .) impliquaient, en arrière-plan, une méconnaissance radicale de l'idée même de couverture: discussions interminables sur le quantum de réciprocité en primes, voire en bénéfices; affirmation que les affaires cédées ne peuvent pas être mauvaises, que la cédante est elle-même un réassureur, etc. . . Tout cela constitue un contexte familier à tout réassureur non américain. Sans doute les U.S.A. eux-mêmes, n'ont-ils pas entièrement échappé à cette pratique, qui est celle, comme on l'a dit, de la réassurance vie et qui pourrait revêtir la forme, non plus de réciprocité proprement dite, mais de couvertures mutuelles aboutissant à de véritables pools des gros risques, pour les très grands groupes d'assurance. En revanche, le réassureur américain nouvellement arrivé dans un pays ne peut faire autrement que de mettre l'accent sur la notion même de couverture, ne serait-ce que parce qu'il n'a, au départ, aucune réciprocité à offrir, en dehors, tout au plus, d'affaires américaines qui, dans le contexte de ces dernières années, n'exerceraient pas une attraction très grande sur les cédantes éventuelles.

189

Parfois, il est vrai, les compagnies directes reconnaissent avoir besoin de couvertures et de capacité, mais il s'agit, alors, de pratiques (nature des garanties; importance des montants couverts, ou plutôt absence d'indications sur ces montants; taux pratiqués, etc. . .) qui ont quelque peu déconcerté nos collègues américains. Que l'on songe à l'expérience de l'assurance illimitée pour certaines garanties, obligatoires ou non, en matière de responsabilité civile générale, à la couverture des risques d'inondation, à l'inclusion quasi gratuite dans les

polices de périls qui devraient faire l'objet d'études et de tarifications spéciales. Nous retrouverons, plus loin, certains de ces problèmes dont la solution paraissait parfois incomber aux réassureurs comme si ces derniers disposaient de ressources ou d'une sagacité inépuisable.

190

2° — Il y a plus grave. Si la pratique de la réciprocité est actuellement en régression, c'est, avant tout, à cause de la détérioration générale des traités. Qu'elles se soient lassées de donner des affaires qu'elles jugent bonnes, en échange d'autres qui le sont moins, ou, pour un plus grand nombre d'entre elles, d'échanger des pertes chroniques, les compagnies ne se sont pas pour autant ralliées à des thèses acceptables par les réassureurs. En effet, elles considèrent trop souvent la réassurance comme une activité qui, en souvenir de bénéfiques anciens ou dans l'espoir de meilleurs résultats futurs, s'affranchirait des règles normales du commerce et donnerait à ses clients une sorte de subvention à fonds perdu. À cet égard, comment ne pas être frappé par l'expression de « sinistre de réassurance » employée devant moi par un directeur de compagnie, lequel voulait dire par là que, au cours de l'année considérée, ses réassureurs avaient réalisé un bénéfice. Rien de plus étranger à tout cela que la conception américaine dans laquelle les réassureurs, s'ils ne se refusent pas à alléger les pertes de leurs cédantes dans les circonstances difficiles et exceptionnelles, estiment, à bon droit, devoir réaliser, en période normale, un bénéfice au moins égal, voire supérieur, à celui des compagnies directes, afin de pouvoir faire face à des à-coups d'une certaine ampleur. Ne permettant guère aux réassureurs d'obtenir un bénéfice technique, les compagnies directes, avec, il faut bien le dire, une politique à assez courte vue, ne semblent pas attacher l'importance qui conviendrait à la solidité financière de leurs réassureurs. À l'époque de la réciprocité, le morcellement de la réassurance paraissait aller dans le sens d'une meilleure répartition des risques. Elle permet, aujourd'hui, à certaines cédantes, de ne pas, comme l'on dit, mettre tous leurs œufs dans le même panier. .. en acceptant de plus que certains de ces paniers n'aient pas de fond (sans jeu de mot) et qu'une partie des œufs soit perdue. Les réassurances eux-mêmes ont, d'ailleurs, ici, une responsabilité indiscutable en raison de l'insuffisance notoire des renseignements qu'ils acceptent de donner sur la structure de leur bilan. Une fois encore, le contraste avec les U. S. A. est, ici, frappant.

3° — Le morcellement de la réassurance, enfin, se relie à la conception que les compagnies d'assurance non américaines se font

de la coopération avec leurs réassureurs. Après avoir déterminé les conditions qu'elles ont le désir et pensent possible d'obtenir, elles les mettent sur le marché en espérant que l'appétit des réassureurs prendra le pas sur leur esprit critique. Même lorsqu'elles envisagent des changements dans la structure de leurs couvertures, elles ne se soucient guère de s'adresser à un réassureur de leur choix dont le rôle de *leader*, ainsi reconnu, leur apparaît, bien à tort, constituer un danger pour leur propre indépendance. Elles préfèrent élaborer elles-mêmes leur propre schéma. Il faut aux réassureurs beaucoup d'habileté et de compétence pour tirer leur épingle du jeu dans de telles circonstances, et cela d'autant plus que le phénomène des concentrations, non corrigé par des créations nouvelles, réduit constamment le nombre des compagnies auprès desquelles un rôle d'assistance et de conseil serait plus aisément accepté.

C) Problèmes techniques

Je ne sais pas si certains d'entre vous ont pu, comme moi-même, assister, avant la guerre, au spectacle de variétés donné par la troupe russe appelée « La Chauve-Souris ». Avant chaque tableau, le directeur de la compagnie, (il s'appelait Nikita Balieff) apparaissait devant le rideau, calmait d'un geste les applaudissements et affirmait que le public n'avait encore rien vu, car le véritable spectacle allait seulement commencer. Si je mentionne cette anecdote, c'est que j'ai le sentiment d'avoir agi comme Balieff, en repoussant peu à peu le moment où le centre de la question serait atteint. Ce moment est maintenant venu puisqu'il nous reste à examiner brièvement les difficultés que le marché de la réassurance offre aujourd'hui à nos collègues américains, comme à nous-mêmes, et quel choix nous devons, eux comme nous, effectuer. À cet égard, deux problèmes essentiels et, d'ailleurs, connexes peuvent être dégagés: d'abord, le conflit entre les méthodes traditionnelles de la réassurance et une approche essentiellement technique; en second lieu, l'alternative entre le volume et la qualité des affaires.

1° — Peut-être un juriste pourrait-il rattacher les problèmes, très concrets, de politique d'affaires et de souscription, qui vont maintenant être évoqués, à une ancienne et vénérable discussion sur la nature de la réassurance. Cette controverse mettait en présence, d'une part, les théories plus ou moins rattachées à la notion de mandat et reposant, en partie, sur la notion de partage de sort; d'autre part, une notion d'assurance de l'assurance, fondée sur une approche plus technique, plus ou

moins détachée de l'opération d'assurance originelle. Cette seconde conception serait bien, semble-t-il, celle des réassureurs américains. On peut l'insérer dans un contexte cohérent: assimilation de la réassurance à une activité d'assurance spécifique entraînant son assujettissement au contrôle; volonté, déjà signalée, des réassureurs d'échapper aux contraintes du marché et de fixer, eux-mêmes, leurs conditions; mise en cause beaucoup plus fréquente et brutale des relations avec les compagnies donnant des pertes. Tous ces aspects mériteraient d'être longuement discutés et il fallait, au minimum, en signaler l'actualité et l'importance.

192

Opposée ainsi aux méthodes traditionnelles de la réassurance européenne, la conception que nous considérons comme américaine ne semble pas l'être moins à celle du marché de Londres, étant entendu que de telles désignations ne sont employées ici que par commodité et en dépit de leur arbitraire. Souscrire un slip en quelques minutes, suivre un *leader* dont on connaît l'engagement brut et non pas net, s'en remettre au flair ou à l'instinct assaisonnés d'un certain goût du jeu et d'un sens de l'humour, il n'est rien qui soit plus contraire à l'esprit d'une réassurance « moderne » et, certes ici encore, il est clair que de telles descriptions sont forcément insuffisantes et par exemple que ce que l'on appelle parfois flair n'est que la mobilisation, par un mécanisme exercé, de l'expérience recueillie au long des années; ainsi un écrivain français définissait-il naguère la culture : ce qui subsiste après que l'on a tout oublié.

En gros, on peut dire cependant que la réassurance s'est modifiée plus profondément encore que l'assurance et impose des « révisions déchirantes », dont les hommes de ma génération ne sont pas toujours capables et pour lesquelles les contacts avec leurs collègues d'Outre-Atlantique ne pourront que leur être profitables.

Dans certains cas, il est vrai, ces « vieux européens » ont su trouver en eux-mêmes, et de fort bonne heure, les éléments d'une synthèse entre la tradition et les nécessités actuelles. Rien ne démontre mieux le retour de certains principes ou leur permanence, l'alternance de formules en apparence incompatibles, que (et vous me pardonnerez d'introduire ici un thème aussi peu populaire) la clause d'index ou de stabilité en matière de traités *excess-loss*. Dans ces derniers, en effet, lorsque la réassurance paraît quasi indépendante de l'assurance et où les primes originales servent seulement de base à un nouveau calcul,

le réassureur a, certes, son mot à dire dans le règlement des sinistres qui dépassent la priorité et dont il supporte seul la charge; surtout par-delà cette coopération dans le déroulement technique du traité, le phénomène incontrôlable et imprévisible de l'inflation ne peut être affronté par l'assureur et le réassureur que suivant la vieille règle du partage de sort. La clause d'index ne fournit pas la réponse à tous les problèmes que pose l'érosion monétaire. Elle ne constitue qu'une solution négative, et je suis convaincu, quant à moi, que nos collègues américains, le jour où ils auront mesuré les conséquences d'une inflation qui peut devenir galopante, sauront trouver dans leur arsenal technique les moyens de continuer à réaliser des bénéfices sur les *excess R.C.* comme dans les autres branches. Leurs formules quelles qu'elles soient, ne pourront, à la base, que s'inspirer du principe de la clause d'index en évitant, comme faisait cette dernière, que soit rompue, au détriment du réassureur, l'égalité qui doit exister entre deux parties dont les destinées ne peuvent être trop longtemps dissociées.

193

2° Moins aisé à résoudre que le conflit opposant les méthodes traditionnelles de la réassurance à une approche plus technique, sera celui qui pourra surgir entre le volume des affaires et leur qualité.

a) Ce second souci, on l'a vu en commençant, a toujours tenu la première place chez les réassureurs américains. De là des applications pratiques qu'il suffit de rappeler brièvement: relations avec les compagnies petites ou moyennes plutôt qu'avec les plus grands groupes; développement desdites relations par des démarches directes en sacrifiant la masse d'affaires brassée par les courtiers; refus des traités ne présentant pas une marge bénéficiaire substantielle; concentration sur les affaires non proportionnelles; applications de ces principes à certaines couvertures directes avec « déductibles » élevés. Sur le plan de la souscription proprement dite, en outre, les réassureurs américains ont élaboré des principes, des critères, qu'ils se sont efforcés d'imposer ou de faire admettre à leurs cédantes; prise en considération des moyens de protection existant à l'intérieur d'un risque; abandon, en tout état de cause, de plus en plus fréquent de la notion de sinistre maximum probable pour celle d'« *amount subject* »; fixation, par leur soin, d'un taux de prime de réassurance indépendant de celui de l'assurance directe, application, si l'on veut, de la notion de « différence de conditions » telle qu'elle existe en assurance maritime ou aviation; développement d'un courant très important d'assurances facultatives.

Pour résumer tout cela et éviter de multiplier les exemples, disons que la réassurance américaine, consciente de ses droits et fière de sa technique, n'a jamais cessé de considérer qu'elle constituait un marché irremplaçable et que ce marché ne demeurerait viable qu'en restant un « marché de vendeur ». Or une telle attitude ne peut manquer d'avoir une influence sur le volume des affaires. On a dit plus haut que la réassurance, sous certains de ses aspects « modernes », voyait renforcer son rôle d'assurance de l'assurance. Mais qui dit assurance, même à l'époque des traitements de masse, dit acceptation de risques individuels en très grande quantité. Lorsqu'elle modèlera son approche des garanties sur celle de l'assurance, la réassurance n'en a pas moins à faire avec un nombre relativement réduit de risques. En aura-t-elle suffisamment pour pouvoir tabler encore sur la loi des grands nombres ? Obtiendra-t-elle des marges bénéficiaires suffisantes pour faire face aux distorsions de la sinistralité. Grâce à l'immensité et l'homogénéité du marché américain, ces deux questions ont pu recevoir jusqu'ici une réponse affirmative. Il n'en sera pas forcément de même sur les marchés que les réassureurs américains sont en train d'aborder.

b) Deux facteurs interviennent, en effet, ici, qui ont déjà été évoqués, mais prennent maintenant toute leur force. Le premier est l'opposition de méthodes et de conceptions entre le marché américain et celui de la plupart des autres pays. Dans ces derniers, règne une concurrence effrénée. Elle est suscitée par les compagnies directes qui morcellent leur réassurance, acceptent de compromettre la solvabilité de ceux qui leur donnent leur garantie, spéculent sur l'oubli des réassureurs en place ou la création incessante de nouveaux débouchés pour ne pas rester sans couverture; mais cette concurrence est acceptée aussi par les réassureurs qui ferment leurs yeux sur l'avenir, s'en remettent au développement de leurs primes pour maintenir un équilibre apparent, ou, lorsqu'ils demeurent solvables, se contentent de marges très faibles, négligent l'autofinancement et ne rémunèrent qu'insuffisamment des fonds propres au demeurant très bas. Dans un tel milieu, un développement, disons normal, du chiffre d'affaires ne peut guère, sans doute, être acquis qu'en assouplissant, de façon plus ou moins dangereuse, les principes qui ont si bien fait leurs preuves aux U. S. A.

c) La réponse donnée à cette question — et c'est le second facteur dont je parlais — variera suivant que l'on aborde les deux notions de volume et de rentabilité, disons, en fonction du temps et de l'espace.

De l'espace, d'abord: les réassureurs américains considéreront-ils le marché international, dans son ensemble, comme une unité qui doit peu à peu constituer, par rapport à leur activité américaine, une sorte de pôle symétrique, de contrepartie, de contrepoids? Ou, conscients, précisément, des différences qui existent entre les différents marchés nationaux ou régionaux, considéreront-ils chacun de ceux-ci comme une unité plus ou moins autonome, décentralisée, dotée d'un budget et de facilités propres, constituant, comme il a été indiqué plus haut, un « centre de profit »? La souplesse de l'imagination comptable et du « management » est suffisante pour donner à ces problèmes des solutions nuancées, pour découvrir des moyens d'apparence scientifique de diversifier le concours prêté par le siège social ou la compagnie mère à chacun de ces centres spécialisés. Devant ce dilemme la politique de nos collègues américains a été celle de la juste mesure, évitant qu'une branche ou une filiale restreigne sa capacité à ce qu'autoriserait une recette de primes propres encore à ses débuts, mais aussi à l'inverse, s'abstenant de donner d'emblée, à ses mandataires, des facilités de souscription égales à celles dont disposent ses branches aux États-Unis.

d) C'est ainsi que l'on arrive au facteur « temps ». Il n'est pas de réassureur américain qui, au moment de s'implanter à l'étranger, ait affirmé qu'il était pressé, et allait bousculer les choses: mieux vaut, disait l'un d'eux, dépenser un million de dollars en cinq ou dix ans, sous forme de frais généraux que les perdre en quelques mois en sinistres. Cette sagesse, il est vrai, a une autre cause: vouloir susciter, chez les compagnies directes, une sorte de défiance. Elles répugnent, on l'a dit, à se mettre entre les mains (qu'elles appelleraient volontiers les griffes) d'un seul réassureur; cela serait particulièrement vrai en présence de nouveaux venus, d'une honorabilité et d'une solvabilité, certes, indiscutables, mais dont, précisément, la gestion efficace implique (ou du moins c'est sa réputation) des décisions brutales, sacrifiant aisément la continuité des relations au souci d'éviter des pertes.

e) Peut-être, enfin, l'approche nouvelle résultant d'un contact avec différents marchés, conduira-t-elle à discuter les principes mêmes de la souscription jusqu'ici utilisés avec tant de maîtrise aux États-Unis eux-mêmes. C'est une banalité de dire que l'assurance et la réassurance ont à faire avec des risques de plus en plus considérables et de moins en moins connus. N'y a-t-il pas, dès lors, quelque paradoxe à s'en remettre, pour y faire face, à une confiance quasi absolue dans la technique qu'il s'agisse de celle de l'industrie ou de celle de la

réassurance. Certaines méthodes de construction ou de ventilation ont rendu sceptique, on l'a dit, sur la notion de MPL. Ne devraient-elles pas susciter le même doute fécond en ce qui concerne la fixation d'un taux de prime ou le rôle d'une franchise ? Les problèmes qui se posent aux réassureurs américains dans leur opérations internationales se trouveront plus aigus si l'on en revient à une conception moins sophistiquée et plus simpliste de l'assurance et de la réassurance si, en un mot, le sens commun cesse de s'opposer au bon sens. Qu'apparaîtra-t-il alors aux yeux émerveillés ou déçus ?

196

Que les déductibles sont, à coup sûr, un moyen d'écartier les petits sinistres, de satisfaire le souci commun à l'industriel et à l'assureur, d'améliorer la prévention, enfin, d'aboutir à une prime acceptable pour les deux parties; mais aussi, que ces déductibles rendent inutilisables les tarifs issus de l'expérience, tendent à faire considérer chaque risque individuellement et aboutissent ainsi à la négation même de l'assurance.

Que les choses ont beaucoup changé depuis la légendaire déclaration de Cuthbert Heath d'après laquelle tous les risques sont assurables pourvu que soit appliqué le taux de prime correct. Cette profession de foi, ou ce programme, était, à coup sûr, plausible (ne serait-ce que du point de vue publicitaire) à l'époque où les marges laissées par les affaires incendie ou transport permettaient d'assumer allègrement un montant de 50.000 £ sur les jambes d'une danseuse ou la découverte du monstre du Loch-Ness; ce n'est pas tout à fait la même chose de couvrir la responsabilité totale d'une firme d'ingénieurs ou d'un laboratoire pharmaceutique au moment où les assurances « normales » ne produisent plus de bénéfice du fait d'une concurrence ou de contraintes également excessives. Dans ce contexte, fixer un taux de 20 pour cent, pour un risque de *kidnapping*, comme l'anecdote en a couru récemment, équivaut bien à un refus déguisé, et fort sage, de la garantie.

Dans le même esprit il apparaîtra encore que les compagnies captives, au-delà de leurs motivations diverses, ne renoncent pas à l'assurance. Elles en accentuent seulement le caractère sélectif et, partant, le déséquilibre, repoussant à bien plus tard le jugement à porter sur la rectitude de leurs conceptions techniques.

Que la réassurance, enfin, est une technique d'absorption et de division des risques mais, que son exercice ne comporte ni infailibilité, ni dilution indéfinie. Ici encore, à égale distance d'une concentration ou d'une répartition excessive des traités, un partage de ces derniers

entre les réassureurs solvables correspond, sans doute, à l'intérêt du marché tout entier.

IV — Conclusion

Au marché tout entier, ai-je dit à l'instant. Tous ceux d'entre nous qui ont, à un moment quelconque de leur existence, appartenu à l'Armée (j'emploie ce mot au singulier, car toutes les armées se ressemblent) savent que tout exposé de caractère plus ou moins technique se termine par un couplet sur les forces morales, même si un stratège, Napoléon, je crois, déclarait un jour que « Dieu est du côté de la meilleure artillerie ». Même si, en matière d'assurance et de réassurance, Dieu est du côté du meilleur souscripteur, cela ne doit pas nous empêcher de conclure par quelques mots sur les forces morales, c'est-à-dire, dans notre cas, sur la nécessité de la coopération.

197

Il y a quelques mois, un financier de Londres, constatant l'arrivée massive des firmes de Wall Street dans le domaine du « *merchant banking* », souhaitait la bienvenue à ces nouveaux concurrents, en disant qu'il y avait de la place pour tout le monde. Cela est vrai, aussi, pour la réassurance.

J'ai dit en commençant, qu'il ne s'agissait pas pour nous d'échanger des reproches amers ou des conseils donnés d'un air supérieur, mais devant les menaces de tous ordres qui pèsent sur l'assurance, d'établir des principes ou, comme l'on dit volontiers en Amérique, précisément, une philosophie commune. À l'élaboration de cette dernière, nos collègues d'Outre-Atlantique peuvent apporter une contribution d'un prix inestimable: elle consistera à affirmer le droit du réassureur au profit; l'importance des facteurs techniques dans son activité; le caractère spécifique de son rôle dans un monde où la division du travail demeure un facteur essentiel de progrès. Cette énumération est loin d'être exhaustive. Surtout les réassureurs, tant américains que d'Europe, ou de tous les autres pays auront à faire partager de telles conceptions par l'ensemble de l'assurance, de l'économie et aussi par les Pouvoirs Publics. Certes cette tâche est ardue. Elle rejette dans l'ombre les divergences plus ou moins superficielles dans les méthodes commerciales ou les systèmes de tarification. C'est en l'ayant présente à l'esprit, et avec confiance, que cet exposé peut être interprété comme un discours de bienvenue, dans certains cas d'ailleurs bien tardif, à la réassurance américaine sur le marché international.

Aspects particuliers de l'assurance des Universités¹

par

JEAN DALPÉ

198

L'université a des besoins d'assurances comme toute autre grande entreprise. Les immeubles sont de construction et d'usages divers et, à cause de cela, ils présentent des risques différents. On y enseigne, on y fait des expériences qui découlent de l'enseignement ou de la recherche: recherche individuelle ou en groupe. On y emploie des appareils délicats. D'autres immeubles présentent un risque particulier, car on y fait usage de corps détonants ou volatils et de produits chimiques dont les réactions sont parfois aussi brutales, variées qu'inattendues. À certains endroits, dans les ateliers par exemple, on manipule certains corps volatils avec un peu d'imprudence ou d'insouciance, dans un lieu où la ventilation n'est parfois pas suffisante. Ainsi, on expose le manipulateur lui-même, le cadre physique et les voisins. Dans les laboratoires, des travaux sont conduits sous une surveillance qui n'est pas la même la nuit que le jour. Puis, il y a les installations nucléaires, où l'on utilise des corps radio-actifs que le non-initié regarde de l'extérieur avec une certaine crainte, non entièrement dénuée de fondement. Il y a, enfin, les accumulations considérables de valeurs que l'on trouve dans les bibliothèques, les centres de calcul et de renseignements, ou certains services qui utilisent du matériel délicat qui craint la fumée et les écarts de température.

¹ Texte d'un discours prononcé à l'Université de Montréal à l'occasion du Congrès de l'Association Canadienne du personnel administratif universitaire, tenu à l'Université de Montréal, en juin 1971.

Le cadre, c'est-à-dire les bâtiments, sont de pierre, de brique ou de matériaux combustibles ou incombustibles, ce qui, dans ce dernier cas, est à la fois vrai et faux. Le béton, qu'il soit conventionnel ou précontraint, qu'il soit installé verticalement ou horizontalement, ne brûle pas. On n'a jamais vu le béton flamber en un feu de joie comme celui de la Saint-Jean qu'il est coutume d'avoir dans la nuit du 24 juin au Canada français. Mais le béton peut être très abîmé par une chaleur intense créée à l'intérieur, et l'armature d'acier peut être tordue, comme par une force herculéenne; alors le toit s'incline ou se sectionne comme sous le poids d'une charge trop lourde. Il y a aussi la neige qui, dans nos climats de l'Est, constitue certains hivers un poids terrible, auquel la toiture doit résister: ce qu'elle ne fait pas toujours.

199

La climatisation ou la simple ventilation des lieux présentent aussi un risque qui n'est pas limité aux bâtiments universitaires, mais qui joue un rôle important dans la propagation du feu et de la fumée. Tel incendie aurait dû se limiter à l'espace englobé entre les murs, les plafonds et les portes garnies de verre armé. Or, il s'est répandu un peu partout à travers les gaines de ventilation ou les espaces vides soit dans les faux plafonds, soit dans les espaces de communication entre étages qui forment une cheminée d'appel. Il y a des moyens d'empêcher cela: le Code National de la Construction ou les règles de la National Fire Protection Association les indiquent. S'il est suffisamment bien organisé, le courtier de l'université peut les préciser. Autant que possible, il faut voir à tout cela au moment de la construction, si on veut limiter la dépense. Il en sera question ultérieurement.

À côté de ces éléments physiques, il y a — il faut le reconnaître — un aspect psychologique individuel ou de foule qui a toujours existé, mais qui, depuis une décennie, a sûrement pris une importance de premier plan. De nos jours, les

jeunes gens, individuellement ou collectivement, se mettent facilement en colère. Trop souvent ils croient que leur cause, leur hargne, leurs sentiments personnels ou leurs opinions politiques ou sociales doivent prendre la forme de dégâts matériels s'ils veulent influencer les gens en place: bourgeois sclérosés qui ne réagissent qu'à la violence. De tous temps, les universités ont été des foyers d'agitation sociale. C'est dans le monde estudiantin que, dans les pays latins en particulier, on a fomenté des troubles qui, souvent, ont dégénéré en révolution. À l'époque de François Villon, c'est à la Sorbonne que se recrutaient sinon tous les mauvais garçons, du moins ceux qui, ne croyant ni à Dieu ni au diable, demandaient, tôt à la vie, ce qu'elle pouvait avoir de plus agité ou bruyant et de plus excitant et, parfois, de plus dangereux. Le problème n'est plus le même; il a pris depuis quelques années un aspect de foule où domine la volonté de violence, de destruction matérielle, qui se retrouve dans tous les milieux qu'ils soient latins, anglo-saxons ou slaves. À peu près seules une poigne de fer et une technique policière efficace peuvent empêcher certaines de ces manifestations. La solution n'est cependant pas la meilleure puisqu'elle contribue à exaspérer la masse et à faire naître une surexcitation collective qui risque de gagner la ville entière. Dans les universités, on peut être heureux si, périodiquement, l'on ne déplore que les graffiti plus ou moins amusants ou obscènes qui décorent les murs, la peinture dont on les enduit, quelques portes arrachées, les clefs mêlées ou emportées. Parfois, cependant, on tape à tour de bras sur des appareils délicats, on jette à tous les vents des travaux patiemment accumulés pour l'usage même de ceux qui les détruisent. Parfois aussi, on lance des bombes et il y a incendie plus ou moins grave. Un peu de tout cela s'est passé non seulement dans l'Est du pays, mais dans le Centre et dans l'Ouest du Canada, quels que soient le cadre, l'agrément du paysage, la gentillesse ordinaire des habitants ou leurs mœurs

de civilisés de date ancienne ou récente. Une expérience a été tentée récemment dans une université, où une auto-gestion de quinze jours avait entraîné des badigeons multicolores, quelques murs abîmés et quelques portes arrachées de leur cadre. Aux étudiants, tout de même assez penauds, on a dit tout simplement, voici des truelles et de la peinture. Il n'est pas mauvais que, dans votre métier, (il s'agissait de futurs architectes) vous appreniez à vous servir de vos dix doigts. Ils acceptèrent. L'expérience mettra-t-elle quelques grains de bon sens dans leur cervelle ? Même si elle risque d'entraîner quelques écorchures ou quelques blessures, il faut le souhaiter, car il est très mauvais psychologiquement que des gens, même en colère, puisse toujours faire ce qui leur passe par la tête, sans avoir à payer les frais.

201

Que dire du pays voisin et, parfois du nôtre, où, à la fougue estudiantine, se mêlent des problèmes raciaux qui, périodiquement, entraînent des déprédations dans la ville, parfois aussi étendues et aussi incontrôlables que celles causées par une force de la nature.

Le risque existe. Il n'est pas limité aux seules universités, mais il est évident qu'il est latent dans un milieu où la curiosité, la générosité individuelle et le bouillonnement des esprits sont choses normales. S'il ne faut pas exagérer les manifestations, la jeunesse ne serait plus ce qu'elle a toujours été si elle n'était pas instinctivement portée aux excès. On essaye de la canaliser par la participation et la cogestion, sans aller encore jusqu'à l'auto-gestion, dans un espoir d'atténuer ses mouvements d'humeur et d'empêcher que les jeunes gens en colère n'aillent trop loin. C'est un problème difficile à résoudre, car le recrutement annuel apporte constamment des éléments nouveaux qui ne se calment qu'après quelques années de séjour, si, dans l'intervalle, ils n'ont pas subi d'influences particulières. On ne peut empêcher que l'assureur regarde

avec un peu d'inquiétude cette marmite qui bout et dont le couvercle menace constamment de sauter.



202 Ce qui vous intéresse, Messieurs, ce ne sont pas seulement ces vues générales — même si elles plaisent à leur auteur — ce sont des observations qui serrent la réalité d'aussi près que possible. Voici donc quelques considérations qui ne sont pas des recettes, mais qui peuvent servir de directives générales :

1° — Les universités étant devenues de très grandes entreprises, il faut que les affaires d'assurances y soient traitées comme celles des grands établissements. Il serait souhaitable, à notre avis, qu'elles soient étudiées et orientées par un comité faisant rapport aux autorités de qui elles relèvent, établissant un budget; l'exécution étant confiée à un préposé, agissant officiellement pour le compte de l'université, avec toute l'autorité voulue. Il faut, en effet, éviter que chacun puisse commander sans contrôle, que l'on souscrive des assurances inutiles, peu importantes ou insuffisantes. Pour cela, il doit y avoir un programme défini et des directives venant d'un seul endroit, comme aussi les avis de sinistres, le contrôle et l'organisation de la prévention et de l'inspection. Comme toute grande société, l'université vit, évolue, change et ses initiatives doivent être suivies de près, si l'on ne veut pas qu'elles dépassent le cadre prévu. Le comité devrait comprendre des éléments divers et complémentaires: éléments techniques, juridiques et comptables, à notre avis, pour que les problèmes puissent être jugés efficacement en collaboration avec le courtier de l'université. À notre avis, il ne doit y en avoir qu'un seul, bien organisé et connaissant suffisamment le marché pour obtenir à l'université, à l'aide de sondages et de négociations, les conditions les plus avantageuses.

2° — Il y a les assurances indispensables et les autres. Parmi les premières, il y a celles qui peuvent avoir des conséquences graves pour l'institution. Mettons dans les autres, tout ce qui (sauf exceptions) peut ou doit être considéré comme une dépense d'administration: bris de glace, vol, disparition pure et simple d'objets d'usage courant. Sauf assurément des cas particuliers qui doivent être étudiés selon leurs caractéristiques propres.

Parmi les premières (celles qui sont indispensables), il y a évidemment l'assurance incendie, ouragan, explosion, eau, bris de machines, responsabilité civile, professionnelle (quand le cas se pose), patronale complémentaire, automobile directe ou indirecte, détournements, vol de l'argent et des titres s'il y a centralisation, faux et, peut-être, tremblement de terre. Doit-il y avoir de l'assurance des frais d'inscription (du revenu par conséquent) et des frais supplémentaires, en cas de sinistre? C'est à voir dans chaque cas particulier, là où le risque est grand et où une centralisation de revenus ou de frais peut constituer un risque assurable.

Certains cas demandent une étude particulière. Je pense, par exemple, à tous ces documents que, dans l'argot du métier, on appelle « software ». Actuellement, dans les polices-incendie ordinaires, on ne garantit que le remplacement du papier, des cartes, des fiches, des supports d'information, ainsi que le coût de la retranscription. Parce que ces travaux et ces documents exigent des recherches et des démarches considérables, il est bon de souscrire une assurance particulière qui est très étendue et qui permet de les refaire. Cette assurance peut s'appliquer aussi bien aux documents de comptabilité qu'aux statistiques et aux recherches en cours. Quant aux appareils eux-mêmes ou « hardware », il existe aussi des assurances particulières. Pour en déterminer l'étendue, il faut connaître évidemment l'entente

faite avec le locateur s'il s'agit de matériel loué. Si les ordinateurs ou autres appareils complexes appartiennent à l'Université, il est bon de se demander jusqu'où elle veut aller. Il y a là une question qui ne saurait être mise de côté sans étude préalable de la valeur en jeu et de l'étendue des dommages possibles.

204

3° — Pour pouvoir suivre la bonne marche des assurances et empêcher les duplications et les oublis, il est bon d'avoir un aussi petit nombre de contrats que possible. Je ne pense pas ici à un ou à des cartables plus ou moins épais, suivant les besoins ou les décisions de l'université, mais à des polices où l'on trouve exposés, clairement et de façon très simplifiée, tous les aspects d'une garantie étendue, avec un nombre d'exclusions limité. Il est urgent qu'on mette au point des contrats aussi simples, aussi clairs et aussi peu complexes que la pratique le permet. Déjà, un effort est fait dans ce sens, mais va-t-on vraiment assez loin ?

Je pense, dans l'ensemble, aussi bien aux risques hors de l'ordinaire qu'à l'assurance contre l'incendie. En groupant les immeubles et les risques, en élaguant et en simplifiant les textes, on peut mieux étudier la garantie, avoir une assurance globale, une prime basée sur le risque collectif, une assurance automatique, une seule date d'expiration et, enfin, des clauses aussi avantageuses que le permet la pratique. Déjà, une université a fait un effort de renseignement en utilisant les services de l'ordinateur, sur lequel on reviendra un peu plus loin.

Trois questions se posent ici, à propos de l'assurance des immeubles et de leur contenu :

a) Doit-on s'assurer dans l'ensemble contre l'incendie, les risques du contrat supplémentaire et les dommages intentionnels ? Ou au contraire, souscrire une assurance dite « tous

risques », en se rappelant que l'expression ne veut pas dire tous les risques ? Elle indique simplement qu'au départ, il appartient à l'assureur après un sinistre de démontrer que l'assuré n'est pas garanti. Par ailleurs, l'intercalaire contient une liste impressionnante d'exclusions qu'il faut examiner de près si l'on ne veut pas être désappointé après un sinistre.

b) Doit-on s'assurer pour la valeur à neuf ou pour la valeur dépréciée ? La première formule est plus coûteuse, mais elle permet d'être indemnisé sans dépréciation; ce qui est important dans le cas de l'immeuble et davantage pour le contenu qui se déprécie beaucoup plus vite.

205

Disons qu'il y a là une question de politique générale qui relève des autorités de l'université.

c) Enfin troisième question : doit-on accepter une franchise ? Je le crois parce qu'elle permet de ne pas alourdir le dossier par la multiplicité des sinistres et parce qu'elle diminue la prime. Disons, par exemple, une franchise de mille, deux mille cinq cents, cinq mille ou dix mille dollars suivant la réduction qu'accordent les assureurs, le dossier de l'université et ses ressources.

Le choix des modalités et de la garantie relève des autorités. Dans le deuxième cas (c'est-à-dire l'assurance « tous risques »), la clause « vol » doit faire l'objet d'une franchise assez élevée pour ne pas alourdir le coût d'une assurance qui, à mon avis, doit être gardée pour des cas exceptionnels.

Si l'on ne veut pas aller jusqu'à l'assurance tous risques, il ne faudrait pas oublier d'étudier l'opportunité d'ajouter à l'assurance incendie l'avenant dit 581F dans la province de Québec. C'est un assez long document — peu cher pour l'instant — assez peu clair, mais qui dans l'ensemble vise surtout les dégâts faits par l'eau ou par le poids de la neige. Il ne faudrait pas le mettre de côté sans le scruter. Il prévoit

206 en effet des dommages faits par l'eau s'échappant d'une canalisation ou d'une tuyauterie. Or, quelle n'est pas l'université où certaines valeurs bien élevées sont exposées à ce risque ? Nous pensons aux livres dans les bibliothèques, aux centres de calcul où les ordinateurs s'accommodent mal d'un bain prolongé ou d'eau s'échappant en un mince ou substantiel filet, d'un tuyau dont la fonction est de retenir l'eau et non de la laisser aller. Il y a aussi le poids de la neige ou de la glace. Dans l'est du pays, nous avons eu cette année des dégâts bien inattendus que l'avenant aurait garantis.

Il y a aussi le problème des dommages intentionnels qu'il faut prévoir avec l'avenant dit de vandalisme. Avec raison, on proteste devant l'attitude actuelle des assureurs. Pris de panique devant la colère des adolescents, ceux-ci ont décidé qu'à l'avenir les universités paieraient les mouvements d'humeur de leurs poulains, jusqu'à concurrence de \$50,000. Tout en augmentant le taux, soit dit en passant, ils ont cru que les universités devraient être tenues responsables des dégâts causés dans les cas suivants :

- a) émeute, actes de vandalisme, actes malveillants ou explosion de bombes;
- b) incendie consécutif à une émeute, à des actes de vandalisme, à des actes malveillants ou à une explosion de bombes.

Par ailleurs, l'avenant mentionne : « L'Assuré s'engage expressément à supporter tout sinistre à concurrence du montant de la franchise applicable, et s'engage en outre à ne prendre aucune assurance pour se couvrir du montant de ces franchises. » Tout cela peut changer, mais pour l'instant, cette dernière clause me paraît abusive. Elle disparaîtra probablement un jour ou l'autre dans cette province parce que si je suis bien renseigné, le service des Assurances dans la province de Québec a tenu à faire connaître sa réprobation au Syndicat.

Y a-t-il eu, dans l'ensemble, des cas assez fréquents pour justifier une pareille attitude ? Je ne le pense pas. S'il y a eu deux exemples coûteux dans la province de Québec, la fréquence ne me paraît pas justifier une mesure aussi sévère. Je crains qu'on ait tenu compte davantage du marché américain que de la situation au Canada.

Personnellement, je suis opposé à cette manière de faire. Imposer une pareille franchise, c'est pénaliser l'établissement qui ne peut empêcher les troubles. « Il suivra davantage ses gens et empêchera ainsi les dommages », ai-je entendu dire à un assureur. Mais le contrôle n'est pas aussi facile que cela. Si l'on applique la manière forte, on risque de déclencher des troubles. Pourquoi n'essaierait-on pas de régler ce problème comme toute autre question d'assurance ? On sait ce qu'a coûté le risque de dommages intentionnels depuis dix ans, eh bien ! qu'on augmente le taux en conséquence, ce qui permettrait de répartir les frais entre tous les assureurs. Qu'on impose une franchise de \$5,000 ou de \$10,000 pour ne pas être ennuyé avec les petits sinistres, non seulement dans le cas des dommages intentionnels, mais dans le cas de tous les autres dommages, on est d'accord dans l'ensemble, je pense. Mais qu'on ne pénalise pas des établissements sans se demander si oui ou non ils peuvent empêcher l'abus. On impose une surprime pour faire face à un risque physique existant et qu'il est impossible de corriger. Pourquoi ne procéderait-on pas de la même manière pour un risque moral, en tenant compte de ce qu'il représente pendant une période de trois ou cinq ans, par exemple. Le Bureau des Assurances du Canada et la Canadian Underwriters' Association possèdent sûrement des chiffres permettant d'établir à la fois le coût du vandalisme et la prime nécessaire pour y faire face. À ce point de vue, je crois que l'initiative de McMaster University est excellente. En centralisant la documentation relative aux sinistres, on va pouvoir obtenir des données statistiques de

première main (pourvu évidemment qu'elles soient complètes); statistiques qui permettraient de discuter avec les syndicats d'assureurs en connaissance de cause. C'est dans ce sens, je crois, que l'effort collectif le plus intéressant doit être fait.

Pour l'instant, je tiens à noter ici à nouveau qu'à mon avis c'est lorsque l'assuré se refuse à corriger un état de choses sur lequel il peut exercer une influence qu'on peut lui imposer soit une forte franchise absolue, soit une augmentation considérable des taux. Je sais aussi qu'aux États-Unis, les franchises sont énormes et que certains assureurs refusent d'assurer les établissements de haut savoir aussi bien aux États-Unis qu'au Canada. Il ne faudrait pas oublier cependant que l'assureur est dans le métier d'abord et avant tout pour garantir l'assuré. La situation n'a pas le même degré de gravité, dans l'ensemble, au Canada qu'aux États-Unis. Aussi ne devrait-on pas prendre des attitudes aussi draconiennes. Il me semble que, dans ce domaine comme dans d'autres, il faudrait agir avec une certaine modération. Ainsi on resterait dans l'esprit de l'assurance elle-même.

Ce problème particulier du vandalisme montre, je crois, combien les universités doivent se préoccuper de leurs problèmes d'assurances. À notre avis, elles doivent collectivement discuter avec les syndicats d'assureurs les problèmes d'envergure qui les concernent, comme

- i) les normes d'évaluation;
 - ii) les normes de tarification;
 - iii) les normes d'assurances en général;
 - iv) les normes de construction, de surveillance et de prévention.
- Elles pourraient également agir en collaboration avec les groupements comme National Fire Prevention Association qui justement se préoccupent des problèmes de surveillance et de prévention. Par ailleurs, il y a les normes de construction et d'installation qui ont été mises sur pied au

Canada et qui font l'objet d'un code. Les règles de base sont les mêmes que pour tout immeuble commercial ou industriel. En les communiquant à ses membres-adhérents, l'Association Canadienne du personnel administratif universitaire pourrait contribuer à empêcher les négligences, les maladresses ou les oublis commis dans la construction d'un immeuble, dans les installations ou dans la disposition des lieux, qui peuvent constituer de véritables foyers d'appel ou des risques graves en cas d'incendie. L'Association pourrait également faire accepter par ses membres des normes de surveillance des lieux qui ont une grande importance dans des établissements aussi élaborés que le sont la plupart des universités, mais nous reviendrons sur ce point un peu plus loin.

209

Il y a là une initiative urgente et très importante. Le caractère global de l'initiative ne peut que donner aux démarches une grande importance et une portée immédiate ou lointaine incontestable.

Certains problèmes devraient également faire l'objet d'une étude particulière. Je pense par exemple à l'assurance contre les tremblements de terre. Au Canada, on la souscrit pour certains immeubles importants. Le plus grand nombre des assurés ne s'en préoccupe pas : a) *parce que le risque semble lointain*. En effet, si, dans l'Est du Canada, le tremblement de terre est possible, probable même à cause de la nature du sol, le risque est éloigné : l'histoire des derniers siècles indiquant des secousses assez graves, mais peu fréquentes et survenant dans des régions peu peuplées et éloignées des grands centres.

Voici à titre documentaire, les principaux séismes qui ont eu lieu dans l'Est du Canada de 1638 à 1944, ainsi que l'intensité du choc : ¹

¹ Provenant d'une source officielle : « Earthquake Risks in Canada, Department of Mines and Technical Surveys ».

A S S U R A N C E S

		Amplitude approximative
	1638 À l'embouchure du Saguenay	7
	1663 Près de l'embouchure du Saguenay	7.5-8
	1665 " " " " "	6.4
	1732 À Montréal ¹	7
	1791 Dans le fleuve St-Laurent, près du Saguenay	6.4
	1816 Près de Montréal	5.5-6
	1831 Près de l'embouchure du Saguenay	5.5-6
210	1855 Près de Moncton, N.B.	5.5-6
	1860 Près de l'embouchure du Saguenay	6.5-7
	1861 À Ottawa	5.5-6
	1870 Près de l'embouchure du Saguenay	7
	1897 Près de Montréal	5.6
	1914 Près de Lanart, Ontario	5.6
	1924 Dans la Vallée de l'Ottawa, entre Arnprior (Ontario) et Quyon (Québec)	6.1
	1925 Dans le Saint-Laurent, près du Saguenay	7
	— 1929 À Grand Banks - Terre-Neuve	7.2
	— 1933 Dans la Baie de Baffin	7.3
	1935 Au Témiscamingue	6.2
	— 1944 À Cornwall, Ontario avec épïcentre sous le fleuve St-Laurent, entre Cornwall (Ontario) et Massena, (New York) — Dommages : deux millions de dollars	5.9

En somme le risque majeur pour les endroits habités, ce n'est pas tant l'amplitude que la proximité plus ou moins grande de l'épicentre.

¹ Dans une des lettres de la mère supérieure de l'Hôtel-Dieu de Québec, on lit par exemple : le 16 septembre 1732 à Montréal « le tremblement de terre a causé une consternation inexprimable. La première secousse qui a duré de deux à trois minutes a endommagé plus de 300 maisons; de nombreuses cheminées se sont effondrées, des murs ont été lézardés; des gens ont été blessés et une fillette a été tuée; des pluies de pierre ont jailli de toutes parts comme si elles étaient lancées par des mains invisibles; finalement il y eut une telle panique que les maisons ont été désertées et que les gens ont dormi dans leurs jardins. Les bêtes poussaient de tels hurlements que les hommes redoublaient de peur... De nombreuses personnes se sont réfugiées à Québec craignant d'être enterrées vivantes sous les ruines de cette pauvre ville ». Cité dans « Les tremblements de terre au Canada » par John H. Hodgson, P. 113 et dans la « Revue Scientifique » de février 1966 no 2. Ibid. P. 114.

Par exemple, le séisme de Grand Banks (1929) ou de la Baie de Baffin (1933) n'ont aucune conséquence, même si les deux atteignent une amplitude de 7.2 et de 7.3 parce que les régions sont désertiques. Tandis que, dans le cas de Cornwall, les dommages sont assez élevés, même si l'amplitude n'est que de 5.9, parce que l'épicentre est tout près.

b) *parce que la prime est très élevée.* Dans certains cas, elle correspond presque à celle de l'assurance contre l'incendie, si l'on applique le tarif actuel du Syndicat, alors que le risque immédiat est infiniment moins grand et que la fréquence est presque nulle.

211

Peu d'assurés souscrivent l'assurance¹. Par ailleurs, les assureurs craignent d'avoir des sommes considérables à verser si un séisme assez sérieux se produit près d'une ville et si l'épicentre est assez rapproché du centre commercial. À cause de cela,

l'assurance coûte trop cher;

la franchise est trop élevée;

les assurés sont trop peu nombreux;

les risques sont insuffisamment répartis.

Tant qu'on abordera la question individuellement et sans méthode particulière, la solution du problème restera sinon impossible, du moins très coûteuse.

Encore une fois, à mon avis, la question doit être étudiée collectivement par toutes les universités du Canada, étant donné que toutes ou presque toutes sont exposées à des degrés divers.

C'est en discutant avec les assureurs au nom de tous qu'on obtiendra des conditions plus raisonnables et qu'on établira le marché nécessaire, soit directement par l'assurance,

¹ Ainsi en 1968 et 1969, les primes totales au Canada se sont élevées à \$205.000 et à \$187.000 respectivement; ce qui est bien peu.

soit par l'assurance et la réassurance. S'il existe des pools pour l'assurance des risques radio-actifs ou d'autres d'envergure, celui-là pourrait parfaitement être traité de la même manière. Ce sont les universités de la vallée du haut et du bas Saint-Laurent, du plateau Laurentien et des régions du Pacifique qui sont les plus exposées. Par ailleurs, une étude globale aurait plus de chance d'obtenir le meilleur traitement par les assureurs du Canada et de l'étranger. Car, à cause des capitaux en jeu, de la soudaineté et de la brutalité du séisme possible, la question se doit d'être traitée collectivement et non individuellement. Elle pourrait faire l'objet d'une étude en collaboration avec la Canadian Underwriters' Association, un comité de l'Association et les courtiers des universités intéressées.

Construction, prévention, inspection

On ne pense pas généralement à soumettre les plans d'une construction nouvelle soit aux assureurs, soit à son courtier. Si celui-ci est suffisamment bien organisé, c'est-à-dire s'il a à sa disposition les services d'ingénieurs spécialisés, il peut rendre les plus grands services. C'est avant le début des travaux que la consultation pourrait être le plus utile. Il y a des matériaux ou des dispositions qu'il faut éviter, des installations qu'il faut prévoir à l'avance (les extincteurs automatiques par exemple). Laissés seuls, les architectes et les services ne les prévoiront peut-être pas de la manière la meilleure. Une fois les travaux terminés, les assureurs tarifieront sur ce qu'ils constateront; ce qui, encore une fois n'est pas la meilleure manière de procéder. Les services techniques de l'université ne pourront qu'apprécier l'aide accordée par les assureurs et le courtier, surtout qu'elle ne coûte rien.

Une fois les lieux occupés, une question très sérieuse se pose: la surveillance. Elle s'obtient chaque jour par des rondes régulières avec poinçonnement, pour que l'on puisse

vérifier que les rondes sont faites à l'heure et aux endroits prévus. Cette vérification doit être faite périodiquement — sinon quotidiennement — si l'on veut qu'elle soit efficace.

Les rondes sont essentielles à la sécurité des lieux, si l'on veut exercer la surveillance nécessaire. Elles doivent être faites par des employés bien formés, connaissant les lieux, sachant comment fonctionnent les appareils de sécurité et d'extinction et pouvant (par un entraînement régulier) faire rapidement les gestes voulus s'ils constatent un début d'incendie ou une situation anormale.

213

Le rôle du poste central de contrôle a, à ce point de vue, la plus grande importance aussi bien en cas d'incendie qu'en cas d'accident. Il est essentiel qu'il soit averti sans délai afin qu'il puisse à son tour rejoindre rapidement les services extérieurs, s'assurer qu'on les guidera sur les lieux et qu'on utilisera aussitôt que possible le matériel voulu. Toutes choses qui paraissent élémentaires, mais qui doivent être prévues à l'avance et mises au point périodiquement, si l'on veut qu'elles donnent le résultat souhaité à un moment d'urgence.

L'auto-assurance et les soumissions

Les universités doivent-elles avoir recours

- a) à l'auto-assurance ?
- b) aux soumissions publiques ?

Dans certaines entreprises ayant une très grande répartition de risques, des réserves importantes et des ressources abondantes, on s'assure parfois soi-même, en partant du principe que le risque est assez limité et réparti dans l'ensemble pour garder les primes que l'on verserait autrement à un assureur. Pour cela, encore une fois, il faut des réserves substantielles, une organisation apte à bien mesurer les risques et à les suivre de près, une bonne connaissance du métier

et . . . beaucoup de chance durant les premières années. Certaines grandes entreprises ont les reins assez solides pour procéder ainsi, surtout quand elles ont un très grand nombre de risques répartis dans tout le Canada. Je ne pense pas que les universités puissent le faire. Règle générale, leur budget ne s'équilibre que grâce aux octrois de plus en plus élevés que leur versent les gouvernements; elles ne peuvent sûrement pas s'exposer à des aventures auxquelles ne les préparent ni leurs ressources financières, ni une spécialisation technique de leur personnel. La sagesse paysanne dit, n'est-ce pas: chacun son métier et les vaches seront bien gardées.

Dans la province de Québec, l'idée des soumissions publiques a tendance à se répandre. Est-elle bonne? Sans vouloir parler pour sa paroisse, je crois qu'on peut conclure dans la négative. Au premier abord, ce semble être la formule la meilleure puisque cinq, dix assureurs présentent un prix pour la garantie demandée. On n'a qu'à choisir la meilleure soumission. Mais justement, l'assurance n'est pas comme la fourniture d'aspirine, de tables, de chaises, d'objets standardisés, en somme, dont le prix immédiat est la mesure d'appréciation. On juge la valeur d'une assurance après le sinistre. S'ajoute à cela la qualité du courtier qui présente la soumission. Or, là on n'a guère de choix. Si le courtier est bien organisé, capable d'intervenir aux moments difficiles (et il y en a toujours), tant mieux. Sinon, tant pis, on aura fait une bien mauvaise affaire, en envisageant la seule prime originale. Le courtier a sa valeur propre. Il doit être seul à agir en collaboration avec l'université. Pour cela, il doit allier la connaissance du métier et du marché. C'est, en effet, par la négociation privée ou collective avec les assureurs qu'on obtient les meilleurs résultats, à mon avis. Or, pour cela évidemment, il faut connaître le métier et être capable de conseiller l'université dans des domaines aussi variés qu'on puisse l'imaginer. À signaler à ce sujet que la plupart des

grandes entreprises commerciales ou industrielles n'ont pas recours à la soumission. Elles savent, en effet, que si elle est valable pour l'aspirine, certains ameublements, la papeterie et, en général, dans les domaines standardisés, l'assurance par contre est trop complexe pour qu'on se confie à un assureur et à un courtier simplement en tenant compte que son prix est le plus bas. Plaidoyer pro domo ? Je ne pense pas que vous deviez le croire.



Messieurs, je souhaiterais que, de ce qui précède, vous gardiez une idée en particulier, celle de la négociation collective de vos besoins d'assurance par l'entremise de votre Association. Si le cas de chaque université n'est pas nécessairement le même, il y a un certain nombre de points communs qui pourraient être résolus de façon satisfaisante si votre Association, en possession des données nécessaires discutait le problème d'ensemble avec la Canadian Underwriters' Association. Celle-ci est encore la grande autorité dans beaucoup de domaines. Si elle ne veut pas ou ne peut pas se rendre à des raisonnements rationnels, il sera toujours temps d'aborder d'autres marchés, mais pas de façon sporadique ou individuelle. Très sincèrement, je pense que votre Association a un rôle important à jouer dans le domaine administratif particulier qu'est l'assurance. Et c'est sur cette pensée que je termine, tout en signalant que d'autres problèmes d'assurance collective pourraient être aussi négociés collectivement, ceux qui concernent les assurances accidents pour le personnel en général et pour les étudiants, par exemple.

Faits d'actualité

par

J. H.

I — L'inflation et l'assurance

216 La Munich Reinsurance Company vient de publier un livre — œuvre de ses services de recherche — qui étudie l'influence de l'inflation sur les résultats de l'assurance.¹ La hausse des prix et des salaires entraîne des indemnités plus élevées en assurance de dommages, puisqu'il en coûte plus cher pour réparer ou pour rebâtir, et une augmentation des indemnités de responsabilité pour les dommages corporels, aussi bien dans le cas d'un règlement de gré à gré que d'un jugement rendu par le tribunal. C'est, en résumé, ce qui se passe depuis quelques années dans notre pays, aussi bien que dans le monde entier où sévit l'inflation, ce mal sourd et profond qui guette la monnaie et lui enlève graduellement sa valeur dans une économie qui, au premier abord, semble saine puisque la production augmente en valeur. C'est ce que démontre avec des précisions, des chiffres et des graphiques cet excellent travail d'économie appliquée à l'assurance. Nous en recommandons la lecture à ceux de nos lecteurs qui veulent comprendre la cause d'événements que d'autres constatent sans tenir particulièrement à les expliquer : ce qui est toute la différence entre la statistique et la science économique.

Voici un paragraphe qui laisse songeur :

“Any solution aimed at compensating inflation should be binding for all insurers and take effect automatically.”

¹ “The Influence of Inflation on Insurance”. Munich Reinsurance Company, Munich.

Otherwise, such a solution would not fulfil its planned purpose. In any countries formulae for adapting premiums have been applied in various branches for many years. Theoretically speaking, these formulae might well be suitable for effecting successful increases of premiums which have become necessary due to the upwards trend of labour costs and prices. The fact that some of the results shown by such branches are nevertheless not satisfactory is because none of the existing formulae are obligatory, and because some of them allow too liberal a degree of interpretation. Hitherto, competition has invariably made systems being quite satisfactory in theory become quite ineffective in practice."

217

L'auteur montre, une fois de plus, que la lutte contre les effets de l'inflation n'est pas aussi facile qu'on le croit au premier abord. Dans l'assurance des biens, il semble que la règle proportionnelle soit la solution du problème puisqu'elle force l'assuré à augmenter le montant d'assurance, donc la prime. La hausse est automatique. Si l'assuré n'en tient pas compte, il devient co-assureur et, ainsi, l'assureur partage les dommages avec l'intéressé lui-même. Si le montant d'assurance est suffisant, l'assureur a reçu la prime qui lui permet de faire face à la perte. Ainsi, le taux de prime ne doit pas nécessairement être augmenté si, au départ, il est assez élevé; ce que n'est pas toujours le cas. Par ailleurs, si la hausse du montant est forte, on peut se trouver devant un problème de marché. Et c'est là qu'on rejoint le thème du dernier *Rendez-vous de septembre* à Monte Carlo : l'assurance des grands risques et ses aléas. Nous y consacrerons une partie de notre prochain numéro, avec les travaux présentés par des réassureurs très en vue d'Europe et des États-Unis. Tant il est vrai que les problèmes de l'assurance se retrouvent au niveau de la réassurance puisque le rôle de celle-ci est d'épauler celle-là.

II — L'augmentation des tarifs automobile

218

Ce n'est pas un phénomène local. Ainsi, récemment, dans un journal de Paris¹, on notait qu'en Suisse, à partir du 1er janvier 1972, une hausse de 18 à 35 pour cent s'ajouterait à celle du 1er janvier 1971. En Allemagne, une majoration de 25 pour cent le 1er janvier 1971 a été portée à 40 pour cent le 1er août 1971. En Angleterre, il y a eu une première augmentation d'environ 20 pour cent le 1er janvier 1971 et, pour la plupart des sociétés, une autre de 22 pour cent en avril. Par contre, en France, où les tarifs étaient déjà très élevés, la hausse n'a été, en avril 1970, que de 3.70 pour cent, chaque assureur se gardant le droit de demander davantage s'il le juge à propos.

Il y a donc une tendance générale à la hausse dans le monde entier, mais inégalement prononcée. Si l'on veut en comprendre la raison, il faut se rappeler la comparaison que *Sigma*² faisait en novembre 1970 du coût de l'assurance-automobile dans certains grands pays. En voici les données pour une Volkswagen 1300 :³

	Coût de la prime
Grande-Bretagne	\$ 60
Suisse	81
Allemagne	110
États-Unis	130
Belgique	130
France	182

On peut conclure des chiffres qui précèdent :

a) que les tarifs suivent les besoins dans chaque pays et dans chaque section d'un même pays, assez grand pour

¹ Le Monde 3-4 octobre 1971.

² Publication de la Suisse de Réassurance, cette grande société suisse dont les travaux de statistique sont fort bien faits.

³ Sans tenir compte du bonus-malus et pour les garanties suivantes :

États-Unis : \$300.000

Allemagne : 250.000

Autres pays : garantie illimitée.

avoir une situation différente aussi bien au point de vue technique que juridique;

b) que les tarifs augmentent en pourcentage d'autant plus brutalement qu'ils se révèlent insuffisants au cours des années et qu'on tarde à les adapter aux besoins.

c) que la fréquence et l'importance proportionnelle des sinistres sont à la base d'un tarif particulier, puisque ce sont les éléments essentiels de la tarification.

219

d) qu'on ne peut comparer deux tarifs sans avoir les éléments statistiques et juridiques qui les justifient : les seconds pouvant influencer sur les résultats puisqu'ils imposent des règlements dont la base même est différente.

Si, par exemple, dans la province de Québec :

i — on impose à l'automobiliste une responsabilité envers les personnes transportées qu'il n'a pas dans les autres provinces;

ii — on fait courir l'intérêt de la date d'inscription de la cause et non du jugement lui-même;

iii — on force les assureurs à payer les frais du fonds de garantie, tandis qu'ailleurs on perçoit une taxe spéciale;

iv — on n'a pas d'assurance-maladie avant 1970,

le tarif automobile doit tenir compte de tous ces éléments qui alourdissent les résultats. Vouloir le nier, c'est accepter d'étudier un problème sans réunir tous les facteurs d'appréciation. Ce qui est, on en conviendra, une bien mauvaise manière de porter un jugement valable.

III — Lloyd's et les cheveux longs

Dans un dernier numéro de *Preuves* (4^e trimestre 1971), il y a un article qui surprend un peu au premier abord¹. Ne

¹ Les cheveux longs, plus qu'une mode.

220 forcez pas les jeunes à se couper les cheveux, y lit-on. Agir ainsi est beaucoup plus grave qu'on ne le croit, certains étant allés jusqu'au suicide parce qu'on le leur a imposé. Personnellement, je n'ai aucune objection à la longueur des poils qui garnissent l'occiput et le crâne de certains adolescents. Je me contente de constater par la vue ou l'odorat si la toison est sale ou propre, ce qui me paraît être la condition première de toute chevelure. Que son propriétaire la conçoive d'une manière ou d'une autre, en soi, me laisse assez indifférent quoique, si on me demande une préférence, je sois forcé d'admettre qu'un gaillard bien coiffé ou coiffé plus ou moins ras me plaît davantage; ce qui est sans doute un reste d'esprit bourgeois assez déplaisant. En toute franchise également, je dois admettre que si j'avais à faire représenter mon bureau par deux garçons également intelligents, mais inégalement chevelus, j'opterais plutôt pour le frais tondu. Absalon, m'objectera-t-on, avait les cheveux longs quand il galopait dans la forêt. C'est vrai, mais on sait ce qui lui est arrivé. D'Artagnan portait perruque et les Pères de la Confédération avaient cheveux longs et pattes de lapin; ce qui ne les rajeunissait pas. Pour s'en convaincre, il n'est que de regarder la peinture officielle qui les représente à Charlottetown ou à Québec.

En traversant *The Room* à Lloyd's récemment, je suis tombé sur un certain nombre de garçons à la chevelure abondante. L'un d'entre eux était coiffé à la Zoulou, un peu à la manière de Robert Charlebois qui, chez nous, met en transe filles et garçons. En toute simplicité, devant les jeunes chevelus de Lloyd's, je ne pus me retenir d'exprimer un peu d'étonnement. Ce à quoi mon compagnon répondit : « Oui, nous les acceptons maintenant. Et dire qu'il y a dix ans, une circulaire défendait de porter des souliers pointus, à l'italienne, sur le parquet de Lloyd's ». Évidemment, tout change, même à Lloyd's London, ce temple de la tradition technique et vestimentaire.

Tout en écrivant cela, je pense aux pauvres gas qui se sont suicidés parce qu'on voulait leur faire couper les cheveux. Si cela est vrai, n'avaient-ils pas une condition neurotique qui, hélas, les poussait à des actes lamentables ? Mais peut-être ne comprends-je pas le drame psychologique qu'indique un pareil geste de désespoir. Vraiment, une chevelure abondante peut-elle à ce point être à la fois un symbole de contestation et de liberté individuelle ? Il le semble bien, m'affirme-t-on.

IV — Pour hâter et simplifier le règlement des sinistres

Dans notre prochain numéro, nous consacrerons quelques pages aux suggestions que fait un de nos collaborateurs au sujet du règlement des sinistres. Il propose entre autres choses :

a) que l'enquête après un sinistre (auto ou responsabilité) soit faite par un seul expert agissant pour le compte des deux parties ; son rapport étant utilisé comme instrument de travail ;

b) que les rapports d'expertise soient réunis dans un ordinateur central accessible à tous les assureurs.

Voilà des idées bien différentes du mode actuel de procéder. Appliquées, ne pourraient-elles pas simplifier les choses et hâter un règlement qui se fait bien attendre actuellement et qui coûte bien cher. Nous y reviendrons parce que nous y voyons une suggestion valable.

Pages de journal

par

GÉRARD PARIZEAU

25 mars 1970

222

Avec des amis, nous passions l'autre jour devant une *School of Baseball*. Très sérieusement, je profitai de l'occasion pour suggérer que nous en suivions les cours. Une de nos amies nous a rappelé alors le temps où, gosse, elle faisait la *vache* dans le champ avec ses amis qui l'acceptaient dans leurs jeux innocents. *Faire la vache*, c'était guetter la balle et essayer de la prendre au vol pour annuler le point et peut-être empêcher les autres joueurs de compléter le circuit dans le sens opposé de la montre. Que de fois, ai-je joué au baseball devenu, grâce à l'abbé Blanchard, ce contempteur des mots impropres, la balle au camp. Là comme dans tous les sports, j'étais médiocre ; je jouais avec fougue, mais sans l'adresse voulue pour faire partie d'une équipe bien rémunérée. J'aurais pu être un *batter* à la mâchoire en mouvement, aux bras vigoureux, à la course impeccable, tel un coureur antique, et à la voix rauque. Si je l'avais été, je serais sans doute à l'heure actuelle propriétaire de quelque taverne, peut-être d'un restaurant, peut-être aussi d'une maison accueillante où l'on pratique le plus vieux métier du monde.

Voilà des propos de moins en moins convenables en Semaine Sainte. Aussi ai-je déposé mon stylo pour aller à l'église, plier le genou et me battre la coulpe comme il convient.



J'ai aimé cette cérémonie du Jeudi Saint dans une église de campagne, récente, mais traditionnelle, sans la recherche du Bizarre, de l'Inattendu qu'on trouve trop souvent chez nous. Dans l'Évangile selon Saint Jean, on évoque la réaction de Simon-Pierre devant le geste de Jésus qui veut lui laver les pieds par esprit d'humilité. Cela me rappelle une autre scène à laquelle j'ai assisté, il y a bien longtemps, à l'Abbaye de St-Wendrille, près de Rouen. Les membres du groupe H.E.C. que je dirigeais avaient assisté à la grand-messe dans la très belle chapelle que les pères Bénédictins avaient restaurée. Nous nous dirigeons vers la salle à manger où les moines nous avaient conviés avec M. Philippe Roy, notre ambassadeur en France. Soudain, nous nous sommes trouvés

devant les portes du réfectoire, derrière lesquelles nous attendait le père Abbé et deux moinillons. L'un portait un plat d'étain rempli d'eau et l'autre une serviette de toile bise. D'une voix chevrotante, le père Abbé invita M. Roy à s'avancer pour qu'on puisse lui laver les mains, comme c'était la coutume de l'abbaye pour l'hôte d'honneur. Assez sourd, M. Roy dit d'une voix claironnante : « C'est déjà fait, père Abbé », jusqu'au moment où quelqu'un lui expliqua en se penchant vers lui que c'était une coutume ancienne comme l'Ordre lui-même, sauf qu'autrefois le Père par esprit d'humilité lavait les pieds de l'hôte le plus humble, sinon le plus sale. À travers les siècles, la coutume a évolué, le désir d'humilité ayant pris un autre aspect : celui d'honorer l'hôte le plus distingué.

Quel souvenir agréable j'ai gardé de ce repas simple, mais bon, au cours duquel un moine nous lut des extraits d'un livre sur la découverte du Canada par Jacques Cartier.



C'est aussi un bien curieux souvenir que celui que rappelle Christine Piette-Samson dans *Recherches Sociographiques* au sujet de J. C. Taché et de l'idéologie chrétienne au siècle dernier. À cette époque, la résignation était l'attitude de beaucoup — dont Taché — devant les inégalités sociales. Il ne faudrait pas confondre humilité et résignation, comme trop de gens avaient l'habitude de le faire devant la misère, l'injustice, l'égoïsme du capitaliste, dont souffrait une population à qui on répétait la phrase de Jésus pour l'inviter à tout accepter : « Bienheureux les humbles de cœur, car le royaume des cieux est à eux ». Ou encore : « Il est plus difficile à un riche. .. ». Ce n'est plus cela qu'on dit avec raison, mais en ne rappelant pas suffisamment que l'abus des uns ne justifie pas les excès nouveaux. Jusqu'où le pendule ira-t-il après avoir été maintenu si longtemps et si loin à l'extrême limite contraire ?

Ce sentiment pénible de résignation, on le retrouve dans une bien intéressante enquête faite en 1888-89 à Montréal par une Commission Royale. Quelle situation sociale elle évoque ! Des hommes, des femmes et des enfants travaillant de douze à seize heures par jour dans des conditions d'hygiène affreuses, gagnant tout juste assez pour survivre et exploités par un capitalisme sans contrainte. Bien peu de gens connaissent l'existence de ce document dont on trouve un exemplaire à la bibliothèque H. E. C. Je me propose de le recenser bientôt pour compléter

mon travail sur le XIX^e siècle. J'ai déjà deux études sur le début et sur la première moitié du siècle, entre lesquelles je logerai certains personnages assez représentatifs de l'époque comme le marquis de Lorne, gendre de la Reine Victoria, qui a été gouverneur général du Canada de 1878 à 1883, Pierre J.O. Chauveau, éducateur d'abord, puis premier ministre de la province de Québec de 1867 à 1873, Faucher de Saint-Maurice, journaliste, député, écrivain, fantaisiste et grand ami d'Arthur Buies avec qui il faisait les cent coups. Et, enfin, Monseigneur Ignace Bourget, deuxième évêque de Montréal qui a exercé sur son diocèse et ses ouailles une très profonde influence. J'aurai aussi des notes sur Joseph Masson et L. A. Senécal — deux hommes d'affaires qui correspondent à deux époques : le début et la fin du siècle. Puis, le seigneur, avec Philippe-Aubert de Gaspé — charmant mémorialiste qui, comme d'autres, puisait dans la bourse de l'État, mais sans s'en rendre compte, et qui fit de la prison pour dette, grâce à des ennemis puissants. Et peut-être aussi deux hommes qui vécurent au début du siècle : Pierre Chaussegros de Léry qui, après avoir été officier des armées de Napoléon, fut le précepteur des enfants d'Alexandre de Russie et Joseph Bouchette, arpenteur général de Sa Majesté, auteur de plusieurs livres sur les deux Canadas, publiés à Londres et illustrés de bien jolies lithographies de lui et de ses fils. Il écrivait ses livres après avoir parcouru le pays en canoë à une époque où le muscle était un nécessaire complément de l'art d'écrire. Chose curieuse, Bouchette est le premier d'une longue lignée d'hommes d'action et d'écrivains qui, ayant vécu dans un milieu anglophone, ont écrit en français. L'un de ses fils, Robert Shore Milnes, ancien officier d'artillerie, fut exilé aux Bermudes en 1838. Par la suite, il laissa des mémoires, où il décrit la désolation de son père, fidèle sujet de la Reine, qui voit son fils aller en exil, lui qui, pourtant, a bien connu les Anglais dans leur pays et a été officier de l'armée britannique. Dans une phrase charmante et naïve tout à la fois, Julie Papineau annonce son mariage ainsi à son mari exilé aux États-Unis : « Tu verras que M. Bouchette pour passer le temps de l'exil agréablement, a épousé une des filles de Berthelèt l'aîné... » (4 mars 1839).

Mais aurais-je le temps de réunir la documentation sur tout cela ? Avec la Revue, cette vieille maîtresse exigeante, avec mes affaires qui me demandent le plus clair de mon temps, quand pourrais-je le faire ?

Ce matin, il fait beau et chaud à nouveau. Bravo ! Le Seigneur est bon, comme on chante dans la nouvelle liturgie, en scandant les mots comme dans un *negro spiritual*. Où va-t-on avec tous ces chambardements religieux qui n'ont d'intérêt que s'ils apportent un élément nouveau, différent mais valable ? Il ne suffit pas de bouleverser les bonnes vieilles habitudes de papa ? Il y a plus, je crois. Il y a un désir de rapprochement, d'égalité, d'échange, de générosité, allié à un besoin de bruit, d'ouverture sur le présent, d'expansion exprimée en des thèmes inspirés de la musique nègre, du jazz, qui donnent à la jeunesse l'impression d'être de son époque.

Mais sont-ce là des propos qui conviennent dans ce milieu du *Galt Ocean Mile Hotel* où les corps se dénudent même s'ils sont laids, difformes et si les ventrus et les chauves abondent. Heureusement que les vacances de Pâques ont attiré quelques sylphides gracieuses, quelques biches gracieuses. Mais que de mémères pour qui les ans ont été durs, même si pédicures, masseuses, esthéticiennes et chirurgiens ont tenté de corriger sur elles l'irréparable outrage.



Après avoir déjeuné, j'irai chercher au *Drug Store* les journaux de chez nous qui nous apportent les nouvelles chaque matin. Il y a là quelques Canadiens qui attendent leur dose quotidienne de poison, d'anesthésique ou de gaz hilarant. Il y a deux exemplaires du *Devoir* que nous nous séparons : un Canadien qui a passé l'hiver ici, qui tonne contre la politique et les politiciens, et moi. Nous nous précipitons sur le journal comme sur une chose précieuse. Il y a aussi les amateurs du *Petit Journal* qui sont six et ceux qui demandent au *Montreal Star* (10 exemplaires) et à la *Gazette* (5 ou 6) ce qu'il faut penser de tout et, sur tout, de cet indépendantisme bien troublant parce qu'il menace des postes acquis et la confortable situation créée à des gens qui sont accueillis à bras ouverts partout pourvu qu'ils ne soient des *frenchies* ; en Angleterre, on dirait des *frog eaters*. L'épithète n'a pas traversé l'océan ; elle est restée accrochée au cap Gris-Nez comme un oripeau ou comme ces petits vins délicieux, incapables de tenir la traversée ou qui n'ont pas plu au fonctionnaire de la Régie qui, au Pied du Courant, déguste, décide ou rejette d'un geste large comme celui d'un grand acteur des temps anciens, drapé dans un péplum ou une toge qui donne de l'ampleur à son geste négatif. Vous savez très bien que ce n'est pas ainsi que les choses se passent, me dira sans doute mon ami L. s'il lit

jamais ces lignes. C'est juste ! Mais pourquoi les écrire, ajoutera-t-il ! Il ne peut comprendre le plaisir des mots en ce matin de mars à Fort Lauderdale, devant cette mer qui déroule paresseusement ses rouleaux blancs. Comme les mots ont de charme devant cette nature qui, à sa manière, prépare la Pâques. Demain matin à six heures, un chœur de chrétiens viendra la fêter face à l'Océan. Ils seront soixante à célébrer ainsi la fête de la Joie Mystique. Que donneront Bach, Haendel et peut-être Haydn dans ce décor sans fin et avec l'accompagnement du bruit des vagues se brisant sur la plage ? Je n'en sais rien, mais ce qui donnerait du piquant à ces chants, c'est que les belles mortelles soient vêtues de bikinis s'allongeant avec la gravité de leur voix. Griserie, folie momentanée qu'explique le charme de ce matin sans neige, chaud comme un après-midi de juillet. Peut-être ! Vive donc Lauderdale ! Et à demain...



G. refuse absolument de se lever à 5h.30 pour entendre les voix dirigées par un clergyman amateur de musique religieuse, de grand air et se levant tôt comme un moine habitué à la règle, debout dès que l'aube paraît. Peut-être a-t-elle raison ! Le petit jour pour elle, c'est dix heures du matin. Et pourquoi pas, après tout, les mots n'ayant souvent que le sens qu'on leur donne ! Quelle horreur, me dirait cet aimable grammairien de Radio-Canada s'il était ici ! Il surveille la langue de ses annonceurs, comme certaines mères le font pour la vertu de leurs filles. Comme elles, il a parfois des surprises qu'il note avec indulgence ou réprobation selon le cas, dans ses propos du dimanche soir, le lendemain du *Cher Oncle Bill* destiné à donner une haute idée de la bonté de l'homme américain et de *Jenny* qui en consacre la fantaisie avec ses jeux de belle fée. Mais comme nous voilà loin de Lauderdale ! Je ferme mon cahier d'écolier dans lequel je consigne ces propos, car on m'apporte mon petit déjeuner : œuf poché, pain grillé, demi-pamplemousse (beau, mais sans saveur, telle une femme jolie mais un peu sottie), marmelades de fruits savoureuses et abondantes. D'autant plus que mes voisins de gauche commencent de s'intéresser à ce vieil homme qui écrit au fil de la plume. Voilà, en effet, que ma voisine vient s'asseoir à mes côtés. Seriez-vous écrivain, me demande-t-elle ? Avec cette ferveur que doit avoir notre amie *** , quand elle recueille, des lèvres de son ami S..., les propos qu'elle déguste ensuite comme une exquisite ambrosie ou comme un nectar des temps anciens. Elle ne dédaigne pas ensuite de nous en faire part, avec l'air détaché d'une femme charmante (ce

qu'elle est d'ailleurs), qui en a entendu bien d'autres, mais qui ne déteste pas nous le rappeler.



J'ai rapporté d'une promenade sur la plage, hier après-midi, de bien jolis coquillages, travaillés par la mer, avec la patience des éléments éternels. Il y en a quatre étalés devant moi, comme le produit d'une collecte précieuse. Ils sont charmants. Leur couleur va du crème ou du beige au blanc, strié de jaune, avec une admirable régularité ou ondulés avec une étonnante précision, comme s'ils avaient été faits par un artiste très fin, cherchant son inspiration dans l'art japonais du XVIII^e siècle, si précis, si adroit et qui ne laisse rien au hasard.

227

Et dire qu'au retour, ces témoins très simples de moments heureux iront rejoindre dans un fond de tiroir toutes ces choses qu'on accumule, jusqu'au moment où, forcé de déménager, on jette au panier tout ce qui n'a qu'une valeur de souvenir.



Est-ce cet étalage de nombrils sur la plage qui m'a rappelé ce disque de Brassens — l'un des meilleurs, dans lequel il y a la chanson intitulée « Le nombril de la femme de l'agent de police ». Le thème est celui-ci : un excellent homme n'a qu'une ambition : voir le nombril de la femme d'un agent de police. Il en aperçoit un, un jour, mais meurt sur le coup. Le thème est mince, mais il est amusant parce que c'est Brassens qui le traite et le chante. Scandalisée, S. aurait voulu qu'on détruisît le disque. Elle ajoutait : « Dire que c'est Michel qui vous l'a offert. Si, au moins, c'était Jacques ». Revenu de Paris depuis peu, Jacques avait pour S. qui l'aimait bien, une odeur de roussi qui lui convenait, mais pas à l'autre.

Brassens garde la faveur des jeunes. Il y a trois ans, je crois, Germaine et moi sommes allés l'entendre au Palais de Chaillot, à Paris. Il y avait dans la salle deux mille, peut-être, trois mille personnes — jeunes pour la plupart — qui l'applaudissaient à tout rompre. Il a un charme certain, un sens très profond de l'humain et il est contre le pouvoir établi : toutes choses qui plaisent aux jeunes. Trenet a aussi gardé sa popularité. Germaine l'a entendu l'an dernier au Théâtre Sarah Bernard, devenu, je crois, le théâtre de la Ville depuis qu'on l'a restauré. Il y avait là une foule de jeunes gens qui l'ont applaudi, lui qui, pourtant, n'a rien du *crooner*, du chanteur nègre ou des Beatles. Malgré son âge, il garde le charme du fou chantant.

La chansonnette continue d'avoir une extraordinaire vogue. On dirait que s'y réfugient tous ceux qui, ayant le goût de la musique, cherchent autre chose que ce que leur offrent des musiciens arides comme des mathématiciens et dont le langage n'est perceptible qu'aux snobs ou aux initiés : les premiers n'étant pas nécessairement les seconds. Je ne me ferme pas à la musique contemporaine. Je ne veux l'aimer que si elle éveille en moi un grand besoin d'harmonie. Réaction de primaire, obscurantisme, dira-t-on ! Peut-être, mais voilà comment je suis, ou je crois être, sans m'efforcer de paraître ce que je ne suis pas.

228



Il y a eu ce matin le service de l'aurore, avec un sermon du révérend x à l'occasion de Pâques. Il y a eu aussi musique sur l'harmonium et chœur de très jeunes gens dirigés par une demoiselle énergique. L'*Alléluia* de Haendel aurait été bien, si on ne l'avait expédié en vitesse, au milieu de la foule qui s'écoulait, comme la nôtre dans les églises. Pendant ce temps, tout en écoutant, je regardais le lever du soleil, derrière des nuages légers. Il n'y avait vraiment que cela de vrai dans la cérémonie du jour. Tout le reste n'était qu'artifice : ces gens venus en vêtements du dimanche comme au spectacle, cette éloquence sèche, les femmes vêtues de robes décentes, coiffées de chapeaux et gantées de blanc, à côté de la piscine où, tout à l'heure, elles se plongeront dans des costumes réduits au strict minimum. En voyant tout ce monde assez snob — dont j'étais et dont G.B.P. avec son bon sens ordinaire avait refusé d'être — je ne pouvais m'empêcher de me rappeler cette Mexicaine entre deux âges qui, à Acapulco, s'était livrée dans la piscine à des jeux assez aguichants, et que j'avais retrouvée, plus tard dans la journée, à l'église, la tête couverte d'une bien jolie mentille et vêtue de vêtements longs et noirs. Je n'avais pu m'empêcher de sourire tant ce double comportement était contradictoire.



Dîner hier soir avec les G.W. à *Pier 66*, un des meilleurs restaurants de Fort Lauderdale, entouré de bateaux somptueux puisque Bahia-Mar n'est pas loin. C'est là, me dit P. A., que cet être incommensurable qu'était H.D. l'avait apostrophé du bateau des M... en rade. Comme je l'ai dit, il était un incroyable mélange d'astuce, de bêtise, d'intelligence et de sans-gêne. Par dessus tout, il avait des hommes une notion précise. Il en connaissait les faiblesses. Il savait que les petits cadeaux entretiennent l'amitié et il en usait.

En revenant d'un dîner très agréable, le meilleur de tout notre séjour, on nous a montré la maison d'un entrepreneur canadien qui, plus d'une fois, a abrité les loisirs de tel homme en vue qui, au retour, facilitait l'obtention de tel ou tel contrat. Gabegie ? Peut-être pas, mais comme est imprudent l'homme politique qui accepte de pareilles faveurs. Un jour ou l'autre, cela ne peut que lui revenir sur le nez, comme un boomerang. Je me rappelle le scandale vite étouffé d'un certain voyage fait par M. MacKenzie King aux Bermudes, aux frais d'un sénateur, ami et bénéficiaire du régime. Et cependant, King (ennuyeux comme la pluie) avait la réputation d'un honnête homme. Mon ami G.L. a, à propos de lui, une anecdote bien amusante qu'il racontera lui-même dans ses mémoires sans doute. King, célibataire, se décide un jour à demander la main d'une jeune femme qu'il fréquentait depuis longtemps. Celle-ci lui répond un peu abruptement : « Je n'ai pu attendre davantage. J'épouse X ». Et MacKenzie King revient chez lui un peu défrisé. Il dit à l'ami qui l'attend : « Tant pis ! Après tout, dans un lit, le soir, toutes les femmes se ressemblent ». L'histoire est savoureuse, même si les femmes, en général, ne l'aiment pas.

Mackenzie King était un homme tenace mais, paraît-il, d'une étonnante timidité dans ses relations avec les individus. On raconte qu'un jour, en se promenant, il tombe sur Goodridge Roberts installé devant son chevalet. Il regarde, fait : hum ! hum ! et repart en disant : « *I see that you are painting* ». Et l'autre de répondre : « *Yes. I am painting* ». Humour ? Non, simple impossibilité de communiquer avec les autres, sauf par de longs et filandreux discours.

Je l'ai entendu parler plusieurs fois. S'il était un extraordinaire manoeuvrier, il était ennuyeux à mourir. C'était le robinet qui laisse s'écouler l'eau tiède tant qu'on ne le ferme pas. Les idées chez lui s'enchaînaient sans fin, comme les vagues ici déferlent sur la plage.

Il avait roulé superbement tant de gens pendant sa carrière politique qu'il était grand temps pour lui de se retirer. C'est justement par son honnêteté que Louis Saint-Laurent plut lorsqu'il lui succéda. Il assura un retour triomphal à son parti. Si King était resté, il l'aurait sûrement fait battre, tant il était détesté pour ses roublardises et ses finasseries de vieil homme à qui manquait le génie d'un Talleyrand, mais qui était tout de même resté en place pendant vingt-cinq ans.



Du haut du *Picr 66*, on a une vue étonnante. À la partie supérieure de l'immeuble, très haut au-dessus de la ville, on aperçoit les environs et ces canaux qui font de Lauderdale une ville bien jolie, le soir tout au moins. Installé sur une plaque tournante, le bar serait plaisant s'il n'y avait les serveuses coiffées d'un haut de forme et vêtues d'une queue de morue noire, d'un jabot et les jambes et les cuisses gainées dans des collants à jour. Tout cela est déplaisant même si certaines portent assez gaillardement cette tenue un peu ridicule. Ailleurs, ce sont des *bonnie girls*, dit G.B.P. Peut-être, mais je préfère la bonniche vêtue normalement, surtout si l'uniforme assez serré accuse des formes faites au tour.

Sainte-Adèle, 19 avril

Depuis mon retour, je n'ai pu écrire une ligne. Tous mes loisirs sont pris par la Revue. Tant que le bon à tirer n'a pas été donné, je ne peux penser à autre chose. Et puis, il y a ce voyage à Paris, au début de mai, qu'il faut préparer avec soin parce que bien des choses délicates seront discutées chez nos amis L. et de N., sans doute dans cette salle à manger aménagée avec le goût le plus fin.

Paris, 10 mai 1970

Arrivé à Paris hier matin. J'ai dormi quelques heures, avant d'aller voir une très belle exposition d'Henri Matisse, au grand Palais. Quelle œuvre extraordinaire que celle du vieux maître ! On nous la présente en raccourci, des premières toiles assez sombres jusqu'à l'apothéose de la lumière avec le fauvisme. Par la suite deux films et des diapositives résument la carrière du peintre en nous en donnant l'essentiel. À un moment donné, on entend sa voix grave et prenante. Physiquement, il donne l'impression d'un P.D.G. de grande société, au tempérament calme et réfléchi. Durant l'entrevue qu'il a accordée bien longtemps avant sa mort, il dit des choses comme celles-ci : « Je n'ai jamais été aussi heureux que pendant la période de *purée*. » Ou encore : « Nous, les peintres, nous ne sommes pas compris, nous sommes admis ». Ou enfin, en parlant de la chapelle de Vence : « Cette chapelle est pour moi l'aboutissement de toute une vie ». Il faut aller la voir pour comprendre ce qu'il a voulu dire par là. La chapelle est sobre, simple et sa décoration admirablement dépouillée. Pour le comprendre, il faut voir la toute petite chapelle de matelots décorée par Jean Cocteau à Villefranche, où règnent la fantaisie, le désir d'étonner, de surprendre,

qui est bien dans la manière de Cocteau, si différente de celle de Matisse qui est toute simplicité, gravité et absence de fantaisie échevelée.

Quelle chose étonnante que ce maître qui, à 80 ans ou plus, ne pouvant ou ne voulant plus peindre, trouve un métier nouveau avec le papier découpé. Il se livre alors à une extraordinaire féerie de la couleur, avec ces jeux que jusque là on laissait aux enfants.

Le monde entier s'est prêté à cette exposition, en apportant qui un découpage, qui une toile, qui un dessin, répartis un peu partout au hasard des goûts et des achats de chacun.

231



Ce matin, messe à la Madeleine. J'ai été ému d'entendre le Credo, chanté en latin comme on le faisait à l'église du Gésu quand j'étais gosse. La messe s'est terminée avec un *Agneau de Dieu* très beau parce que la musique en fait une supplication à la paix, la paix de Dieu, non celle des hommes qui s'obtient par des traités qui ne résolvent rien et qui ne sont souvent qu'une nouvelle invitation à la guerre.

On rappelle en ce moment celle de 1939 qui, paradoxalement, a été pire pour les civils que pour les gens de guerre. Ce qui fait écrire à François Mauriac : « L'Union Soviétique et l'ancien Grand Reich recommenceront-ils l'erreur d'Hitler ? Si jamais il y avait un nouveau pacte germano-soviétique, j'incline à croire que cette fois, il tiendrait. Pour notre bonheur, pour notre malheur ? À chacun de rêver là-dessus. » On sent Mauriac inquiet du rapprochement des deux Allemagnes et de Moscou, lui qui a vécu si intensément les années qui ont suivi 1940.



Il ne faut pas considérer Dieu comme un père fouettard, a dit ce matin le Chanoine Popot à la Madeleine. Je suis d'accord avec lui, mais comment expliquer que, dans le *Notre Père*, on nous fasse lui demander de ne pas nous soumettre à la tentation ? Je préférerais la formule antérieure : « ne nous laissez pas succomber à la tentation ». J'aime infiniment mieux l'aide que nous lui demandons, que l'incitation à ne pas nous tenter. Induire à la tentation, n'est-ce pas depuis toujours le rôle imparti au Malin, ce fauteur de désordre, cet inquiétant personnage dont le rôle traditionnellement à l'Opéra revient à la basse chantante ?

Nuance ? Pas du tout. Conception entièrement différente, je crois, de la nature de Dieu et de son comportement envers nous.



12 mai 1970

232

A Londres, aujourd'hui, il fait grisâtre. Comme ma chambre donne sur la cour intérieure, il y fait sombre. Aussi suis-je allé chercher des jonquilles à côté de l'hôtel, chez un fleuriste à la barbe abondante et à l'humeur gaie. Est-ce la société des fleurs qui le rend ainsi ? Comme dans sa monnaie, il y a une pièce nouvelle de 50 pence, il m'explique qu'elle a été frappée en prévision du système métrique. Ce sera une complication de plus pendant un temps, lui ai-je dit. Et lui de me répondre avec un large sourire : « Monsieur, il n'y a pas de difficulté quand il s'agit d'argent ». J'aime ces commerçants qui ont le bon esprit de rire tout en faisant des affaires.

Mais qu'elles sont charmantes ces jonquilles d'un jaune éblouissant ! J'ai bien ri en entrant dans ma chambre ce soir. La femme de chambre avait fait la couverture pour les deux lits jumeaux. Elle ne pouvait croire sans doute qu'un homme seul pût avoir des fleurs dans sa chambre. Mais peut-être la jonquille a-t-elle un sens dans le langage des fleurs que j'ignore.



Je sais que les affaires sont les affaires, me disait tout à l'heure un vieil ami, avec qui je venais d'avoir une conversation un peu difficile. Je ne le crois pas ou, tout au moins, je ne crois pas qu'on doive accorder à cette phrase le sens dur que Mirbeau lui a donné dans sa pièce longtemps célèbre et qu'on a oubliée comme tant d'autres choses. Le profit est la fin de toute opération commerciale. Il ne faut pas oublier, cependant, que l'autre a droit qu'on le respecte et qu'on lui donne à *fair deal*. Cela veut dire que chacun doit y trouver son profit. Autrement, les bonnes relations ne tiennent pas longtemps. On ne doit pas invoquer l'amitié pour essayer de rouler l'autre. Pas plus que l'amitié seule ne doit justifier une mauvaise opération. Il faut qu'à tout échange, chacun trouve son avantage si l'on veut qu'un courant d'affaires s'établisse et dure. Riront bien de cela tous ceux qui considèrent les affaires comme une jungle peuplée d'humains aux appétits féroces. Mais ils sont de moins en moins nombreux ceux qui raisonnent ainsi...



13 mai, Paris, à nouveau

Hier soir, à la salle Gaveau, concert de clavecin donné par Ralph Kirkpatrick, claveciniste excellent, dont le jeu n'a pas la fermeté de

celui de Wenda Landowska. Cependant il a du goût allié à une grande finesse de touche. Dans les variations Goldberg, il a eu toutes les occasions de montrer la qualité de son exécution. Dirais-je que j'ai passé une soirée emballante ? Non, mais intéressante. Il est vrai que le concert faisait suite à une journée fatigante d'assemblées successives auxquelles il a fallu m'astreindre. Une fois de plus il ne s'agissait pas d'un voyage d'agrément, mais bien d'une occasion de discuter de problèmes sérieux qui engagent l'avenir de notre maison.

En écoutant Kirkpatrick, je me rappelais le mariage de Robert et de Monique à l'Église de l'Ascension à Westmount. Kenneth Gilbert, excellent claveciniste, avait consenti à venir exécuter quelques pièces de musique religieuse ancienne. Il jouait très bien, sous une voûte de pierre qui donnait à sa musique des résonances très belles que n'avait pas le clavecin de Kirkpatrick dans une salle trop grande.

233

La cérémonie du mariage commença avec quarante-cinq minutes de retard, Monique ayant oublié son bouquet dans le frigo. Pendant tout ce temps, je faisais la conversation à Monseigneur Morin qui avait gentiment accepté de bénir le mariage. Tous les sujets avaient été épuisés quand Michel arriva avec les fleurs. Tous trois (l'Évêque, Robert et moi), nous étions dans la sacristie à nous demander ce qui se passait quand on vint nous dire que la mariée avançait dans l'allée centrale et qu'il fallait l'accueillir. Nous fûmes soulagés car l'attente nous avait paru longue. Nous vîmes alors Monique, tenant le fameux bouquet, les yeux baissés modestement comme il convient à une jeune épousée. C'était le début d'une aventure, car épouser l'*homo parisensis* n'est pas de tout repos, même si on a un certain penchant pour la fantaisie. Monique s'en est rapidement rendu compte. Il faut dire qu'elle n'en est pas dépourvue elle-même.



15 mai

Aujourd'hui, journée de quasi liberté. Je n'ai qu'un seul rendez-vous pour discuter de questions d'intérêt et de finance. Quel plaisir de n'avoir plus un horaire rigide ! J'en profite pour voir l'exposition Riopelle à la galerie Maeght avec Monique. Tous deux, nous sommes enchantés de deux toiles en particulier, l'une très grande où le peintre tire un effet magnifique de la pâte jetée abondamment sur la toile : peinture brillante qui prend une admirable luminosité dès qu'on s'en éloigne suffisamment.

Le hibou hante Riopelle. Il le traite en gravure, en peinture et même en sculpture ou en céramique. On en a fait une affiche qui, un peu partout dans Paris, annonce l'exposition.

Monique et moi avons vu avec amusement deux ou trois lithos qui, pendant un certain temps, ont garni les murs de BEP, à Montréal. C'est ma belle-fille qui les avait choisies dans la réserve du musée de Montréal. L'idée de louer des œuvres d'art est excellente. Pour quelques dollars par mois, on peut avoir sous les yeux les œuvres d'artistes qu'autrement, on ignorerait sans doute.

234

Après un déjeuner à la Brasserie Flo, près de la porte Saint-Denis et ce rendez-vous, je suis allé assister au studio des Champs Elysées à un concert de musique ancienne donné par l'équipe de la Camerata: chants, motets, courtes pièces du Moyen-Âge à la Renaissance, joués sur des instruments de l'époque — flûte à bec, continuo, viole de gambe, dessus de viole, épinette, harpe ancienne (toute petite que l'on joue assis sur un tabouret, mais dont Eleva Polonska a tiré de bien belles harmonies). Comme le ténor rendait bien aussi ces lentes et simples mélodies, venues d'une époque lointaine où l'on chantait les vertus et le charme de sa dame, avec une extrême simplicité et sans les rythmes brutaux d'une époque qui se croit civilisée!

Quelle désolation ce doit être pour six artistes excellents de jouer devant dix personnes. Le congé de la Pentecôte et l'heure (18 heures 30, un jour de semaine) expliquent probablement le petit nombre de fidèles. Mais quelle pitié pour ces artistes que de jouer devant une salle à peu près vide!



16 mai

Le congé de la Pentecôte a vidé Paris de tous ceux qui profitent du beau temps pour partir. Et cependant, Paris sous le soleil du printemps est bien beau, avec ses marronniers en fleur, ses pelouses vertes et ses fleurs.

Pour montrer à quel point la fête de la Pentecôte a d'importance ici, on annonçait que le ministre des Finances avait retardé du 15 au 19 mai le versement du « tiers provisionnel » à cause du congé. J'ai ri, je l'avoue, en lisant cela. On ne voit pas très bien, au Canada, le ministre des Finances accepter que la date limite du 30 avril pour l'impôt soit reportée à plus tard à cause d'un congé.



Lu dans le dernier numéro de la revue *Entreprise* à peu près ceci : « succès du fédéralisme. Le parti québécois aura sans doute le sort du poujadisme, il disparaîtra bientôt. » Je ne sais pas qui renseigne cette revue, mais elle me paraît bien mal informée. Je ne suis pas du parti québécois, mais je crois que l'assimiler au poujadisme, c'est ne rien comprendre au mouvement. Quoi qu'on en pense, il faut admettre que le parti n'a pas été formé par des grands g....., par des gens sans préparation comme le principal protagoniste du poujadisme et qu'il n'a pas poussé soudainement pour des considérations d'ordre fiscal. Le P.Q. est l'œuvre d'intellectuels désintéressés, sachant où ils veulent aller, appuyés par vingt-quatre pour cent de l'électorat québécois. Ajoutons qu'il compte 72,000 membres. C'est être bien mal renseigné, je crois, que d'annoncer sa disparition prochaine, simplement parce qu'avec une répartition électorale inéquitable, un parti n'ayant même pas le double des voix a plus de dix fois le nombre de sièges. Je ne plaide pas. Je constate et je signale ce qui me paraît une vue à bien court terme.

235

17 mai

À Paris, jour de la Pentecôte, Robert, Monique et moi avons dû résoudre le très difficile problème de trouver un restaurant dans une ville qui se vide presque entièrement. Après quelques essais infructueux, nous avons pensé à la Brasserie Lipp, rive gauche, qui heureusement n'était pas fermée. Nous mangions tous trois un excellent déjeuner quand, tout à coup, un vieux monsieur, barbichu et plus très solide, se dirigea vers nous en me disant : « Vous me reconnaissez sans doute, je suis Ferdinand Lop ». Si j'hésitai un moment devant ce monsieur qui me rappelait mon père, il n'hésita pas lui à me tendre ses *Mémoires de 1920 à 1939*, en me demandant 25 francs. À mon retour au Canada, une de mes belles-filles m'expliqua qui était Ferdinand Lop : être bizarre, agaçant, encombrant, ayant beaucoup d'idées farfelues, qui a été candidat non moins farfelu à plusieurs élections. À l'époque il hantait tous les lieux publics où se réunissaient les gens connus. À côté de cela, un bien brave homme, accueillant les étudiants, les aidant, les dépannant, les dirigeant. C'est sans doute pourquoi on le laisse taper les clients dans un restaurant comme Lipp.

Comme il faisait beau ce jour-là ! Et comme a été agréable ce retour à pied vers la place de la Concorde, en attendant que j'aille

prendre l'avion pour Londres ! Nous avons descendu la rue Bonaparte vers les quais, puis, après avoir traversé la Seine, nous nous étions engagés dans ce très beau Jardin des Tuileries où se mêlent vieilles gens qui se font chauffer au soleil, enfants qui jouent à quelque jeu qui les passionne, piétons qui marchent lentement, au milieu de statues belles ou insignifiantes suivant l'époque et le talent de l'artiste. Avant de franchir les grilles, nous avons longé le bassin où grands et petits s'amuse à faire naviguer des bateaux de toutes sortes. Quel plaisir délicat on trouve dans cette ville pourvu qu'on ne se contente pas d'aller aux *Folies Bergères* ou au *Casino de Paris*, même si Zizi Jeanmaire montre des formes élégantes et un entrain de tous les diables.

Quel plaisir aussi qu'une conversation dans un pareil cadre, avec des gens que l'on aime et qui ne prennent pas sur tout une attitude négative.



Le matin, j'étais allé voir le nouveau métro qui va de la station de l'Étoile à la place de la Défense. Vaste, plus encore que le nôtre, mais fait dans le même esprit. Silencieux et propre comme un salon de dentiste à la page, il est excellent, même si on doit y marcher longuement à travers des corridors décorés de carrelages de céramique brillants et jolis.

On le prolongera jusqu'à Saint-Germain-en-Laye; ce qui permettra de desservir une banlieue qui n'en finit plus.



À bord d'un Trident

Vu tout à l'heure chez un libraire de l'aéroport d'Orly : *Papillon épinglé*. On y ramasse Charrière pour son ouvrage où il décrit ses années de baigne, ses évasions, ses cavales comme on dit, je pense, en terme de baigne. Il est normal que, dans ce livre de six cents pages, bien des erreurs se soient glissées, volontairement ou non. Qu'on dise n'importe quoi maintenant à l'auteur, cela lui est bien égal. Il a vendu neuf cent mille exemplaires de son livre. Et c'est cela qui compte pour lui. Il a raconté son aventure de façon très vivante et, avec son inconséquence ordinaire, le public l'a suivi. Il a lieu d'être satisfait même si on lui dit que son texte est farci d'inexactitudes, d'exagérations, de petites et grandes vantardises. En achetant son livre, le bon public l'a vengé de neuf ans de vie dure, de honte, de mauvais traitements qu'il a acceptés parce qu'il le fallait bien.

On en commencera bientôt la publication, en anglais, dans le *Daily Mail* de Londres. Voici le commentaire du *Sunday Express* : « *I do not know if this story is true. If so it is one of the most remarkable adventure stories of all time. If not, then this sixty four year old murderer is an extra-ordinary novelist. Either way, his book is formidable* ».

Londres, à nouveau

Vu hier soir au Théâtre de Montparnasse à Paris, *Bérénice* de Jean Racine, dans une admirable mise en scène de Roger Planchon. Dirais-je que les amours contrariées de Bérénice et de Titus m'ont ému ? En toute franchise, je suis resté un peu froid devant la volte-face de Titus, quand il apprend qu'à Rome, on ne veut pas comme impératrice de Bérénice, reine de Palestine. C'est sa carrière qui est en jeu. Voici les deux vers de Racine où Titus se refuse à renoncer au Trône :

237

« Je sais bien que sans vous je ne saurais plus vivre.
Mais il ne s'agit plus de vivre il faut régner. »

Titus ne veut pas sacrifier son avenir aux charmes de Bérénice qu'un admirable costume d'apparat fait valoir sur la scène, garnie de miroirs géants. Francine Bergé est une reine somptueusement vêtue. Devant cela, on songe à une toute autre histoire beaucoup plus récente : celle d'Édouard VIII qui, pour Wallie Simpson, abandonne son royaume et son empire (à l'époque, le souverain britannique est encore empereur des Indes). Il devient *Duke of Windsor* et quitte son pays pour suivre Wallie, divorcée, que le milieu officiel ne veut pas accepter, non parce qu'elle est une *commoner*, mais parce que le roi, chef de la High Church of England, ne peut épouser une divorcée. J'ai assisté de mon lit aux longs pourparlers entre Baldwin et le Roi, la radio me permettant de passer sans trop d'ennuis à travers une douloureuse affection de la main.

Paulin, confident de Titus, convainc celui-ci de renvoyer Bérénice. Baldwin, moins heureux, se heurte à un souverain qui, au fond, n'aime pas le pouvoir et dont, semble-t-il, les opinions sociales effraient le milieu ultra-conservateur de l'époque. Ainsi, à des raisons religieuses s'ajoutent des motifs moins avouables, mais tout aussi réels, pour opposer Édouard VIII, amoureux romantique, à Baldwin, barbon convaincu qu'il est dans la voie de la Vérité puisqu'il s'appuie sur la morale, la vertu et l'intérêt de sa caste.

Edward et Wallie furent heureux, semble-t-il, même s'ils n'eurent pas de nombreux enfants comme dans les contes de fée. Pour eux, le bonheur c'était sans doute de pouvoir jouer au golf le jour et au moment qui leur plaisaient. C'était se livrer à la vie mondaine qu'ils aimaient. Pour lui c'était aussi agir à sa guise, sans être forcé de surveiller ses moindres gestes, de mener une vie d'apparat et de représentations constantes. C'était, enfin, aimer sa femme comme le ferait un bon bourgeois, et ne plus régner, en évitant d'intervenir en quoi que ce soit, comme l'a voulu la grande Charte dont on a conservé pieusement le texte et l'esprit.

Vu, rue du Mont Tabor, à la devanture d'un figaro : « Coiffeur de Son Altesse Royale le duc de Windsor ». Et dire qu'à deux pas de là Louis XVI et Marie-Antoinette sont montés sur l'échafaud...



Édouard, Prince de Galles, est venu à Québec et à Montréal vers 1918, je crois. Je l'ai vu de loin, le jour où il fut reçu à l'Université de Montréal. L'endroit n'était pas emballant. Mais Dieu que lui nous avait paru peu intéressant. Nous avions l'impression d'un homme jeune, assez charmant quand il le voulait bien, mais passablement abruti. Mais peut-être voulait-il déjà rejeter ses fonctions officielles comme un manteau trop lourd. Son amour pour Madame Simpson lui fournit l'occasion qu'il cherchait depuis longtemps. La raison d'État ne fut pas la plus forte. Son frère, George VI, le remplaça, avec ce bégaiement terrible et cette timidité qui le rendaient si malheureux. Il nous offrait ses vœux à Noël, comme la coutume le voulait. Chaque fois, nous nous disions : « Pourvu qu'il ne se mette pas à bégayer ». Il était parvenu à se contrôler, seul un certain flottement dans sa diction indiquant l'effort qu'il faisait. Peut-être est-ce pour cela qu'on l'aimait bien malgré tout, car le courage a toujours rapproché un souverain de ses sujets. Pour lui, c'était un acte courageux que ce discours où, chaque année, il risquait de perdre la face.



Autre exilé volontaire, mais moins prestigieux et d'un autre siècle : Louis-Octave Crémazie.

Après s'être enfui en France, à la suite d'opérations malheureuses, Crémazie a entretenu une correspondance suivie avec son ami l'abbé Casgrain qui demeurait à Québec. Dans une de ses lettres, il parle longuement des écrivains romantiques qu'il préfère à ceux du grand

siècle. « Je me sens beaucoup plus près d'eux, dit-il, que de ces auteurs classiques qui se préoccupent de personnages de l'Antiquité. Ils sont si loin de nous par leur langue si chargée de pompe et de grandeur. Je me sens tellement plus à mon aise avec les écrivains de mon temps et, en toute modestie, j'aspire à les imiter même dans leurs exagérations. »

J'aime me rappeler ce que Crémazie disait des Classiques, après avoir vu cette pièce de Racine où les sentiments nobles ou mesquins trouvent pour les exprimer une phrase ample à laquelle les vers de douze pieds donnent une forme sonore et belle, mais un peu glacée; ce que Crémazie, homme du XIXe siècle, reprochait aux écrivains du XVIIe.



19 mai

Nous sommes en Angleterre. Que doit faire un gentleman devant qui se trouve une de ses connaissances en bonne fortune ? Faire semblant de ne pas le voir, l'ignorer, laisser croire que l'autre est avec sa femme. se réjouir qu'une si jeune femme accepte de réchauffer ses vieux os, l'envier peut-être, mais ne rien dire et regarder à travers lui; ce que je fis. Mais est-ce bien ce qu'il fallait faire ?

C'est une coïncidence bien curieuse qui nous met vis-à-vis l'un de l'autre, au même moment, à trois mille milles du pays, dans un hôtel qui accueille des provinciaux et des hommes que la *City* attire plus que la vie mondaine. X s'y est réfugié, semble-t-il, pour cacher cette aventure avec une jeune femme charmante qui accepte de confier sa jeunesse à un vieux monsieur qui, sans doute, lui en sait gré comme un hommage à ce qu'il sera encore pendant quelque temps.



Ce milieu de la *City* est bien curieux. Presque entièrement démoli pendant la dernière guerre, il a été reconstruit. Tout n'est pas beau dans ces immeubles nouveaux, bâtis en hauteur à cause du prix très élevé du terrain. Certains sont franchement laids. À d'autres, on a donné des formes assez agréables et, pour eux, l'on a fait usage des matériaux les plus luxueux. Au lieu qu'à Paris, les gratte-ciel ont presque tous été logés dans un quartier nouveau — le Rond-point de la Défense — ici on a bâti là où il y avait de l'espace, quel que soit le prix de revient au pied carré, certain que l'immeuble nouveau se remplirait rapidement, tant le besoin était grand. Il n'y a pas bien longtemps, je me rappelle

avoir vu des associés logés dans un bureau bien exigü pour qui traitaient des affaires très importantes. Ailleurs, des chefs de service se trouvaient dans des locaux qu'on n'aurait pas osé offrir à des subalternes en Amérique.

240

Ainsi, le quartier s'est transformé. Tout à côté d'églises qui remontent au Moyen-Âge, on trouve des tavernes assez sordides et, tout près, des immeubles que les bombes n'ont pas touchés. On n'a pas encore nettoyé leurs façades mais on en a garni la façade de boîtes de fleurs multicolores. Ici et là, il y a encore des monuments qui rappellent un vieux monsieur vertueux et généreux ou un événement pénible ou joyeux. Que de noms prestigieux le quartier évoque dans un peu tous les domaines : la banque, l'assurance, l'importation, les agents de change, le courtage sous toutes ses formes. Car malgré la dureté des temps la *City* reste le centre d'une énorme activité internationale.



À bord d'un DC8 d'Air Canada

Le commandant de l'avion nous annonce que nous passerons au-dessus de Gander. Comme ce nom me ramène en arrière ! Gander, c'était l'aéroport où l'on arrêtait pendant et après la dernière guerre, quand les avions devaient faire escale avant d'entrer à Dorval. Quel endroit triste ! C'est vraiment la terre de Caïn que Cartier a décrite dans son journal : terrain plat, sans arbre, lancinant comme le remords que l'on garde d'une mauvaise action. Au cours d'un voyage vers 1957, nous y avons passé dix-neuf heures, en attendant de remplacer un moteur qui s'était éteint tout à coup comme un cœur qui flanche. Gander, c'est un endroit où l'on souhaiterait que son pire ennemi passe ses vacances.

Il y a plusieurs années, j'ai eu un élève aux HEC qui avait commandé la base pendant la guerre. Chose curieuse, il avait gardé de son commandement l'aptitude de s'exprimer verbalement, mais non par écrit. Je me rappelle qu'après l'examen, j'avais dit, à mon fils Jacques, tout mon désappointement devant la copie qu'il m'avait remise. Heureusement, il le connaissait. Il me mit en garde contre une erreur de jugement qui pouvait être très grave pour cet étudiant qui ne le méritait pas. L'examen oral fut excellent. On sentait que ce militaire habitué à parler à ses hommes était capable d'exprimer sa pensée oralement avec toute la précision voulue, tandis que, stylo en main, il était comme gelé, immo-

bilisé, amputé de toutes ses facultés. Il est curieux de voir comme certains étudiants reprennent tous leurs moyens quand ils sont devant des ex-nateurs. Ils retrouvent alors ce que leur fait perdre la feuille de papier. Je me rappelle que l'un deux, un jour, m'avait dit qu'il voulait enseigner les assurances, plus tard. Ravi, j'annonçai aussitôt à ma femme que j'avais un disciple. Quelle joie ! Hélas, elle ne dura que la période précédant l'examen. Quand je regardai la note de mon disciple, je fus atterré. Un deuxième examen lui donna encore moins. C'est alors que je me rendis compte qu'il n'avait aucune qualité pour enseigner. Je le lui dis. Furieux, il m'affirma qu'il enseignerait, mais pas aux HEC. Après avoir passé six mois à la School of Business and Finance de Philadelphie, il se décida à suivre mon conseil. Faites de la vente, lui avais-je dit, vous avez tout pour réussir. Il est devenu depuis un des meilleurs agents-vie de Montréal. Comme quoi il faut, je pense, avoir le courage de dire à l'étudiant ce pour quoi il est fait. Autrement, on lui rend un bien mauvais service. Mais de quel courage il faut faire montre, parfois, et quels doutes nous assaillent !



Georges S. vient de publier ses mémoires. Ils n'ont pas l'intérêt de ses livres. Il a connu beaucoup de gens, de Gide, dont il a été l'ami, à Arthur Miller, ce bien intéressant dramaturge américain qui a été le mari de Marylin Monroe jusqu'au moment où elle s'est suicidée. Il n'avait pas réussi — tel le personnage de Shaw — à en faire une autre pygmalion. Elle n'était restée qu'une jolie fille tirant le maximum de son *sex appeal* à une époque où le quasi-nu était suffisant pour se faire une réputation; maintenant il faut le nu intégral. Dans les pages de journal de S., on voit aussi passer Charlie Chaplin qui, comme lui, habite la Suisse, depuis qu'aux États-Unis on en a fait un communiste à l'époque où le MacCarthisme transformait en traîtres tous ceux qu'on soupçonnait de pousser le souci de la liberté à l'extrême. Par une curieuse déformation de l'esprit, était anti-américain celui qui osait critiquer les U.S.A. Il devenait automatiquement un ennemi de l'État et un ami des mauvais Russes.

S. parle souvent de sa femme. Elle semble jouer dans sa vie un rôle modérateur et remplir une fonction d'ordre ou de méthode qu'il apprécie à sa juste mesure, tout en se demandant si, de l'autre côté de la clôture, l'herbe n'est pas plus tendre. Je me rappelle avoir connu sa femme à Ottawa, à une époque où j'étais au ministère du Commerce. Elle était

très jeune à cette époque. Aussi ai-je quelque difficulté à me rappeler ses traits. Elle était d'une excellente famille bourgeoise, dont les membres étaient intelligents et bien agréables à fréquenter : le père traducteur, la mère aimable et de bonne éducation. Un de ses frères est juge, l'autre a rempli à Radio-Canada une fonction importante.



242

Quel souvenir me rappelle ce séjour à Ottawa, vers 1922 ! À cette époque, il y avait un milieu francophone relié au fonctionnarisme, qui groupait des gens aimables, polis, cultivés, mais qui avaient des fonctions bien limitées. Ils n'allaient pas bien loin parce que le milieu leur était hostile. Les *** en étaient. C'est de là qu'une de leurs filles partit pour devenir femme d'écrivain en vue. Une autre — fille d'un haut fonctionnaire — épousa ***, après s'être fait un nom au théâtre et au cinéma. Ce n'est pas toujours facile d'être la femme d'un grand acteur me disait une de ses parentes alors que nous visitions ensemble la très belle exposition des Fra Angelico au monastère des Dominicains, à Florence. Je l'imagine sans difficulté, à bord de l'avion d'Air Canada qui me ramène de Londres à Montréal. *** a une personnalité très accusée. Il est auteur joué en anglais et en français. Il est aussi un acteur excellent, truculent, vif, spirituel. Qu'il reste dans le giron familial indique que sa femme, comme celle de Simenon, doit exercer sur lui une influence réelle. Elle doit mettre dans sa vie un calme, un ordre, une continuité et une gentillesse que l'homme apprécie, s'il ne le dit pas toujours. Mais pourquoi ne le dit-il pas ? S'il le faisait, que de malentendus, que de querelles, sourdes ou bruyantes seraient évitées ! C'est quand on étudie la carrière d'un homme que l'on constate l'importance que sa femme y tient.



Certains de nos amis ont une dent, je le crains, contre un historien de leur connaissance. Plus très jeune, celui-ci a écrit des livres qui, d'après eux, tiennent plus du roman que de l'histoire. Je les ai lus avec beaucoup de plaisir et, pour moi, c'est ce qui compte. Que me chaut que sa femme n'ait pas été belle, alors que, dans ses mémoires, il en vante les charmes. Son insistance me gêne un peu, mais comme il sait créer une atmosphère qui me plaît ! L'histoire peut-elle être véridique ? Je ne le pense pas. Je crains qu'on ait tendance à la présenter trop souvent comme on la voit et non comme elle a été. Trop de choses nous sont

inconnues, trop de faits nous apparaissent sous un jour qui n'est pas nécessairement vrai. On ne peut que s'approcher de la vérité. Les grands événements nous sont connus, mais que de manières différentes de les interpréter, que d'erreurs dans le détail, dans la connaissance des hommes, de leurs intentions, de leur comportement ! Même lorsqu'on s'imagine aller très loin dans leur analyse, quand on croit vraiment sonder les cœurs et les reins comme le fait le professeur Guillemain, ne se trompe-t-on pas, même partiellement ? Quelle humilité ne faut-il pas avoir quand on veut juger ?

243

Dans ses livres, R. nous fait pénétrer dans une société bien agréable : sa famille est celle des seigneurs qui, en cessant d'être utiles, ne gardent pas moins le charme des vieilles gens bien élevés, cultivés, polis. On trouve parmi eux ce que constatait la princesse Louise à la fin du siècle dernier. Femme du gouverneur général du Canada, elle se plaisait davantage dans la compagnie des Canadiennes dont elle parlait la langue et dont elle appréciait la politesse et la culture. C'est cette atmosphère que R. fait renaître. Même si, semble-t-il, ses parents n'ont pas eu un nègre à leur service, même s'il n'a lui-même jamais eu d'automobile, même si sa femme n'avait pas la beauté qu'il lui prête, même si un peintre n'en a pas été amoureux fou comme il le prétend ! Il est possible qu'il l'ait aimée pour son charme et son esprit. Paysan d'origine et resté très près de la terre, celui-ci peignait avec une sensibilité qui lui permettait d'apprécier la gentillesse, la douceur et la grâce d'une femme à qui il avait demandé de poser pour lui.

31 mai, Winnipeg

On n'a pas eu à m'indiquer l'Hôtel Fort Garry à Winnipeg. Je l'ai reconnu à sa toiture de cuivre vert, à son allure *château*, qui était à la mode à l'époque où l'une et l'autre des grandes sociétés ferroviaires ont construit leurs hôtelleries à travers le Canada. L'hôtel est à peu de distance de la gare centrale, assez loin pour que les clients n'en soient pas incommodés et assez près pour qu'on y ait accès facilement. C'est ici, à Winnipeg, qu'on comprend le rôle prépondérant que le chemin de fer a rempli dans l'Ouest, cet immense pays, plat à perte de vue, où il a fallu amener les gens d'abord, les loger, les approvisionner, puis transporter leurs récoltes — le blé principalement — vers les grands lacs et Montréal. Au delà de la gare, il y a encore le minable quartier des immigrants et, en deçà, le boulevard qui passe devant le Fort Garry

Hotel, avec de beaux arbres et, au centre, un terre-plein de gazon bien entretenu.

244

Il y a dans Winnipeg des quartiers bien agréables où la végétation est abondante. Ils datent soit de 1910, soit de l'entre-deux-guerres, ou d'une époque plus récente. Dans l'ensemble, on peut juger du moment où ils ont été construits par la taille des arbres et par la dimension des immeubles. Là, comme ailleurs, il n'y a pas de domestiques et les maisons de trois étages font place à des *bungalows* où l'influence américaine est visible. Avant de voir ces quartiers, j'avais eu l'impression d'une ville affreuse, à peine mieux qu'un campement de *Western*. On refait le centre, en ce moment, autour de l'Hôtel de Ville. Commencé à l'occasion du centenaire de la Confédération, le plan semble intéressant. Je crois qu'autant qu'on l'a pu, on a utilisé le gouvernement fédéral pour cela comme pour les habitations nouvelles. Alors que Québec s'arc-boutait dans la résistance à Ottawa, ici on jouait sur tous les tableaux. On avait raison d'ailleurs car, si le gouvernement demande le maximum au contribuable, celui-ci doit utiliser les ressources qu'il possède. Ainsi, tout à côté de l'Université du Manitoba, où a lieu le congrès de la Société Royale du Canada, se trouvent les services du ministère de l'Agriculture avec ses laboratoires, ses serres, ses champs de culture. On sent qu'il n'y a pas entre les deux administrations ces luttes de prestige si épuisantes, si stériles auxquelles on se livre dans la province de Québec. Evidemment, les besoins et les idéaux sont différents. Ici ce qui domine encore c'est le blé, sa vente ou sa mévente, même si tout autour de Winnipeg le commerce et l'industrie s'organisent pour devenir la plaque tournante de l'Ouest. Celui qui vend le blé, c'est le gouvernement fédéral. Comme on est entre ses mains, on ne discute pas, on essaie d'en tirer le maximum sans invoquer les règles, les principes, les directives générales auxquels la province de Québec s'accroche désespérément. Il est vrai qu'ici le problème du langage ne se pose pas sérieusement. Avec l'école unique, on a en effet préparé la jeunesse à travailler ensemble.



De l'autre côté de la rivière, il y a Saint-Boniface où sont les Canadiens français, comme dans le quartier de Saint-Vital, je crois. Mais ils ne sont pas assez nombreux et agissants pour poser un problème grave. Quand ils sont trop insistants, on se contente de leur accorder certains avantages dont le Rapport B.B. a indiqué la voie, mais qu'on ne réalisera jamais entièrement, je le crains. On s'y engagera graduellement

au fur et à mesure que l'insistance sera assez grande. C'est la tactique ordinaire que suivent nos compatriotes anglais; ils ne cèdent que sous la poussée d'une volonté bien arrêtée, plus forte que leur force de résistance. À l'occasion des fêtes du Centenaire, on semble vouloir faire un effort, cependant, en permettant aux francophones d'élever leurs enfants en français, sans avoir à payer double taxe. Mais n'est-il pas trop tard ?

1^{er} juin

Je suis allé à Saint-Boniface cet après-midi, avec un groupe dont ce charmant homme qu'est l'abbé Gérard Dion. Nous nous sommes arrêtés devant les ruines de la Cathédrale qu'on a nettoyées après l'incendie, en ne laissant que la façade principale et les murs latéraux. Ces pilastres, ces colonnes, cette rosace vide ne sont-ils pas un peu comme un symbole de la francophonie et du français dans l'Ouest ? Ils sont encore debout. Ils ont une certaine allure en façade, mais l'intérieur est vide. N'auraient-ils, hélas, qu'une utilité folklorique gardant, malgré tout, une certaine allure ? Est-il trop tard pour former la jeunesse à la française comme on vient de le permettre ?

245



Dans cette ville de Winnipeg, on a vraiment l'impression d'être dans un pays étranger, où la province de Québec ne paraît avoir qu'une *nuisance value*. Que leur disent à ces gens les problèmes de langue, d'appartenance à un groupe particulier, de la Constitution ? Le blé est leur préoccupation principale. Se vend-il bien ou mal et en quelle quantité ? Combien en garde-t-on dans les entrepôts, la récolte sera-t-elle bonne, aura-t-on le temps de l'engranger avant l'hiver ? Là me semble se limiter la préoccupation immédiate des gens d'ici. Des nuages viennent cependant obscurcir l'horizon en ce moment. On a donné aux agriculteurs de la Prairie cent millions pour qu'ils cessent de produire du blé. « Que veut-on que nous fassions, me disait un spécialiste de la question. Nous ne savons guère que faire pousser le blé. Et on voudrait nous faire réduire nos emblavures ! » Malgré cela, on en a diminué l'étendue de quarante pour cent, semble-t-il. Sceptique, un de mes amis de là-bas se demande si ce n'est pas plutôt la conséquence d'un printemps pluvieux. Il est vrai que celui qui s'exprimait ainsi vend du blé. On ne veut pas admettre, semble-t-il, qu'on aurait dû pratiquer la polyculture depuis un demi-siècle. Si les gens ne l'ont pas fait eux-mêmes, ils tiendraient facilement l'État responsable de leur turpitude s'il n'était pas un peu

gênant de le prétendre après tous les avertissements qui leur ont été prodigués. Car, si Henry Laureys nous le disait déjà dans ses cours en 1918, bien d'autres, depuis, ont joué au Cassandre mais sans aucun succès.



2 juin

246

Lu dans le *Winnipeg Free Press* d'aujourd'hui que l'on vient de donner officiellement à un grand immeuble de la ville le nom de *Place Louis-Riel*. La cérémonie a eu lieu en la présence du Premier Ministre de la province. On veut ainsi rappeler ce que Riel a été pour le Manitoba : celui qui, après avoir soulevé les métis contre les agissements du gouvernement canadien, est allé mourir en Saskatchewan, après un nouveau soulèvement. On l'a pendu sans vouloir même lui accorder le bénéfice du doute : celui de la folie que Faucher de Saint-Maurice faisait valoir à cor et à cri à l'Assemblée législative. Il employa alors cette très curieuse expression pour ne pas dire qu'il était fou : « Cet homme pour moi n'a jamais été qu'un malheureux, dont l'intelligence a été touchée par la main de Dieu. » Ce qui était, je pense, un euphémisme courant à cette époque.

Quelle revanche prend Riel un peu moins d'un siècle plus tard. Du pauvre petit monument qu'on lui a élevé à côté de la Cathédrale de Saint-Boniface, il passe à la postérité avec un grand immeuble, sorte de cathédrale des temps nouveaux, qu'on a élevé sinon à Moloch, du moins à ceux qui ont le profit pour préoccupation principale. Ce qui n'est pas aussi blâmable que le prétendent ceux qui rejettent le bénéfice individuel et la civilisation d'abondance, tout en en profitant. On lui a aussi consacré un timbre assez laid, mais qui rappelle officiellement un homme et des faits qu'un siècle plus tard on comprend bien différemment.

SUPPLÉMENT

**ÉTUDE EN FORME
DE
TRIPTYQUE**

II — ÉTIENNE PARENT

OU

Le sens des réalités

(1802-1874)

1971

MUNICH REINSURANCE COMPANY

THE VICTORY INSURANCE COMPANY LIMITED

Réassurance sur la vie



MUNICH-LONDON MANAGEMENT CORPORATION LTD.

55 RUE YONGE, TORONTO, CANADA - TÉLÉPHONE 366-9587



ÆTERNA-VIE

COMPAGNIE D'ASSURANCE*

Siège social : 1184 ouest, rue Ste-Catherine,
Montréal 110.

Succursales: Montréal (2), Québec,
Trois-Rivières, Sherbrooke, St-Hyacinthe,
Granby, St-Jean, Chicoutimi, St-Georges.

* Membre du "Groupe Prêt et Revenu"



Hommages de

PEPIN, RIOPEL & BARRETTE

Avocats

**SUITE 1620
360, RUE ST-JACQUES
MONTRÉAL 126**

Tél. 845-6235

**AGENTS DE
RÉCLAMATIONS
CURTIS INC.**

Jules Guillemette, A.R.A.

— Gilles Lalonde, A.R.A.

**EXPERTISES APRÈS SINISTRES
DE TOUTE NATURE**

276, rue St-Jacques

Tél.: 844-3021

MONTRÉAL

bep

LE BLANC ELDRIDGE PARIZEAU, INC.

Courtiers de Réassurance

Bureaux associés :

DE FALBE ELDRIDGE REINSURANCE LTD., LONDON, ENGLAND

LE BLANC ET DE NICOLAY, S.A., PARIS, FRANCE

275, RUE SAINT-JACQUES - MONTRÉAL 126 - TÉL. 288-1132



**À VOTRE SERVICE
DANS
LE GROUPE
DE POINTE**

- INCENDIE
- VOL COMMERCIAL
- RESPONSABILITÉ PUBLIQUE
- AUTOMOBILES
- RESPONSABILITÉ PATRONALE
- ASSURANCES COMBINÉES
- VOL RÉSIDENTIEL
- CAUTIONNEMENT
- ASSURANCES "TOUS RISQUES"



Société NATIONALE d'Assurances

385 est, rue Sherbrooke, Montréal 129 - Tél. : 844-2050

**les
assureurs**

dynamiques



SUN LIFE DU CANADA

une mutuelle ... qui vous appartient



la laurentienne,
compagnie mutuelle d'assurance

la paix, compagnie d'assurances
générales du canada

la protection universelle,
compagnie d'assurances

le groupe La Laurentienne

l'assurance sous tous ses angles

L'édition de 1971

**LÉGISLATION DU QUÉBEC RELATIVE AU
CONTRAT D'ASSURANCE SUR LA VIE**

Auteur : Me LUC PLAMONDON
du Barreau de Montréal

PRIX : \$9.75

DOCUMENTATION JURIDIQUE SUR LES ASSURANCES

Stone & Cox Ltée, 55 rue York

Toronto 116, Canada

**L'ATTITUDE
GÉNÉREUSE
et PROGRESSIVE**
du Groupe

"Guardian Royal Exchange"

EST APPRÉCIÉE PAR SES AGENTS ET SES ASSURÉS

**Consultez-nous pour
Assurance Incendie — Risques Divers et Automobile**

•
Succursale de Montréal

ÉDIFICE GUARDIAN

240, rue St-Jacques, Montréal 126

R. BLANCHETTE
Gérant

H. BRAMUCCI
Gérant délégué

D. N. LAREAU
Assistant Gérant

**UNITED STATES FIDELITY AND GUARANTY
COMPANY**

**LA COMPAGNIE D'ASSURANCE FIDÉLITÉ
DU CANADA**

**ACCIDENT
CAUTIONNEMENT
INCENDIE
TRANSPORT
MULTI-RISQUES**

MAURICE A. BEAUDRY

Directeur

507 PLACE D'ARMES

- -

MONTREAL, P.Q.

*"Consultez votre agent ou courtier comme vous consultez
votre médecin ou avocat"*

Étienne Parent ou le sens des réalités¹

(1802 - 1874)

45

par

GÉRARD PARIZEAU
de la Société Royale du Canada

À vingt ans, Étienne Parent troque la charrue contre la plume, en devenant journaliste. À trente-six ans, il est incarcéré, mais non sans tourment car sa femme est enceinte et le régime du prisonnier politique n'est pas celui que connaissent les commensaux de la rue Parthenais. Le *Canadien* raconte la scène ; elle serait plaisante dans sa bonhomie, si elle ne devait avoir des conséquences graves pour la santé du pensionnaire de l'État. Le lendemain de Noël, le chef de police rencontre Parent dans les rues de Québec et il lui annonce qu'il a l'ordre de l'écrouer pour haute trahison. Les deux hommes s'acheminent tranquillement vers la prison.

Le journalisme ouvre à Parent une carrière, de gueux il est vrai, mais une carrière qui l'amène à la politique. En le rendant sourd, la prison la lui ferme. Comme Parent a des amis, on l'aiguille vers le fonctionnarisme et, à partir de ce moment, commence une vie de nomade, à la suite d'un parlement qui se déplace fréquemment, jusqu'au moment où la reine Victoria en fixe le site.

¹ Dans son œuvre et dans sa pensée.

Voilà en quelques mots les événements qui ont marqué dans la vie d'Étienne Parent. Le reste ne serait que détails si ce ne devait être le sujet même de ce travail.



46

Étienne Parent est né à Beauport ², près de Québec, dans une maison de pierre de la rue du Moulin ³. Fils de terrien, il est terrien lui-même ⁴. Des bœufs qu'il a menés dans sa jeunesse, il garde la lenteur. L'habitude du sillon lui a donné le goût de la ligne droite. Il a l'allure lente du campagnard, mais il conserve de sa campagne la force et le langage vert et direct. Quelle différence il y a entre lui et Louis-Joseph Papineau ! Physiquement, l'un est petit, solide ; il a des yeux vifs qui fixent hardiment l'interlocuteur. L'autre est élancé, élégant, assez racé. L'un et l'autre sont intelligents. Le premier est renseigné, documenté comme on dit aujourd'hui, tenace, stable dans ses idées, mais assez lourd dans la forme qu'il leur donne.

² Né et baptisé le 2 mai 1802 par le curé Pierre-Simon Renaud, note Benjamin Sulte. Né en 1801, écrit de son côté Antoine Gérin-Lajoie. Pour vérifier, il faudrait avoir l'extrait du Registre, mais il faudrait pour cela qu'il existe encore.

³ Voici ce qu'en dit son petit fils Léon Gérin, longtemps après, en septembre 1936, dans *La Vie Nicolétaine* (N^o 7, Vol. IV, p. 57) : « Vieux registres paroissiaux, premières cartes de Catalogne, ces témoins des commencements de la colonie, attestent la présence ici, il y a près de trois siècles, de Pierre Parent, originaire de Mortagne-en-Perche, de Jeanne Badeau, sa femme, et de leurs nombreux enfants détenteurs de terres à proximité du manoir et de l'église de Beauport. Mais, lors de notre randonnée de 1929, nous ne trouvons pas de famille du nom de Parent au cœur de l'agglomération villageoise. Pour retrouver le domaine où Etienne Parent a vu le jour, aujourd'hui passé aux mains de collatéraux, nous avons dû remonter de l'imposante église où affluaient les fidèles pour les Quarante heures, dépasser la grande route courant à l'arrière plan et atteindre la rue du Moulin, un peu plus haut.

Là, formant l'encoignure, s'élève une massive maison de pierre, masquée au sud et à l'ouest par quelques plantations, sur le fond gris du plateau laurentien estompant l'horizon. Demeure sans prétention à l'élégance, mais faite solide afin de pouvoir résister à la violence du nord-est, lorsque, dégorgeant de l'entonnoir du golfe, il balaie la longue avenue érodée par les eaux du fleuve dans l'assise rocheuse. Sous son toit s'est abritée l'enfance d'Etienne Parent ; dans ces champs, sur les alluvions qui se déroulent en bande étroite entre la ville, le fleuve et la montagne, s'est implantée et transmise la tradition de l'émigrant du Perche, paysan dans l'âme, mais, par surcroît, à ses heures, artisan, et même commerçant. »

⁴ Sa famille vient du Perche. Elle s'installa au Canada en 1634 avec Pierre Parant qui, venu de Mortagne, émigra à Québec où il épousa Jeanne Badeau. C'est la souche « des Parents du Canada, aussi bien que des Etats-Unis », note le Père Le Jeune dans son *Dictionnaire général du Canada*.

Assez curieusement, autant sa pensée écrite est élevée, précise, autant sa parole est parfois fruste. Ainsi un de ses amis, Denis-Benjamin Viger, parle de lui *comme un sauvage de la civilisation*. Papineau a plus d'éclat. Il aime pérorer, comme on le faisait facilement à une époque où le romantisme naissant au Canada opère ses ravages dans un milieu qui l'assimile maladroitement.

Mais autant Louis-Joseph Papineau est violent, extrême et souvent superficiel dans ses propos, autant Étienne Parent est intelligent, pondéré, solide dans son argumentation. S'il se donne à une cause, il n'hésite pas devant l'effort, mais il modère ses passions. Comme résultat de sa violence, Papineau plongea son pays dans une crise très grave et fit d'agréables voyages aux États-Unis et en Europe, tandis que Parent fut mis en prison. Ainsi, dans la vie, les uns paieraient pour les autres si un curieux équilibre ne s'établissait avec le temps. Parent finit sa carrière à soixante-douze ans simplement, sans heurts, entouré du respect général ; tandis qu'à Papineau l'isolement, à son retour d'Europe, dut paraître bien dur, malgré le charme de son manoir de Montebello dont son indemnité parlementaire accumulée servit à payer le prix ⁵. Par une ironie du sort, sa maison devint plus tard le *Seignior Club*, après avoir abrité la mélancolie romantique du patriote-voyageur, revenu au pays une fois tout danger disparu.

47

Parent fit ses études au Séminaire de Nicolet ⁶, puis au Séminaire de Québec. Son gendre, Benjamin Sulte, note avec un filial orgueil que, jeune homme, il fit partie d'un jury chargé de décerner des prix de littérature. Retenons de ce moment de sa vie qu'il avait le goût des lettres à une époque

⁵ Elle lui fut versée au milieu des clameurs de l'opposition qui ne pouvait admettre qu'on remit une indemnité parlementaire au chef des insurgés et après une si longue absence.

⁶ Logé dans une longue mesure (qui) surplombait le cours de la Nicolet, note Léon Gérin. (Ibid. p. 57). Il y aborde l'étude des humanités (1814-19) qu'il complète par la suite au Séminaire de Québec (1819-21). P. 58 *Ibid.*

où « l'art d'écrire était si peu cultivé que les carrières professionnelles et politiques s'en passaient presque entièrement »⁷.

48 Avant de devenir gratte-papier, Étienne Parent tâte du commerce quelque part du côté de la rue de Buade, chez son oncle Michel Clouët. La quincaillerie ne lui plaisant pas, le verre, le goudron, l'aune d'étoffe, le poisson sec et les pois chiches le retiennent tout juste quelque temps. Et c'est derrière la charrue que le trouve M. Flavien Vallerand quand il vient lui offrir de diriger le *Canadien*, auquel avait aussi collaboré Augustin-Norbert Morin, condisciple et ami de Parent, avant de venir étudier le droit à Montréal. Ils avaient travaillé ensemble au Collège de Nicolet, fait des vers, discuté de tout, remis tout en question. Ainsi, entre les deux, était née une amitié d'adolescent que la vie agitée de l'époque ne pourra rompre complètement, même si elle les divise par la suite.

Rédacteur d'un journal à vingt ans, voilà une situation qui peut sembler magnifique à distance. C'était à vrai dire une maigre pitance. Le *Canadien* de 1822, en effet, est une feuille sans ressources, vouée dès le début à toutes les difficultés par l'origine de ses fondateurs, par les opinions qu'on veut y exprimer et par les intérêts qu'on va heurter. Que d'avatars dans l'histoire du journal ! Mais aussi que de gens y passent qui ont marqué l'histoire des idées au Canada français : de Pierre Bédard et de F. Blanchet à Étienne Parent, à Jacques Viger et à Napoléon Aubin, de J. G. Barthe à François Évanturel, Hector Langevin, Joseph Cauchon et Israël Tarte !⁸ Troisième du nom, au moment où Parent s'y installe, le *Canadien* avait succédé au journal saisi en 1810 par les hommes du gouverneur Craig, dont les rédacteurs

⁷ Benjamin Sulte, dans « Mélanges Historiques », Vol. 14 aux Editions Edouard Garand, Montréal, 1928.

⁸ P. 179-180 : « Les Journaux du Québec de 1764 à 1964 », par Jean Hamelin et André Beaulieu. Aux Presses de l'Université Laval. Il faut consulter aussi la *Liste des Journaux Canadiens et Américains* de la Société Canadienne du Microfilm (1764-1971).

avaient été emprisonnés, mais qu'on avait repêché en 1819 pour quelques mois. C'est du haut de cette tribune peu solide qu'Étienne Parent conduira la lutte pour la liberté politique dans le respect de la Constitution. Car il est ainsi : s'il recherche la liberté, il veut l'obtenir sans l'aide de la violence, par la simple logique des mots et des faits. Ce qui est assez aléatoire à une époque où l'Angleterre n'a pas encore le vote universel et où les élections se font suivant les vieilles méthodes des *bourgs pourris*.

49

Parent fait son apprentissage de journaliste au *Canadien*, avec des difficultés nombreuses. C'est là qu'il apprend à coordonner ses idées et à les exprimer. C'est là qu'il réclame, dans la paix, avec ses amis d'abord, puis à peu près seul, une évolution politique très avancée pour l'époque. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'avant les réformes de 1832, en Angleterre, cent soixante mille personnes seulement sur vingt millions ont le droit de vote, alors que la répartition des sièges n'a guère été modifiée depuis le Moyen-Âge !

Parent s'installe au *Canadien*. Il a bientôt l'occasion d'écrire un vibrant article en réponse à la supplique adressée, en 1823, par un groupe de Montréal à la Chambre des Communes anglaises pour demander l'union des deux provinces. Il y expose son point de vue d'une façon tout à fait remarquable, qui indique une maturité d'esprit déjà grande et une compréhension très nette du problème politique de l'époque.

Il poursuit la lutte jusqu'en 1825, moment où le journal disparaît à nouveau parce que le parti canadien cesse de l'appuyer, à la suite de certains articles qui n'ont pas l'heur de plaire à quelques-uns de ses membres. Parent étudie alors le droit auprès de M. Vallières de Saint-Réal⁹ et, pour vivre,

⁹ Léon Gérin, dans la *Vie Nicolétaine*. Vol. IV, N° 7. Joseph-Rémi Vallières de Saint-Réal est un assez grand bonhomme. Fils de forgeron, orphelin, il fut un protégé de Mgr Plessis qui le fit instruire. Il est avocat en 1812, puis député de la ville de Québec jusqu'en 1829, moment où il est nommé juge, après avoir présidé la Chambre d'Assemblée en 1823, en l'absence de Louis-Joseph Papineau. En 1842, il devint juge en chef à Montréal. Suspendu par Sir John Colborne en 1838 pour

il donne des leçons de français. À l'automne, il devient rédacteur français de la *Gazette de Québec*. En 1827, il est assistant-traducteur à la Chambre, tout en cumulant les fonctions de bibliothécaire et de greffier. Le tout pour deux cents livres. C'est un labeur de forçat, dont Parent fut longtemps couturier, nous dit son gendre, Benjamin Sulte.

50 Reçu avocat en mai 1829, il se marie en juin avec Mathilde-Henriette Grenier, fille d'un tonnelier de Beauport. Elle lui donnera d'assez nombreux enfants, dont quatre seulement survivront¹⁰.

En 1831, il renfloue le *Canadien*, avec l'aide de gens qui lui apportent des fonds et une collaboration irrégulière, mais avantageuse. Le moment est bien choisi pour relancer le journal, car des événements graves se préparent. Les relations des Canadiens anglais et français, qui avaient été difficiles, deviennent de plus en plus tendues. La lutte entre la Chambre — où l'influence française prédomine — et le Conseil prend un caractère de plus en plus âpre. Les anglophones veulent accentuer leur emprise politique sur l'autre élément, numériquement fort, mais dont l'influence est neutralisée trop souvent par l'intervention du Conseil. Leur groupe s'est emparé de presque toutes les voies du pouvoir. Il a l'oreille du Gouverneur, mais quand celui-ci lui paraît pusillanime, il s'efforce de faire intervenir les bureaux de Londres. Il dirige les affaires du pays parce qu'on lui permet d'occuper presque toutes les places au Conseil. Il a les meilleurs postes dans l'administra-

avoir accordé un bref d'*habeas corpus* à certains prisonniers. Il fut réintégré dans ses fonctions en 1840 par le nouveau gouverneur Charles Poulett Thomson. The MacMillan Dictionary of Canadian Biography (1963). P. 766.

Philippe Aubert de Gaspé dit de lui dans ses *Mémoires* : « Je ne crois pas me tromper en avançant que le sujet de cette biographie (Vallières de Saint-Réal) était l'homme doué de plus de talents naturels qu'ait produit le Canada. » P. 202. Chez Fides, 1971.

¹⁰ Etienne-Henri, ingénieur, né à Québec le 25 août 1835 ; Joséphine qui épousa Antoine Gérin-Lajoie, née à Québec le 14 juillet 1837 ; Mathilde, née à Québec, épouse d'Evariste Gélinas ; Augustine, épouse de Benjamin Sulte, née à Québec également, le 28 août 1841.

tion civile, judiciaire et militaire. Bref, il est le maître dans presque tous les domaines.

Parent voit cela et il s'emploie de toute la vigueur de son talent à obtenir les réformes que demandent les siens avec ténacité depuis trois quarts de siècle. Tant qu'on s'en tient à réclamer des changements à la Constitution par la voie légale, il appuie ouvertement la lutte ; il est même de ceux qui les précisent.

Au début, Étienne Parent travaille avec Papineau, Morin et les autres partisans de l'évolution politique, puis il s'en sépare quand il juge que ses amis font fausse route. Il s'oppose aux troubles qui s'annoncent et qu'il craint. Et alors, on l'injurie avec véhémence comme on le fait à une époque où l'outrance est la règle des deux côtés de la barrière. On le traite de renégat. Ainsi, en juin 1837, le Comité central et permanent de Montréal le cloue au pilori et invite « tous les réformistes de la province de retirer leur appui (au *Canadien*) et à son éditeur, qui a trahi et continue de trahir les intérêts du pays . . . »¹¹

En 1838, Étienne Parent s'oppose également à la dure répression qui suit la deuxième insurrection¹². Et alors on le jette en prison comme rebelle — lui qui avait voulu empêcher les troubles¹³. Si le geôlier est un brave homme, la prison manque de confort. On y gèle pendant l'hiver. Aussi la santé du prisonnier s'altère-t-elle malgré sa résistance physique.

Sujet fidèle, mais récalcitrant de Victoria Regina, Parent constate à ses dépens l'inconfort de la prison de Québec, tandis que Papineau rebelle impénitent, ne connaît la prison qu'en

¹¹ Un article de M. Bernard Dufebvre est à ce sujet bien intéressant : « Étienne Parent, le renégat », dans la Revue de l'Université Laval de janvier 1953.

¹² Ses articles de novembre et de décembre 1838 sont aussi bien caractéristiques de la logique de sa pensée.

¹³ Il faut dire qu'à l'époque les esprits sont survoltés. Ce qu'on aurait accepté en temps ordinaire, on l'interprète bien mal sous l'influence du régime militaire qui a succédé à une période de relative indulgence.

France lorsqu'il vient rendre visite à son ami Lamennais, écroué à celle de Sainte-Pélagie. Papineau est en intéressante compagnie, puisque auprès du bouillant Lamennais, se rencontrent quelques-uns des grands romantiques de l'époque : Georges Sand, Chateaubriand et Béranger.

52 Parent quitte la prison après avoir été libéré par *habeas corpus*, en avril 1839¹⁴. Commencée en 1841 comme député du Saguenay, sa carrière politique se termine à la deuxième session en 1842, tant sa demi-surdité le gêne. Il renonce à son mandat et revient au service de l'État. Il est alors greffier du Conseil exécutif. Plus tard en 1847, il sera assistant-secrétaire provincial, puis sous-secrétaire d'État en 1868.¹⁵

Journaliste, député, fonctionnaire, Étienne Parent eut des idées intéressantes qu'il exprima avec une grande conviction. Je vais essayer ici d'en présenter quelques-unes. Certaines ont une valeur de document historique, d'autres ont encore une grande actualité. Si, dans son style, on constate souvent les défauts de l'époque — goût de l'incidente, de la mythologie, ton un peu déclamatoire, emphase et longueur de la phrase, on trouve dans ses écrits un sens des réalités, une fermeté de la pensée débarrassée de sa gangue et un bon sens qui me paraissent être la caractéristique de son œuvre.



Parent écrivit presque toute sa vie : au journal d'abord, puis pour ses conférences dont la longueur ne semble pas avoir effrayé un public amateur de *beau parlement*, comme on disait encore dans nos campagnes il n'y a pas si longtemps. Plus tard, il a un long échange de correspondance avec Edme Rameau de Saint-Père qui, après avoir écrit *La France aux*

¹⁴ Procédure suspendue par le Conseil Spécial en avril 1838, puis remise en vigueur quand les esprits se furent calmés.

¹⁵ Son ami Pierre J. O. Chauveau, devenu premier ministre de la nouvelle province, lui offre un poste semblable à Québec. Parent le refuse parce qu'à Ottawa il a sa famille, ses habitudes, un milieu qui l'intéresse.

Colonies, s'intéresse au Canada. Il correspond avec Garneau, Chauveau, Parent et plusieurs autres intellectuels de l'époque.

Au *Canadien*, Étienne Parent se bat avec calme presque toujours, mais souvent à grands coups donnés à gauche et à droite, contre la *Gazette de Québec* et celle de Montréal, contre *La Minerve*¹⁶ et le *Montreal Herald*¹⁷. Dieu sait qu'à cette époque, on s'injurait sans retenue. Si, à cent ans d'intervalle, on s'en tient parfois aux épithètes de voleur ou de pilleur du trésor public, rendues à peu près anodines par leur usage répété, en 1837, on ne se gêne pas pour s'investiver avec un choix d'injures et une férocité qui surprennent à distance celui qui oublie la tension des esprits à ce moment-là. Ainsi, après le second soulèvement en 1838, dans le « *Herald* » de Montréal, on ne craint pas d'écrire : « Pour avoir la tranquillité, il faut que nous fassions la solitude. Balayons les Canadiens de la face de la terre ! »¹⁸. Ce qui était une solution un peu violente. Il est vrai que, de l'autre côté, on n'y allait pas non plus avec le dos de la cuiller. Un an plus tôt, Papineau ne s'était-il pas écrié à Saint-Laurent dans une de ses envolées ordinaires : « Quant au parlement britannique, il veut vous voler votre argent pour payer vos serviteurs que vos représentants ont refusé de payer parce qu'ils ont été paresseux, infidèles, incapables. Ce parlement tout puissant, les Américains l'ont glorieusement battu, il y a quelques années ; c'est un spectacle consolateur pour les peuples que de se porter à l'époque de 1774, d'applaudir au succès complet qui fut

53

¹⁶ Fondée par A.-N. Morin, le 9 novembre 1826, avec 210 abonnés, la feuille a une carrière agitée. Elle disparaît bientôt, puis elle est reprise par Ludger Duvernay, en février 1827. Est interdite et disparaît le 20 novembre 1827. Duvernay est en prison pour diffamation en 1838. Exilé, Duvernay revient en novembre 1842 et reprend le journal. L'homme et son journal ont eu une vie mouvementée. Voir à ce sujet Beaulieu et Hamelin. P. 116.

¹⁷ The *Montreal Herald* date de 1811, moment où il ouvre ses portes avec 175 abonnés. En 1833, il appartient à Robert Weir qui en confie la direction à Adam Thom « pour mener la croisade contre le parti patriote. » P. 100. Beaulieu et Hamelin : « Les journaux du Québec de 1764 à 1964 ». Aux Presses de l'Université Laval. (1965).

¹⁸ *Cours d'histoire du Canada*. Thomas Chapais. Vol. IV. P. 142.

opposé à la même tentative qui est commencée contre vous ! . . . Il faut que le pêcheur soit puni par où il a péché. Le gouvernement des nobles de l'Angleterre vous hait pour toujours ; il faut le payer de retour. »¹⁹ Ce qui ne facilitait pas les relations avec les gens au pouvoir.

54 Le ton était violent, dangereux. Il ne pouvait pas ne pas entraîner dans le sillage de l'orateur ceux qui avaient à se plaindre d'un régime pratiquant trop souvent l'exclusive. C'est par ces outrances de langage que Papineau et le groupe de Montréal rendaient de plus en plus difficile le travail de ceux qui, ayant suivi le lent mouvement d'affranchissement politique en Angleterre, voulaient en faire profiter les leurs. C'est peut-être dans ce seul domaine que les francophones d'Amérique montrent du dynamisme à l'époque, mais avec quelle violence de latins exaspérés la plupart s'expriment-ils ! En face il y a le haut clergé qui cherche à calmer ses ouailles. S'il n'y parvient pas, il prononce l'anathème. Ce qui ne fait pas reculer les plus bouillants. Il y a aussi les *Bretons*, comme on dit à cette époque où l'anglicisme a déjà fait des ravages. Il y en a de riches : marchands pour la plupart. C'est le petit nombre, mais il a les leviers de commande bien en mains avec la collaboration des milieux officiels. Les autres — les gueux, les pouilleux venus d'Irlande, d'Écosse, du pays de Galles ou d'ailleurs — s'allieraient peut-être aux Canadiens avec qui ils ont des intérêts communs. Pourquoi des paysans ne donneraient-ils pas la main à d'autres paysans pour bousculer un régime ? Mais il y a la langue et la religion — remparts presque inexpugnables à une époque où les vieilles haines des Français et des Anglais subsistent dans un pays à cloisons étanches, où l'habitude et les nécessités politiques n'ont pas encore créé une atmosphère officiellement conciliante. Ce n'est qu'en 1837 qu'une rébellion éclatera des deux côtés de l'Ou-taouais, mais sans concertation et sans préparation suffisantes.

¹⁹ Cité par Thomas Chapais dans *Cours d'histoire du Canada*. P. 142. 4^e volume.

Au milieu de ces clameurs et de cette explosion de haine, que fait Parent ? Je vais m'efforcer de le montrer à l'aide de quelques textes, qui indiquent les qualités dont il a déjà été question ; qualités qui, vers 1837, le font considérer comme un traître par les plus violents de ses amis et comme un criminel coupable de haute trahison par les énergumènes du parti anglais, comme on l'a vu. C'est un autre exemple de l'arbre et de l'écorce entre lesquels il est toujours imprudent de se mettre.

55

On voudra bien excuser la longueur des citations. Elle est nécessaire pour montrer la pensée de leur auteur.

Voici un premier texte où apparaît le désir qu'a Parent de suivre les voies constitutionnelles. Il est tiré du *Canadien* du 16 mai 1836 :

« Qu'on s'élève avec plus de force que jamais contre l'oligarchie ; qu'on fasse tout pour achever sa ruine, qui sera le salut du pays ; qu'on fasse même la guerre au ministère, qu'on lui montre son ignorance sur nos affaires . . . ; qu'on démasque sa duplicité . . . ; surtout qu'on expose au grand jour les ressorts cachés qu'on fait jouer à Downing Street contre nous ; mais pour l'amour de Dieu, qu'on respecte l'honnête homme²⁰ qui d'une main vient nous offrir la branche d'olivier et de l'autre nous présente la balance de la justice ; et qu'on ne perde pas par notre impatience un avantage que nous n'aurons peut-être plus d'arriver au terme de nos vœux par des voies constitutionnelles et pacifiques. Ces voies sont lentes, il est vrai, mais elles sont sûres et peu coûteuses ; souvent même elles sont les plus expéditives. »

Par la suite, il revient souvent sur l'idée de conciliation. Ainsi, le 7 juillet 1837, il écrit :

« Attendons ; le mal qui nous tourmente se manifeste aussi dans les colonies voisines ; bientôt il aura atteint un degré de gravité qui les fera se réunir à nous ; alors nous insisterons sur les réformes demandées et nous les obtiendrons sans une goutte de sang. »

²⁰ Il s'agit ici de lord Gosford, détaché au Canada comme gouverneur, avec mission d'enquêter sur la situation avec deux commissaires spéciaux, sir Charles Grey et sir George Phipps.

Cette idée du sang répandu le hante. Le 13 septembre, il s'écrit :

56 « Nos prévisions ne se sont que trop bien réalisées jusqu'à présent dans l'enchaînement des nouvelles difficultés survenues depuis. Le refus de la Chambre d'assemblée de voter les subsides demandés, a été suivi du refus par le Conseil législatif de passer nombre de lois populaires. Le refus de ces lois a entraîné le refus de la part de la Chambre de procéder aux affaires, et ce dernier refus a provoqué le vote de crédit à même le trésor impérial. Et enfin le rejet de la Chambre, à sa dernière session, de l'adresse proposée par M. Taschereau, dans le but d'ôter au parlement impérial le prétexte ou la raison de s'emparer de nos deniers, va probablement amener la prise de ces deniers sous l'autorité d'un acte du parlement impérial. Pendant ce temps-là voici que les agitateurs soulèvent et organisent jusqu'aux jeunes gens et aux femmes, sans doute pour rendre avec usure le change aux autorités métropolitaines. C'est ainsi que d'insistance en rigueur et de rigueur en insistance, on marche, marche, marche bien longtemps encore de cette manière sans nous trouver arrêtés quelque part — mais, arrêtés entre la mitraille d'un côté et le déshonneur de l'autre. Bien des gens ouvriront les yeux alors et il ne sera plus temps — et l'on maudira bien vainement les hommes que l'on défie aujourd'hui. Il vaudrait bien mieux les arrêter maintenant, et c'est au bon sens du peuple à faire cela. »

Devant ces propos, on peut comprendre la violence de la réaction parmi les amis de Parent. Ils ne le ménagent guère, comme on l'a vu.

Le 25 septembre, Étienne Parent revient à la charge en fustigeant les chefs qui poussent à la révolte :

« Nous aurions peine à croire aucun de nos chefs politiques respectables capables d'exciter le peuple à ces excès, mais nous pourrions les accuser de ne pas faire les efforts qu'on a droit d'attendre d'eux pour les réprimer.²¹ S'ils nous disent qu'ils ne peuvent plus contrôler la violence de leurs partisans, alors qu'ils s'accusent d'une bien coupable imprévoyance. Ils auraient du pressentir que, la digue une fois rompue, le torrent porterait partout la ruine et la désolation.

²¹ Cité par Thomas Chapais, dans *Cours d'Histoire du Canada*, P. 179, Vol. 4. Bon nombre des citations qui précèdent ou qui suivent sont de la même source.

Il n'y a plus maintenant de milieu : ou les chefs de l'agitation dont on commence à goûter les fruits empoisonnés savaient qu'ils déchaînaient au milieu de la société les passions les plus funestes, ou ils ne l'avaient pas prévu ; dans le premier cas ils se sont rendus coupables d'une grande scélératesse, dans le second ils ont montré une imprévoyance qui doit les faire déclarer indignes de guider les destinées d'un peuple. »

Parent est dur pour ses amis, mais il a raison. Ils ont fait preuve d'une inqualifiable imprévoyance. On ne lance pas des gens dans les aventures sans les y préparer à tous les points de vue. Sans quoi, on les expose aux répressions les plus dures.

57

C'est vers ce moment-là que l'archevêque de Québec, Mgr Signay, appuie Étienne Parent. Son mandement paraît après celui de Mgr Lartigue qui, à Montréal, exprime son inquiétude et sa réprobation.

Le 9 octobre, parlant des initiatives prises par les agitateurs, Parent affirme :

« Or c'est là tout un gouvernement. Reste à savoir maintenant si le gouvernement actuel fera acte de démission paisible entre les mains du nouveau. Si tout cela n'est pas une farce ridicule ce sera bien une terrible tragédie. Nous mettrons au plus tôt sous les yeux de nos lecteurs les pièces du drame, farce ou tragédie, qui va commencer ; et en attendant nous dirons que s'il y a dans la conduite des agitateurs de Montréal sagesse et patriotisme, s'il y a dans cette conduite autre chose que de la démence et un fatal aveuglement, nous renonçons à tout jamais à calculer le cours des événements politiques en ce pays. »

C'est aussi vers cette époque que Parent devient *greffier en loi*, c'est-à-dire greffier de la Chambre. Au premier abord, il semble lié au gouvernement par une prébende, mais des lettres échangées entre lord Gosford — gouverneur du Bas-Canada — et le gouvernement anglais précisent les faits. La décision a été prise par la Chambre et non par le gouvernement avec l'assentiment de la Reine. Londres accepte la nomination officieusement confirmée par lord Gosford,

même si on ne reconnaît pas officiellement à la Chambre le droit de l'avoir faite ; mais on fait attendre le nouveau greffier. Un an après, Parent en est encore à demander qu'on lui paie ses émoluments.

Dans l'intervalle, il continue la bataille. Ainsi, le 22 novembre 1837, il écrit courageusement :

58 « Si l'on peut sortir de la présente tourmente sans être écrasé, puisse-t-elle être pour ceux qui n'ont pu la prendre dans l'histoire où elle est écrite à chaque page une leçon éternelle de folie qu'il y a d'agiter le peuple, de mettre en question les principes fondamentaux de l'ordre social établi, à moins que l'oppression ne se fasse sentir directement aux gouvernés et qu'il ne reste d'autres alternatives qu'un dur et déshonorant esclavage et la résistance à main armée. L'agitation qui a été excitée en ce pays a eu pour conséquence de mettre une partie de la population en opposition ouverte au gouvernement. Or qui nous dira maintenant que le gouvernement actuel, avec tous ses défauts, n'est pas de beaucoup préférable à l'état de choses qui existe aujourd'hui dans le district de Montréal. Le plus mauvais gouvernement ne vaudrait-il pas mieux que l'anarchie qui étreint aujourd'hui la partie supérieure de la province. Encore si à l'anarchie devait succéder un état de liberté ; mais non, elle sera suivie ici comme ailleurs du despotisme militaire. Ce n'est pas tout. Après que l'épée du soldat aura tranché les mille têtes de l'anarchie, viendra ensuite la loi qui armera le pouvoir de moyens répressifs qui devront nécessairement retarder les progrès de la cause libérale . . . Ainsi nous verrons peut-être dans peu le gouvernement revêtu de pouvoirs extraordinaires dont bien certainement ses créatures abuseront. »

En voilà assez, je pense, pour montrer l'attitude de calme, de modération et, en même temps, d'opposition au milieu officiel dans la voie de la Constitution, que garde Parent au milieu des troubles qui s'annoncent. Il est impuissant à enrayer le mouvement ; mais, avec toute la force de conviction dont il dispose, il en montre le danger. Dans la région de Québec, son influence est grande. Je ne crois pas exagérer en affirmant qu'elle est pour beaucoup dans la réaction ou l'inaction des gens. Parent ne veut pas de la haine aveugle, des attaques

virulentes qui soulèvent les groupes en présence. Avec sa logique d'homme pondéré, il voudrait qu'on s'efforçât de convaincre l'adversaire, en profitant du vent de liberté qui souffle sur l'Angleterre et qui va bientôt bousculer tous les obstacles. Il abhorre les folles déclarations de chefs sans troupes organisées, sans armes, sans munitions, sans argent. Il veut empêcher les représailles qui se préparent et les haines qu'elles engendreront. Aussi Parent salue-t-il avec joie, après le premier soulèvement la nouvelle de l'amnistie quasi générale, accordée par une ordonnance du Conseil Spécial. Le 2 juillet 1838, il écrit :

« L'ordonnance et la proclamation qui ont signalé le jour du couronnement de notre jeune reine devront satisfaire les amis des idées libérales et les hommes raisonnables de tous les partis. Elles comportent une amnistie, aussi étendue, aussi généreuse qu'on pouvait l'attendre du représentant d'une grande nation dans les circonstances actuelles... Le chef de l'administration nous offre dans le passé, dans le présent et dans l'avenir les plus fortes garanties que le Canada puisse désirer et il faudrait être bien déraisonnable pour n'avoir pas foi en lui... »²²

En agissant ainsi, lord Durham avait suivi les instructions données par lord Glenelg qui lui avait écrit : « Sauf dans les cas de meurtre, on devra éviter la peine capitale. »

La mesure était adroite ; mais cela n'empêcha pas la Chambre des Lords et la Chambre des Communes de désavouer l'esprit des ordonnances du Conseil Spécial, inspiré par lord Durham.

De dépit, Durham quitte le Canada le 3 novembre 1838, en laissant les rênes du pouvoir à sir John Colborne, qui allait mâter durement la deuxième insurrection. Devant la répression qui suit le combat dans les comtés au sud de Montréal, Étienne Parent réagit violemment.

« Nous avons l'intime persuasion, écrit-il le 12 novembre dans le « Canadien », que si le gouvernement, prenant en considération les

²² Je continue de suivre Thomas Chapais dans son exposé des faits, qu'il a présenté dans son « Cours d'histoire du Canada ».

torts réciproques des parties qui en vinrent aux mains l'année dernière, dans les deux Canadas, eût accordé une amnistie plénière à tous les prisonniers, et n'eût exercé ou laissé exercer aucune rigueur contre les propriétés, nous n'aurions pas vu les troubles se renouveler cette année au moyen de la sympathie américaine, et nous aimons encore à croire que la douceur et la générosité succédant au triomphe assuré du gouvernement, seront le meilleur moyen d'empêcher le retour des mêmes maux à l'avenir. Les journaux les plus dévoués au Gouvernement annoncent eux-mêmes qu'il s'est formé aux États-Unis une vaste conspiration ayant des ramifications étendues dans plusieurs États, contre la souveraineté britannique sur ces Provinces. Or cette association agira beaucoup plus puissamment sur une population aigrie, exaspérée par des rigueurs, que sur une population traitée avec humanité et générosité par un gouvernement puissant et offensé. Il est étonnant qu'une vérité si évidente ne frappe pas nos prédicateurs de feu et sang. Si ce pays était leur patrie, s'il contenait les cendres de leurs pères, et s'ils n'étaient réconciliés à l'idée de laisser les leurs sous un autre ciel, ils ne tiendraient pas un pareil langage. »²³

Il revient le mois suivant sur cette sympathie qu'à tort ou à raison il voit se dessiner aux États-Unis. Il l'explique ainsi :

« Ce n'est plus le sentiment de la liberté qui s'échauffe à l'idée d'un peuple opprimé ou mal gouverné, c'est le sentiment de l'intérêt, qui cherche à mettre à profit les dissensions d'un peuple voisin dans les vues politiques sectionnaires. L'Américain calculateur du Nord voit dans la séparation du Canada de l'Angleterre un moyen de s'assurer la prépondérance contre l'influence du Sud, et peut-être, prévoyant le cas possible d'une rupture prochaine, entre les États du Sud et ceux du Nord, veut-il s'assurer une compensation par l'acquisition de ces vastes Provinces. Ainsi, la question du Canada serait moins une question canadienne et anglaise, qu'une question américaine et anglaise. Si elle n'a pas encore pris cette posture, elle l'aura bientôt. Il ne faut plus s'abuser, et il faut reconnaître qu'il y a sur pied chez nos voisins une vaste conspiration, qui n'en est encore qu'à son coup d'essai, pour détruire la souveraineté britannique sur ce continent. Sir George Arthur l'a dit officiellement le premier, le Président des États-Unis a été

²³ On voit par là comme la pensée de Parent était à la fois humaine et ferme à une époque où tout était mal interprété par les gens en place.

obligé de l'avouer lui-même à la fin, et les journaux l'avaient déjà dit longtemps avant eux. Et cette conspiration est déjà assez formidable pour forcer les autorités américaines à des ménagements, à des démarches, qui les font soupçonner de complicité, de connivence. »

Étienne Parent grossissait-il, sciemment ou non, le mouvement qui se préparait aux États-Unis ? L'avenir en montra l'inanité ; mais, pour l'instant, il en fait les prémisses d'un long article paru le 14 décembre, dans lequel il revient sur son idée de pacification, d'amnistie, de justice :

« Nous sommes certains, affirme-t-il, que si le gouvernement se présentait, les mains non teintes de sang, devant les représentants du peuple, et leur demandait des mesures d'ordre et de protection, il en obtiendrait facilement. »

Il ajoute immédiatement :

« Les fautes dans lesquelles nos différentes administrations sont tombées depuis le commencement des troubles sont si désespérantes que, nous l'avouons, nous avons commencé à désespérer qu'aucune administration pût jamais établir dans le pays un ordre de choses supportable. Il semblerait que les autorités sont prises de vertige à leur tour ».

Écrire cela était assez courageux au moment où le « vieux brûlot »²⁴ devenait gouverneur du Canada. Mais Parent aggrava son cas en écrivant cette page où on le sent exaspéré par les abus et les maladroites de pouvoir :

« Certes oui ; nos écrits avaient un motif différent et étaient destinés à produire un autre effet que ceux du *Herald*, et consorts, qui, nous le voyons, ont prévalu auprès de l'Exécutif. Notre motif, notre désir était qu'on ne rougit pas l'échafaud du sang d'aucun prisonnier politique ; le motif, le désir de nos adversaires était que le bucher politique fût dressé et chargé de victimes. Notre motif, notre désir était

²⁴ Sir John Colborne est généralissime des troupes anglaises au Canada en 1835. C'est donc lui qui est chargé de mater les rebelles en 1837 et 1838. Il le fait avec une implacabilité qui lui vaut ce surnom de *vieux brûlot*. Avant l'arrivée et après le départ de lord Durham, il est également nommé administrateur du Haut et du Bas Canada. Il vient rapidement à bout de l'insurrection, mais c'est sans faiblesse qu'il traite les insurgés. Chez les francophones, il a eu longtemps la réputation d'un être absolument sans pitié.

que la paix, la sécurité publique et le contentement général rentrassent dans notre malheureux pays sur les pas de la clémence et d'une sage politique ; le motif, le désir de nos adversaires était que ces bienfaits du ciel fussent pour longtemps encore bannis du pays, afin de leur donner le temps et l'occasion de « balayer tous les Canadiens de la surface du globe ». . . . « Dans le siècle où nous sommes, siècle de publicité et d'opinion, lorsqu'on veut écraser un peuple on ne procède pas aussi sommairement qu'on le faisait dans le temps de jadis. Il faut aujourd'hui passer par certains préliminaires, il faut se créer une raison, un prétexte, et le procédé le plus ordinaire, comme le plus facile, c'est d'exaspérer une population, de la pousser à quelques excès. On est prêt, et les rigueurs ne se font pas attendre ; ces rigueurs provoquent de nouveaux excès, qui sont immédiatement suivis de nouvelles et plus terribles rigueurs. Et l'on fait marcher ainsi les gouvernements de rigueurs en rigueurs, et les peuples d'excès en excès, jusqu'à ce qu'une réconciliation soit devenue impossible. C'est alors que les vrais conspirateurs, les vrais auteurs de tous les troubles atteignent leur but, et qu'on « balaie un peuple de la surface du globe ». C'est ainsi que les Russes ont fait tout récemment en Pologne, et nous voudrions éviter à l'Angleterre l'honneur peu enviable de voir son nom associé à celui de l'Autocrate du Nord. Voilà tout notre crime. Il est grand, nous l'avouons, aux yeux de ceux qui comptent l'anéantissement du peuple canadien ; c'est vouloir leur ravir une proie qu'ils convoitent depuis un demi-siècle. Aussi voyons-nous la *Quebec Gazette* s'unir à la *Gazette de Montréal* pour désigner notre Journal à l'animadversion du pouvoir comme « excitant à la rébellion » comme « contenant et encourageant la résistance à la loi », parce que nous nous efforçons de ramener le pouvoir dans la voie de la douceur et de la légalité, hors de laquelle nous sommes d'avis, pour des raisons auxquelles on n'est pas capable de répondre, que l'Exécutif a été entraîné. Ces Journaux, non contents qu'on brûle, pille, emprisonne, et pende les Canadiens, voudraient encore étouffer leurs plaintes. Les plaintes des opprimés réveillent les remords au cœur des oppresseurs, et leur font monter la rougeur de la honte au front. »

Le 26 décembre 1838, on trouve la note suivante dans *Le Canadien* :

« Aujourd'hui à midi, M. Parent, éditeur, et M. Fréchette, imprimeur de ce journal, ont été arrêtés et mis en prison. Il n'est pas besoin de dire que ceci va entraîner des dérangements, de l'interrup-

tion pour le moins dans la publication de ce journal. Nous ne pouvons en dire davantage. »

Parent est en prison depuis près d'un mois quand le chef de police, Thomas Ainslie Young, communique à l'*Assistant civil secretary* du Gouverneur à Montréal, une lettre venue de Buffalo et reçue au bureau des Postes à Québec. Cette lettre aurait été écrite à Étienne Parent, par un nommé Patrick Grace, le 24 décembre 1838^{24a}. Grace y donne beaucoup de détails au sujet d'une conjuration nouvelle et des événements qui lui sont favorables. Si le chef de police en saisit les autorités le 19 janvier 1839, Étienne Parent est écroué à la prison de Québec depuis le 25 décembre précédent. Lorsqu'on les met en prison, lui et son ami J. B. Fréchette, ce ne peut donc être qu'à titre de propriétaires du *Canadien*^{24b}, et non, semble-t-il, parce qu'ils sont incriminés dans une nouvelle conspiration comme on l'a dit. Même si le chef de police communique au Gouverneur la lettre de Patrick Grace, il ne semble pas qu'on l'ait utilisée contre Étienne Parent. Et, cependant, d'après le chef de police, qui ne manque pas de le souligner, Grace est l'un de ceux qui ont aidé Theller et Dodge à s'échapper de la citadelle de Québec en octobre 1838. Pour comprendre l'importance de l'allusion, il faut se demander qui étaient ces deux rebelles. Il y a d'abord William W. Dodge, qui se déclare colonel, et Edward Alexander Theller qui, lui, se décerne le titre de général. Tous deux sont des Américains, qui ont pris part à la rébellion dans le Haut-Canada, ont été faits prisonniers et ont été condamnés à être pendus. En attendant qu'ils soient exécutés, on les transporte de la prison de Toronto à celle de Kingston, puis à la citadelle de Québec où on les met sous bonne garde. Malgré cela, des amis leur procurent une scie et divers outils et ils décident de s'évader avec trois autres Américains dète-

^{24a} Pièce n° 3250. Fonds des troubles de 1837-38, aux Archives de Québec.

^{24b} Car ils le sont tous deux, comme l'indique une déclaration sous serment, faite devant M. A. Anderson, I. P., le 2 juin 1838. *Ibid.*, n° 3272.

nus dans la forteresse. Ils y réussissent dans la nuit du 15 au 16 octobre 1838. Deux des fugitifs sont repris par la suite, mais le *colonel* Dodge et le *général* Theller, aidés par des amis, parvinrent à éviter toutes les recherches et à revenir aux États-Unis. Dans un livre consacré à la rébellion, en 1841, Theller raconta leur évasion imaginée et pilotée par Charles Drolet et deux Irlandais de Québec. Une fois sortis de la ville, Drolet les achemina vers la frontière, avec l'aide de Jean-Baptiste Carrier. Pour s'y rendre, les fugitifs firent usage de chevaux qu'on retrouva plus tard et qu'on ramena à Québec. Napoléon Aubin ^{24c} raconte, dans *Le Fantastique*, du 17 novembre 1838, la scène qui suivit : « La police, qui est une fine mouche, allez, eut vent de l'escapade presque aussitôt qu'elle avait eu lieu et se mit immédiatement et aussi promptement que possible à la poursuite des quatre fuyards. Comme on pouvait s'y attendre, elle ne tarda pas à revenir à son poste, ramenant avec elle les quatre . . . devinez . . . les quatre . . . voyons vous ne devinez pas ? Les quatre . . . je vous le donne en trois . . . une, deux, trois . . . les quatre . . . *do you give it up ?* . . . les quatre chevaux qui avaient eu la déloyauté de porter les quatre rebelles hors des lignes. On espérait, par le moyen de ces animaux découvrir le fil de cette conspiration ; on retint donc au bureau de la police les quatre nobles quadrupèdes auxquels on fit subir plusieurs interrogatoires consécutifs ; ces animaux avaient sans doute été assermentés et appartenaient peut-être à quelqu'une des sociétés secrètes que notre ville possède en son sein, car il n'eut pas moyen d'en rien tirer. On alla jusqu'à les menacer de mettre leur esprit à la torture en les obligeant d'expliquer un des jugements que rendent MM. Symes, Chouinard, Cazeau et compagnie à la Cour des Commissaires, mais cela même fut inutile et l'on se vit réduit à les

^{24c} Suisse venu s'installer à Québec. Napoléon Aubin a fait bien des métiers, dont celui de journaliste. J. P. Tremblay en a fait l'objet d'un livre, paru aux Presses de l'Université Laval à Québec en 1969. Même si le livre est fastidieux, il indique la fantaisie et le charme qu'avaient certains personnages de l'époque. *Le Fantastique* était un hebdomadaire qui parut à Québec du 1^{er} août 1837 au 21 février 1849.

remettre entre les bras de leur maître, qui les embrassa tendrement et leur donna un double picotin d'avoine pour les remercier de leur discrétion. La vertu obtient presque toujours ici-bas sa récompense, aussi est-ce d'après ce principe que chaque homme de police reçoit un écu par jour »

Ce texte indique que, malgré la sévérité des temps, on pouvait se moquer, ce qui n'empêcha Napoléon Aubin d'être incarcéré à son tour.

Devant l'émoi causé dans les milieux militaires de Québec, on comprend quelle importance pouvait avoir contre Parent l'allusion à l'évasion des deux Américains²⁵. Le chef de police précise sa pensée ainsi, ce qui explique sans doute qu'on ne semble pas avoir utilisé la lettre contre le prisonnier : « *My own impression is that there may be some truth in this letter, but that it has been written with a view of injuring a number of the persons mentioned in it* ». En lisant la lettre, on comprend le commentaire du chef de police. Y avait-il là un véritable état de fait ou avait-on essayé, en écrivant le texte, d'incriminer un homme en vue qui s'était fait des ennemis en prenant fait et cause contre des événements qui lui paraissaient inacceptables ? Dans des moments pareils, tout est possible pour assouvir une vengeance. Comment imaginer qu'après avoir été si opposé aux idées de ses amis et l'avoir dit avec autant de vigueur dans son journal et avec autant de risque, Parent eût pu accepter de pactiser avec ceux qui se proposaient de reprendre la suite d'événements qu'il avait condamnés et dont il avait prévu les pénibles résultats depuis des années ? Il faut lire à ce sujet un bien curieux échange de propos entre Louis-Joseph Papineau et Étienne Parent, que rapporte Benjamin Sulte dans les *Mélanges Historiques*²⁶. En voici un extrait :

²⁵ M. Pierre-Georges Roy, dans son étude sur « l'évasion de Dodge et Theller » parue dans le numéro cinq des *Cahiers des Dix*, en 1940. P. 121 à 144.

²⁶ P. 40 et 41. Vol. 14.

« Il en coûtait aux deux factions du parti canadien de se séparer. Néanmoins l'accord allait diminuant entre eux. Vint un jour où il fallut ou se raccommoder ou se séparer ouvertement. Papineau rencontra M. Parent et voici en résumé la conversation qu'ils eurent ensemble :

« Parent. — Ne sentez-vous pas qu'en poussant plus loin l'excitation nous marchons à la guerre et que nous n'avons aucun moyen de résister par les armes ?

66

« Papineau. — C'est possible, mais en ne brusquant pas l'affaire nous n'en finirons jamais : l'Angleterre veut nous écraser.

« Parent. — Dites plutôt certains Anglais. J'ai la certitude que nous aurons justice par les voies constitutionnelles ; n'allons pas nous mettre dans le tort en prenant des moyens violents.

« Papineau. — Nous serons au contraire dans notre droit . . .

« Parent. — D'accord, mais où sont vos armes, vos appuis ?

« Papineau. — Peut-être nos voisins les Yankees ?

« Parent. — C'est précisément ce que veulent nos voisins : nous annexer. Je n'en suis pas.

« Papineau. — Allons donc ! nous formerons partie d'un peuple industriel, d'une grande république ! . . .

« Parent. — Ah ! vous en êtes à ce point ! »

« Papineau. — Pourquoi pas ?

« Parent. — Parce que l'annexion, c'est la mort de la nationalité canadienne.

« Papineau. — Sera-t-il possible de ne pas nous voir noyer un jour par les races étrangères ?

« Parent. — Si cela arrive, tant pis, mais quant à moi je ne désespérerai jamais et je serai, le cas échéant, le dernier Canadien.

« L'entrevue se termina sur ce mot »

Dans cette affaire de lettre, peut-on imaginer un coup monté, comme le croit le chef de police ? Il l'écrit au Gouverneur, en lui faisant parvenir le texte qui semble incriminer Étienne Parent et quelques autres personnes de Québec. Je le crois également, mais une autre chose me frappe: la lettre est venue par la poste à une époque où n'importe quel conspirateur aurait dû savoir que le courrier ne pouvait pas ne pas être ouvert par les autorités. Il ne faut pas oublier que lord Durham était alors retourné en Angleterre et que le général Colborne lui avait succédé en appliquant des méthodes très brutales. Ainsi, le gouvernement n'avait pas hésité à suspendre l'*habeas corpus* et il avait eu recours à l'emprisonnement préventif. Parent avait eu des articles très durs dans le *Canadien*, comme on l'a vu. On ne pouvait pas ne pas craindre ses vues dont le ton montait au cours de la répression. Au moment où il entre en prison, il ne semble pas qu'on ait connu la lettre de Patrick Grace. Ce n'est sûrement pas parce qu'on l'a accusé dans une autre lettre, anonyme cette fois, d'avoir souscrit 25 livres au mouvement révolutionnaire, qu'on a pu justifier son emprisonnement. C'est, je pense, uniquement à cause de ses articles dont le ton inquiète, dans un milieu encore plus sensibilisé à la peur que celui que l'on a connu plus d'un siècle après, en octobre 1970.



Parent reste quelques mois en prison sous l'inculpation de haute trahison, comme on l'a vu. Il en sort le 12 avril 1839, grâce à l'*habeas corpus* qui vient d'être rétabli. Il a terriblement souffert du froid qui règne dans les prisons de Sa Majesté. Il est à demi-sourd. Il peut quand même reprendre

sa place au *Canadien* et il recommence ses polémiques. Avant de parler d'une autre époque de sa vie, moins âpre, mais non moins intéressante, je voudrais citer ici quelques extraits d'un article où il montre sa première réaction devant le rapport Durham. On le voit très différent de ce qu'il a été jusque-là, très différent aussi de ce qu'il sera par la suite. On le sent découragé, prêt à tout lâcher devant les forces presque insurmontables qui s'acharnent contre ses compatriotes. On a l'impression que le projet d'union des deux Canadas le laisse absolument désarmé.²⁷ Lui qui a ferrailé assez durement pendant de nombreuses années, on sent qu'il est très inquiet et qu'il se demande si ce n'est pas la fin d'une longue lutte menée depuis 1759, qui s'achèvera dans un noyautage impossible à briser. Voici des extraits de certains de ses articles qui indiquent son désarroi :

« Nous avons toujours considéré que notre « nationalité » ne pouvait se maintenir qu'avec la tolérance sincère, sinon l'assistance active de la Grande-Bretagne ; mais voici qu'on nous annonce que bien loin de nous aider à conserver notre nationalité, on va travailler ouvertement à l'extirper de ce pays. Situés comme le sont les Canadiens Français, il ne leur reste d'autre alternative que celle de se résigner avec la meilleure grâce possible. Résister, ce serait semer des germes funestes de discorde et de division entre eux et les populations Anglo-Saxonnes ou Celtiques auxquelles on les liera dès le moment où on aura brisé l'œuvre de Pitt ».

Et un peu plus loin :

« Pitt, note Parent, avait voulu isoler les Canadiens-Français des autres populations du continent et, ainsi les « lier à la métropole par les liens de l'intérêt, de l'honneur et de la reconnaissance. Tout au

²⁷ Il gardera très longtemps cette impression de dureté, d'injustice qu'il a eue à ce moment-là. Ainsi, dans sa correspondance avec Rameau de Saint-Père, dont il est question plus loin, il se déclare prêt à tout pour sortir de ce régime qu'il abhorre. C'est un effet lointain du traumatisme qu'il a subi en 1840 et dont il ne parvient pas à se guérir, même si pendant un quart de siècle il a été un fidèle serviteur du régime, mais instinctivement récalcitrant.

contraire, le projet Durham les poussera à se rapprocher de leurs voisins. »²⁸

« Puisqu'on nous immole aux exigences d'une minorité favorisée malgré les actes et les garanties qui équivalaient à un contrat social juré », essayons, conclut Parent, de montrer toute la bonne disposition nécessaire pour rendre l'alliance aussi profitable, aussi heureuse que possible, nous attendant à réciprocité de la partie conjointe ».

Et il ajoute :

« N'allons pas croire, toutefois que si nous nous résignons, nous acceptons le projet comme une mesure de justice et de saine politique ».

69

« Nous comptons « sur l'égalité dans la représentation ; sur la révision, non sur la destruction de nos lois ; sur l'usage libre de notre langue à la tribune et au barreau, et dans les actes législatifs et judiciaires, jusqu'à ce que la langue anglaise soit devenue familière parmi le peuple ; enfin sur la conservation de nos institutions religieuses. Ainsi ce que nous entendons abandonner, c'est l'espoir de voir une nationalité purement française et nullement « nos institutions, notre langue et nos lois » en tant qu'elles pourront se coordonner avec le nouvel état d'existence politique qu'on se propose de nous imposer. »

Il écrit enfin ceci qui semble indiquer qu'il a abandonné tout espoir :

« L'assimilation, sous le nouvel état de choses, se fera graduellement et sans secousse, et sera d'autant plus prompte qu'on la laissera à son cours naturel et que les Canadiens-français y seront conduits par leur propre intérêt, sans que leur amour-propre en soit trop blessé. »

Il est curieux de voir ce combatif, assommé tout à coup au point d'admettre l'assimilation sans révolte, simplement comme une chose inéluctable. Il faut qu'il soit bien découragé subitement pour s'exprimer ainsi, car il croyait profondément à la survie du Canada français. C'est Benjamin Sulte qui rappelle son exhortation à ses compatriotes. Elle a sa place ici, je crois :

²⁸ C'est ce qu'au début du siècle, Sir Robert Shore Milnes, lieutenant-gouverneur du Bas-Canada, avait cherché à empêcher. Dans une dépêche au duc de Portland, il montre le danger de laisser l'élite s'orienter vers les états du Sud en y cherchant sa formation et ses directives politiques.

« Vous manquez donc de courage, s'écriait-il, vous ne savez donc pas que pendant un siècle il nous a fallu, en maintes circonstances, avoir raison deux fois et le prouver quatre fois. Eh bien ! ce n'est pas un motif pour battre en retraite. La lutte nous va. À quoi sert de craindre !



70 Le rapport Durham fut suivi de l'Acte d'Union. Comme tous ses compatriotes, Parent le subit tout en en comprenant l'injustice et, à certains égards, l'odieux. Puis, comme beaucoup d'entre eux, il s'efforce d'en tirer les meilleurs résultats possibles. Ce qui est bien dans sa nature.

Malgré sa demi-surdité, il se laisse entraîner à faire de la politique. Il se présente dans le comté du Saguenay, aux premières élections qui suivent l'Acte d'Union. Découragé jusque-là, il se ressaisit et il tente de collaborer directement à l'œuvre nouvelle. Son petit-fils, Léon Gérin, raconte une anecdote amusante à propos de sa campagne électorale. Les deux candidats, écrit-il, font la lutte ensemble dans cet immense pays où les communications sont difficiles. Ils décident de mettre leurs dépenses en commun, ce qui est une formule nouvelle et assez étonnante pour nous qui sommes habitués à d'autres mœurs. Parent plaît plus que son concurrent parce qu'il apporte des idées qu'il développe avec bonhomie, de village en village. L'autre n'est pas de taille ; d'autant plus que Parent — assez malin — a imaginé de distribuer aux enfants les bonbons dont il s'est muni avant son départ. Il est élu député à la première législature de 1841. Il siège en Chambre à Kingston durant deux sessions et il prend part aux premiers débats. C'est lui par exemple, note Léon Gérin, qui fait modifier « la proposition de loi du solliciteur général Day relative aux écoles élémentaires. C'est encore lui qui, en 1841 (fait) décréter la traduction des lois en langue française ». On voit par là comme ses préoccupations restent constantes.

La demi-surdit  dont souffre  tienne Parent, le force   d missionner. Il devient fonctionnaire en 1843. Il le sera jusqu'  sa mort en 1874. Pendant toute cette p riode de sa vie, la capitale du Canada se d place de Montr al   Qu bec et de Kingston   Toronto²⁹. Elle se fixera quand la reine Victoria d cidera de la loger   Bytown. En choisissant l'endroit, la Reine veut que le gouvernement soit   l'abri des difficult s qu'on a connues quand le parlement a si g    Montr al, en particulier, o  la foule en col re a br l  et pill . La seule mani re d' viter cela, c'est que le parlement soit ailleurs, loin des bagarres possibles. Dans son choix, la Reine est inspir e par ses conseillers et, en particulier, par sir Edmund Head, qui voit dans Ottawa « un moindre mal ». Head est un ancien gouverneur du Haut-Canada. Subtilement, il conseille un compromis « entre deux villes, deux groupes ethniques et de multiples int r ts. »³⁰ Sans appel, la Reine d cide donc que le gouvernement s' tablira   Bytown, petit bourg que fr quentent militaires, marchands de bois et *draveurs*, mais qui est dans un tr s beau site, d'o  on aper oit l'Outaouais et la Gatineau. Depuis 1832, le bourg est travers  par le canal Rideau, construit pour des fins militaires et qui aura une utilit  uniquement touristique quand il ne sera plus question de prot ger la colonie contre une attaque des voisins du Sud.

²⁹ Le Gouvernement de l'Union si ge   Kingston jusqu'en 1843. Puis, il est transf r    Montr al sur les instances de L. H. La Fontaine. Le 25 avril 1849, sur la proposition de George Sherwood adopt e par 33 voix contre 25, il est d cid  que la l gislation si gera alternativement   Qu bec et   Toronto « malgr  les inconv nients de tous genres et les  normes d penses qu'entraiment le syst me alternatif et le d ménagement annuel. » En 1857, la Reine d cide que la capitale sera   Bytown qui, par la suite, deviendra Ottawa. C'est un compromis g ographique, ind fendable   l' poque, mais qui s'est r v l  acceptable par la suite. En 1866, les premiers services emm nent dans les immeubles nouveaux apr s des difficult s de toutes sortes au cours de la construction. Oppos  au syst me alternatif en 1849, George- tienne Cartier se rallie   la d cision de la Reine en mars 1857. « Discours de sir G. E. Cartier ». P. 13. Note d'Alfred D. De Celles.

³⁰ « T moin d'un Si cle : un essai photographique. » Office National du Film, Ottawa.

Étienne Parent a suivi le parlement dans ses pérégrinations depuis 1843. C'est ainsi qu'en 23 ans, il s'est déplacé sept fois, avec ses meubles et sa famille qui vient le rejoindre quand le séjour se prolonge. Benjamin Sulte l'a fréquentée assidûment. Partout où elle a séjourné, Parent tenait « maison ouverte pour tous les Canadiens attachés à la politique et aux lettres », note-t-il. Sulte³¹ en a été, comme Antoine Gérin-Lajoie³². C'est dans cette famille, où on l'accueille si gentiment, que Gérin-Lajoie fait la connaissance de Joséphine, la fille des Parent, qui est née à Québec en pleine bagarre politique. Sulte mentionne avec plaisir l'atmosphère qu'Étienne Parent et sa femme créaient partout où ils vivaient. « Deux ou trois générations ont passé chez-lui, écrit-il. Ce qu'on y a remué d'idées peut à peine se concevoir » ! De son côté, Antoine Gérin-Lajoie — l'autre gendre — rappelle le temps où il fréquentait la première fille de son vieil ami. Dans ses

³¹ Benjamin Sulte, né à Trois-Rivières (1841-1923). Journaliste de 1860 à 1867, puis fonctionnaire à Ottawa, traducteur, puis employé du gouvernement au département de la Milice et de la Défense, poste auquel le préparaient ses études faites à la Royal Military School of Quebec et son séjour dans l'armée au moment des combats contre les *Fenians*. Épouse en 1871, Augustine, la fille d'Étienne Parent.

Benjamin Sulte est surtout connu pour ses travaux d'histoire qui s'étendent sur plus d'un demi-siècle. Réunis par Gérard Malchelosse, ils ont fait l'objet d'une Collection intitulée « Mélanges Historiques », en 21 volumes. Dans un article paru dans les *Cahiers des Dix*, (1956, p. 159), l'abbé Albert Tessier le présente comme un homme gai, jovial, bourreau de travail, autodidacte, grand épistolier, qui entretient une longue correspondance avec deux Ursulines de Trois-Rivières de 1870 à 1923. Il est très ami avec les intellectuels de l'époque, de Chauveau et Verreau à Doutre et Gérin-Lajoie.

³² Antoine Gérin-Lajoie, né à Yamachiche en 1824. Avocat (1848), il a fait ses études au Collège de Nicolet. De 1845 à 1852, il dirige *La Minerve*, puis devient traducteur à l'Assemblée législative et, plus tard, bibliothécaire-adjoint du Parlement. Il y sera jusqu'en 1881. Il mourut à Ottawa en 1882.

Un des fondateurs de l'Institut Canadien, dont il fut deux fois le président. Ecrivain régionaliste d'un certain renom et auteur de *Dix ans au Canada, de 1840 à 1850* : l'histoire de l'évolution du Canada vers la responsabilité ministérielle.

Il épousa Joséphine, fille d'Étienne Parent, formant avec ce dernier et avec Benjamin Sulte (le second gendre de Parent), une des premières familles d'intellectuels au Canada français. C'est le milieu, créé par sa femme et sa famille à Ottawa, qu'Étienne Parent ne voulut pas quitter quand, au moment de la Confédération, le nouveau premier ministre de Québec, P. J. O. Chauveau, essaya de l'y attirer en lui offrant le poste de sous-secrétaire de la province. Ayant une situation semblable dans le nouvel État, Étienne Parent décida de rester à Ottawa, où étaient ses enfants, ses habitudes, sa vie d'homme rangé que l'aventure n'intéresse plus.

Mémoires, il raconte comment il a eu le coup de foudre un jour qu'Étienne Parent a fait venir sa famille à Toronto.

« M. Étienne Parent, assistant-secrétaire de la province, avait passé l'hiver de 1856 dans la même pension que moi ; mais il n'avait pas encore sa famille avec lui. Il partit vers la fin de mai pour aller la chercher à Québec, et comme la maison qu'il avait louée à Toronto n'était pas tout à fait prête, il fut obligé de venir pour quelques jours se loger à la pension Lewis, avec toute sa famille. Cette famille se composait de la mère, de trois jeunes filles dont l'aînée n'avait pas encore dix-huit ans. Ces jeunes demoiselles sortaient toutes du couvent, et elles avaient l'air modeste et timide qu'ont la plupart des jeunes filles qui entrent dans le monde . . . L'aînée, dont j'avais déjà entendu parler, comme d'une jeune fille d'esprit et de talent, attira particulièrement mon attention, et, dès le lendemain de leur arrivée, leur père m'ayant demandé de leur faire visiter la bibliothèque, j'acceptai cette proposition avec le plus vif plaisir. Je m'aperçus en examinant les livres avec mademoiselle Parent, qu'elle partageait absolument mes goûts pour la lecture, et surtout pour la poésie ; je fus surpris en même temps des connaissances qu'elle déploya : je n'avais aucune idée qu'on donnât dans nos institutions de femmes une instruction aussi variée. Si je fus enchanté de ses connaissances et de son goût, elle ne parut pas moins l'être des trésors que renfermait la bibliothèque. Elle ne cessait de répéter que j'étais dans un paradis terrestre, et prétendait que je devais être l'homme le plus heureux du monde . . . Peut-être lisait-elle déjà dans mes yeux une affection que je cherchais à refouler au fond de mon cœur. Et il ajoute « Nous ne fûmes pas longtemps cependant sans avoir l'occasion d'entrer dans certaines explications ». ³³

73

C'est charmant et simple. Comme on est loin du romantisme qui sévit alors au Canada français et qui fait d'autant plus de ravages qu'il est bien mal assimilé !

Étienne Parent et sa femme créent autour d'eux une atmosphère qu'apprécient ceux qui fréquentent leur maison. Il en avait d'ailleurs été ainsi longtemps avant la vie nomade que leur impose un fonctionnarisme ambulante. N'est-ce

³³ Pages 117 et s. Journal intime d'Antoine Gérin-Lajoie. Celui-ci épouse Joséphine Parent à Toronto, le 26 octobre 1858. La cérémonie a lieu à la cathédrale de St. Michaëls. B. des R. H. (P. 352-V XXX).

pas J. G. Barthe qui écrit lui aussi dans ses *Mémoires*, parus en 1885 : « (Sa maison à Québec) était alors le rendez-vous des plus éminents d'entre les jeunes patriotes du temps, des Elzéar et Isidore Bédard, des Huot, des Baron, des Morin, des Laqueux, des Dubord, etc. qui finirent par neutraliser dans le milieu de Québec l'influence bouillonnante du groupe de Montréal ». Ce qui est inexact dans le cas de Morin, cependant.

74

Sa vie nouvelle oriente Parent vers une étude d'ensemble du milieu canadien. De prendre contact avec l'autre groupe ethnique lui vaut également une conception différente des choses et des gens. Il voit les Anglo-saxons au travail ; il lit leurs économistes ; il se pénètre de leur conception simple, mais forte de la vie. Ils sont convaincus, dit-il, que la puissance est à ceux qui détiennent le commerce et l'industrie, ce qu'un vieux dicton exprime ainsi : « *Those who have the key of wealth are lords of all* ». Parent essaie de montrer à ses compatriotes que leur salut est dans l'industrie et dans l'agriculture, mais surtout dans les carrières économiques. Dieu sait qu'ils les avaient dangereusement négligées jusque-là. Il est intéressant à ce propos de voir ce que sont devenus les condisciples de Parent au collège de Nicolet : sept sont cultivateurs, un est juge, un autre archevêque, deux sont prêtres, deux autres notaires, enfin un est avocat³⁴. L'orientation est très nette : l'agriculture, le clergé, le droit. C'est contre cela que Parent s'élève quand il écrit :

« Hâtez-vous de vous mettre au niveau des nouveaux venus, sinon attendez-vous à devenir les serviteurs de leurs serviteurs, comme plusieurs d'entre vous l'êtes déjà devenus dans les environs des grandes villes. »

La phrase est fautive, mais l'idée est juste.

À côté des livres d'Adam Smith, de Ricardo, de Malthus, de McCulloch, Parent a lu les œuvres de Jean-Baptiste Say et

³⁴ Léon Gérin, dans *La Vie Nicolétaine* de septembre 1936. Vol. IV. P. 58.

de socialistes comme Proudhon ; c'est ainsi qu'on retrouve dans ses conférences les influences les plus diverses.

Parent réfléchit beaucoup après avoir quitté le journalisme et la politique. Il voit très clairement l'orientation à donner à ses gens pour leur permettre de jouer un rôle dans leur pays plus souvent qu'au moment des élections. Et comme à l'Institut Canadien, on lui demande des conférences, il écrit les *lectures*, suivant l'expression de l'époque, dont il va être question maintenant.

75

On a parlé de l'art de Parent, conférencier. Je crois que voilà un jugement impropre. À mon avis, Parent n'a jamais eu l'art du conférencier. Ses *lectures* sont longues, lourdes, parfois fatigantes comme un pensum. Pour les analyser, il faut fréquemment en réunir les éléments principaux comme on ferait d'un rébus. Mais dès qu'on débarrasse la phrase de sa gangue d'incidentes, dès qu'on écarte les considérations sans intérêt, l'idée dégagée jaillit très sûre, bien charpentée et hélas ! encore d'actualité. Malgré ses défauts, le style de Parent me paraît être très au-dessus de ce qu'on entendait trop souvent à l'Institut Canadien à cette époque. Pour s'en convaincre, il suffit de feuilleter le *Répertoire National* de J. Huston où se trouvent les élucubrations les plus étonnantes qui se puissent imaginer ; au point qu'on se demande qui blâmer davantage : l'éditeur qui les a publiées ou l'auteur qui les a écrites.

Voici, par exemple, la prose rimée d'un brave garçon du nom de Joseph Lenoir, avocat, dont Huston dit qu'il était « un de nos poètes les plus élégants » et que Monseigneur Roy mentionne dans *Nos Origines Littéraires*. Ce rimailleur qui n'hésitait devant rien, semble-t-il, avait lu en 1848 à l'Institut Canadien un poème intitulé *Graziella* qui commençait ainsi :

« Elle était belle, elle était douce,
Elle s'asseyait sur la mousse »

Lamartine, hélas ! n'en avait inspiré que le titre.

Un autre brave garçon à la figure d'angelot, hanté par le démon de la rime, enfanta vers la même époque un poème dont j'extrais ce quatrain, digne de *Catéchèse*, cette œuvre d'un candide théologien du vingtième siècle débutant; il est suave :

76

« Je réjouis la vierge
Confiante, sans détour,
Et fais luire le cierge
Qui allume son amour »

Et c'est intitulé *Bienfaits*.

Enfin, ces extraits d'une conférence donnée à l'Institut Canadien par le docteur Painchaud³⁵, dont le *Journal de l'Instruction Publique* écrivait en 1871 : « Tout Québec se rappelle encore les intéressantes et spirituelles conférences que le docteur donnait souvent à l'Institut ».

Dans celle-ci, consacrée à l'univers, le *lecteur* après avoir parlé de beaucoup de choses, présentait ainsi l'éléphant et le lion à son auditoire. Voici d'abord l'éléphant :

« Ce qui le rend beaucoup plus intéressant encore, ce sont les nobles sentiments qui forment son caractère : conservant la mémoire des bienfaits reçus, jamais il ne méconnaît son bienfaiteur ; il lui marque sa reconnaissance par les signes les plus expressifs, et lui demeure toujours attaché.

On en a vu sécher de douleur en perdant leur cornac ou l'homme qui a soin d'eux ».

³⁵ Grand ami de Philippe Aubert de Gaspé qui en parle ainsi dans ses *Mémoires* : « gai, spirituel, mordant, aimable, tournant tout en ridicule, même les choses les plus sérieuses. On lui reprochait, par ci par là, d'être un peu excentrique... ». A moins que le bon docteur ait fait de l'humour, on ne peut guère juger son esprit par ces piteux extraits.

Et maintenant le lion :

« À leur tête paraît le roi des forêts et des déserts, le lion, à la figure imposante, au regard assuré, à la démarche fière, à la voix terrible. Puissant et courageux, il fait sa proie de tous les autres, et n'est la proie d'aucun. Cependant, il ne tue que pour assouvir sa faim ; est-elle apaisée, il est inoffensif. Du reste, aussi généreux que fort, même dans l'état sauvage, il est reconnaissant du bien qu'on lui fait ».³⁶

77

Il est probable que le bon docteur, tel Marius, n'avait fréquenté l'éléphant et le lion que dans les livres.

Si je cite ici ces essais naïfs, frisant la niaiserie — ce qui est souvent le ton des œuvres d'imagination de cette époque — c'est pour leur opposer la gravité et l'intérêt que présentent les travaux d'Étienne Parent malgré leurs défauts. On ne trouvera ici que les conférences où il a esquissé les conditions de l'essor matériel des Canadiens français^{36a}. Après avoir lu l'analyse qu'il en fait, on conviendra, je crois, que le francophone du Canada aurait été beaucoup plus influent dans son pays, sa province et sa ville, en dehors des périodes électorales, s'il avait mis en pratique quelques-uns des conseils que Parent lui prodiguait.



³⁶ « *Le Répertoire National* » de J. Huston. Vol. IV. P. 217 et 224. Chez J. M. Valois & Cie (1893).

^{36a} Etienne Parent prononce de nombreuses conférences à Montréal et à Québec, qui indiquent ses principales préoccupations. Voici, par exemple, celles qu'il a faites de 1846 à 1852. À l'Institut Canadien : « L'industrie considérée comme moyen de conserver notre nationalité » (22 janvier 1846) ; « Importance de l'étude de l'économie politique » (19 novembre 1846) ; « Du travail chez l'homme » (23 septembre 1847) ; « Considérations sur notre système d'éducation populaire, sur l'éducation en général et les moyens législatifs d'y pourvoir » (19 février 1848) ; « Du prêtre et du spiritualisme dans leurs rapports avec la société » (17 décembre 1848). Puis à Québec — à la Société pour la fermeture de bonne heure des magasins — le 15 janvier 1852 : « De l'importance et des devoirs du Commerce ». Le 22 janvier et le 7 février 1852, à l'Institut Canadien de Québec : « De l'intelligence dans ses rapports avec la société ». Enfin, le 15 avril de la même année, à la Chambre de Lecture de Saint-Roch à Québec : « Considérations sur le sort des Classes Ouvrières ». Paul-Eugène Gosselin, dans *Étienne Parent*. Chez Fides. P. 14.

En établissant d'abord son diagnostic, Parent constate chez ses compatriotes une certaine répugnance à l'effort, qui lui semble dangereuse. D'abord, dans la classe élevée.

78 « Après la cession du pays, note-t-il, le peuple dut naturellement jeter les yeux sur les rejetons de ses anciennes familles pour trouver en eux des chefs, des guides dans la nouvelle voie qui se présentait, voie de progrès social, politique et industriel. Il n'avait plus besoin de capitaines pour courir les aventures ; le temps de la gloire militaire était passé ; mais il lui fallait des négociants, des chefs d'industrie, des agronomes, des hommes d'État. Combien ont rempli cette mission nationale ? Les uns ont fui devant le nouveau drapeau arboré sur nos citadelles ; les autres se sont réfugiés dans l'oisiveté de leurs manoirs seigneuriaux ; d'autres ont courtisé le nouveau pouvoir qui les a négligés, et, presque tous sont disparus par la même cause, l'oisiveté. Et le peuple, héréditairement habitué à être gouverné, guidé, mené en tout, ils l'ont laissé à lui seul ; »³⁷

Cette répugnance, il la trouve également dans les autres couches de la population. Tout comme George-Étienne Cartier la signale à la même époque dans un de ses discours, Parent écrit :

« Nous travaillons beaucoup moins qu'on le fait ailleurs et autour de nous, dans les pays où l'on vise un grand avenir, ou bien où l'on veut maintenir un glorieux passé. On se contente de peu et on n'a guère d'ambition ; sans cela on ne verrait pas si souvent nos jeunes Canadiens aisés se borner à vivre de leurs revenus, si très souvent ils ne mangent pas le fonds, au lieu de s'engager dans de grandes et utiles entreprises, profitables à eux et à leur pays. »

Le premier diagnostic est dur. Il établit une carence d'ambition, mais aussi l'absence de curiosité, qui empêche qu'on s'élève au-dessus de son travail par « un bon emploi de ses loisirs ».

Goût de la routine également chez l'homme de profession et dans toutes les classes de la société. Voyons cette page où la pensée du sociologue est vigoureuse :

³⁷ Il est curieux de rapprocher ici l'opinion de sir Robert Shore Milnes et celle d'Étienne Parent à un demi-siècle d'intervalle.

« J'ai dit aussi qu'il y en avait parmi nous, et c'était le plus grand nombre, qui ne travaillaient pas comme il le fallait, et là je voulais faire allusion à cet esprit stationnaire et routinier qui embarrasse encore la marche de notre industrie, et l'empêche de progresser à l'égal de celle de nos voisins et des nouveaux arrivés au milieu de nous. L'industriel anglo-saxon, qu'il soit artisan ou cultivateur, entend, au moyen de son art ou de son métier, s'avancer, s'élever dans l'échelle sociale, et à cette fin il est sans cesse à la recherche des moyens ou procédés d'abrèger, de perfectionner son travail, et le plus souvent il y réussit. Il sait que tout est perfectible, que tout s'est perfectionné avec le temps ; il lit tous les jours dans son journal, que tel et tel qui ne valaient peut-être pas mieux que lui ont introduit tel perfectionnement, fait telle découverte . . . pourquoi n'en ferait-il pas autant ? Chez nous, au contraire, nos industriels semblent croire que leurs pères leur ont transmis leur art dans toute la perfection dont il est susceptible. Ils vous regardent avec surprise, avec pitié même, si vous leur parlez d'amélioration ; et ils croient avoir répondu à tout, lorsqu'ils ont dit : nos pères ont bien vécu, faisant de cette manière ; nous vivrons bien comme eux. Eh bien ! non, vous ne vivrez pas comme vos pères, en faisant comme eux. Vos pères vous ont légué votre art dans l'état où il était en Europe, il y a deux siècles ; mais, pendant que l'art était stationnaire ici, il marchait là-bas. On y a introduit mille perfectionnements que vous ignorez, vous, mais que n'ignorent pas ceux qui sont venus et viennent en foule se fixer parmi vous et autour de vous ; que n'ignorent pas non plus vos voisins que vous rencontrez sur les marchés où se règlent les prix de vos produits. Non, ne vous flattez pas de vivre comme vos pères, lorsqu'ils étaient seuls ici. Hâtez-vous de vous mettre au niveau des nouveaux venus, sinon, attendez-vous à devenir les serviteurs de leurs serviteurs, comme plusieurs d'entre vous l'êtes déjà devenus dans les environs des grandes villes. »

79

Après avoir établi ce jugement dur, mais réaliste et qui, sous certains aspects, est encore d'actualité, Parent s'écrie :

« Sous l'ancien régime on avait une maxime qui, dans les temps et dans les lieux où elle fut suivie, contribua à mitiger ce qu'il y avait de vicieux dans le système social. Noblesse oblige, disait-on. Aujourd'hui que les nobles ne sont plus, et que la principale distinction sociale est la richesse, le riche, qui a hérité de la position du noble dans la société, doit en accepter les obligations et prendre pour règle que

richesse oblige. Êtes-vous riche, faites valoir vos richesses, augmentez encore votre fortune : l'accumulation des capitaux est la mère des grandes entreprises : travaillez. Ne vous sentez-vous pas l'aptitude aux affaires, livrez-vous à quelque étude utile ; enrichissez votre esprit : travaillez. N'êtes-vous pas propre aux travaux de l'intelligence, occupez-vous d'œuvres de bienveillance : tout le monde est capable de faire du bien à ses semblables. Et cela aussi c'est travailler, et de la façon qui n'est pas la moins méritoire. Vous prétendez au titre d'homme d'honneur ; mais est-ce honorable à vous, riche oisif, de ne pas remplir votre tâche dans la société où vous vivez ? Ces richesses que vous prodiguez en objets de luxe et d'amusement frivole, elles ne sont pas votre œuvre, elles eussent existé sans vous. Et quand elles seraient votre œuvre, ne devez-vous rien à la société qui vous les conserve, à Dieu qui vous les a données de préférence à d'autres ? Rendez donc à la société ce que vous lui devez, à Dieu ce qu'il attend de vous, dans la grande œuvre du progrès et du bonheur de l'humanité ». ³⁸

Et il ajoute :

« » par l'oisiveté je n'entends pas seulement l'entière cessation de tout travail, mais aussi cette paresse de l'esprit qui vous empêche de développer dans le travail toutes les ressources de votre intelligence, à votre avantage, comme à celui de votre pays et de l'humanité entière. Car ce sont les grands travailleurs qui font les grands peuples, et ce sont les grands peuples qui poussent l'humanité en avant. »

Enfin, il conclut :

« Favorisons donc par nos lois l'accumulation des richesses dans notre pays, mais en même temps mettons-y le travail en honneur, flétrissons l'oisiveté, et pour nous aider à parvenir à notre but, gardons-nous des lois qui peuvent favoriser la concentration des richesses dans certaines classes et les y perpétuer par voie d'hérédité ».

Voilà une idée qui, semble-t-il, est nouvelle au Canada français. Elle vient sans doute de Proudhon et des autres socialistes dont Étienne Parent a lu les œuvres. Rien dans ce sens ne se fera au Canada avant la guerre de 1914. C'est alors qu'on songera à établir un certain équilibre, en faisant

³⁸ Dans « Du travail chez l'homme », p. 59 et 60. Le *Répertoire National*. J. M. Valois & Cie, 1893.

profiter les moins favorisés des excédents de bénéfices réalisés par les autres. C'est en taxant le revenu individuel et collectif qu'on cherchera à mettre à la disposition de l'État les moyens voulus pour son effort de guerre, puis pour exécuter une politique sociale avec les ressources nouvelles dont on dispose. La pression s'accroîtra avec les années. À l'époque, Parent émet un vœu pieux. Pendant longtemps, rien n'empêchera l'individu de s'enrichir sans frein, mais bien peu le comprennent parmi les francophones.

81



L'idée de l'effort soutenu, intelligent, bien orienté et généralisé dans toutes les couches de la population, Parent la développe longuement dans la conférence qu'il prononce à l'Institut Canadien en 1847. Depuis qu'il a quitté le journalisme et la politique, il a beaucoup réfléchi. Si le travail lui paraît être la première condition de l'essor de ses compatriotes, il voit la seconde dans l'industrie. Or, à cette époque, les Canadiens français ne jouent aucun rôle dans l'industrie manufacturière, d'ailleurs assez peu développée au Canada, aucun rôle dans le commerce d'exportation et à peu près aucun dans l'importation.³⁹ À quelques exceptions près, ils se contentent d'être de petits commerçants dans les villes, de petits marchands et de petits propriétaires dans les campagnes et, pour le plus grand nombre, des paysans qui limitent leur activité à la seigneurie qui les soutient et les étouffe à la fois. À quelques exceptions près, ils assisteront bientôt, mais de loin, à l'extraordinaire essor des transports et de l'économie du centre et de l'ouest du pays. D'autres s'enri-

³⁹ Il y a de bien intéressantes exceptions, cependant. Ainsi, Joseph Masson qui, de petit commis, est devenu riche à cette époque. Il y a aussi Austin Cuvilier. Il y a enfin C. W. Carrier de Lévis et tous ces hommes auxquels Pierre-Georges Roy fait allusion dans ses *Fils de Québec*. Comme nous, il note que le recrutement se fait surtout dans les milieux les plus humbles. Venus à la ville jeunes et sans instruction, certains ont réussi après avoir fait un effort énorme. Ils ont presque tous mis sur pied des affaires intéressantes, mais qui ont disparu avec eux, par un processus généralisé que déplore Etienne Parent.

chiront, comme le rappelaient il n'y a pas encore longtemps les somptueuses demeures de la rue Sherbrooke, de la rue Dorchester et de l'avenue des Pins à Montréal, avant qu'elles ne fussent démolies. À part quelques-uns, les francophones se contentent d'une médiocrité et d'une misère que soulignera cruellement l'enquête royale faite vers 1888 sur les conditions du travail à Montréal. À l'époque où Parent prêche dans le désert, la situation des siens est presque aussi mauvaise qu'elle le sera à la fin du siècle. Le Bas-Canada commence de se dépeupler, au profit de ses puissants voisins. Il est étranglé par un régime des terres (qu'on modifiera, mais trop tard) et par une économie maintenue en veilleuse par ces défauts que Parent souligne dans un cruel diagnostic. Il ne s'est pas contenté de jeter le cri d'alarme. Il indique la voie à suivre dans une conférence qu'il intitule « L'industrie considérée comme moyen de conserver la nationalité canadienne française ^{39a}. » C'est à l'Institut Canadien que Parent prononce cette longue conférence en 1846, comme on l'a vu. À cette époque, l'Institut est le centre intellectuel le plus actif dans la région de Montréal. On y brasse des idées librement, tant qu'un certain esprit anti-clérical n'oppose pas ses dirigeants à Mgr Ignace Bourget, qu'effraient les opinions libérales de Louis-Antoine Dessaulles, de Joseph Doutre et de quelques autres qui s'attaquent au clergé, à ses initiatives et à certaines de ses prérogatives. L'Institut disparaît après l'anathème prononcé par Rome en 1869. Ce fut un malheur, car ainsi se dispersa un milieu intellectuel vivant et intéressant malgré ses outrances.

Voici comment s'exprime Étienne Parent, ce jour-là :

« L'on ne s'imagine pas, sans doute, que nous maintiendrons notre nationalité (toujours cette préoccupation) sans quelques efforts, sans dévouement, surtout situés comme nous le sommes, environnés, étreints

^{39a} Parent y voit le salut de ses gens, alors que tant d'autres, clergé en tête, affirment que la vocation du Canada français est strictement agricole. Après les crises qui se multiplieront, le réveil sera brutal un siècle plus tard.

de toutes parts, imprégnés même sur plusieurs points importants du dissolvant d'une nationalité étrangère. »

« Il nous faut agir dans le double domaine religieux et politique et surtout dans le domaine social car si nous voulons conserver notre nationalité, il faudra nous assurer une puissance sociale égale, pour le moins, à celle qui lui sera opposée. En vain nous retrancherions-nous derrière des traités ; en vain nous ferions-nous un rempart de tous les principes de la morale publique, du droit naturel et du droit des gens ; il est un droit qui dans le monde, et surtout entre peuples, l'a presque toujours emporté sur tous les autres droits, et ce droit est celui du plus fort, ou, ce qui presque toujours revient au même, le droit du plus habile ».

83

La pensée me paraît juste dans son réalisme. Parent la complète en indiquant que c'est sur l'industrie et la richesse que ses compatriotes devront appuyer leurs droits s'ils veulent les conserver.

« Je viens vous supplier d'honorer l'industrie ; de l'honorer non plus de bouche, mais par des actes, mais par une conduite tout opposée à celle que nous avons suivie jusqu'à présent, et qui explique l'état arriéré où notre race se trouve dans son propre pays.

« Non, messieurs, l'industrie n'est pas suffisamment honorée parmi nous ; elle ne joint pas ce degré de considération qu'elle devrait avoir dans l'intérêt de notre nationalité. Oui, nous avons encore des restes de ce préjugé, qui régnait autrefois chez la nation dont nous descendons contre le travail des mains, voir même contre toute espèce de travail ou d'industrie, où un noble cachait son écusson, lorsqu'il se trouvait obligé de s'occuper de quelque négoce, où la robe même avait peine à trouver grâce. Maintenant et chez nous, on ne peut plus, Dieu merci, viser à la noblesse ; mais l'on veut être homme de profession ; c'est encore l'amour des parchemins. Disons-le, on méprise l'industrie. S'il en était autrement, verrions-nous tous les jours nos industriels aisés s'épuiser pour faire de leurs enfants des hommes de profession médiocres, au lieu de les mettre dans leurs ateliers ou dans leurs comptoirs, et d'en faire d'excellents artisans ou industriels ? Verrions-nous ceux d'une classe plus élevée préférer voir leurs enfants végéter dans des professions auxquelles leurs talents particuliers ne les appellent pas, ou, ce qui est pis encore, leur préparer une vie oisive, inutile à eux et à

leur pays, au lieu de les mettre dans la voie de quelque honnête et utile industrie ? Et qu'arrive-t-il de ce fol engouement pour les professions libérales ? C'est que ces professions sont encombrées de sujets, et que la division infinie de la clientèle fait perdre aux professions savantes la considération dont elles devraient jouir. Ainsi l'on manque le but qu'on avait en s'y portant en foule. Ce dernier résultat n'est guère à regretter cependant, s'il peut amener le remède au mal dont je me plains. Mais qu'arrive-t-il encore de ce funeste préjugé qui fait qu'on a honte d'une honnête industrie ? Il arrive, messieurs, et c'est ici que le mal prend les proportions d'un mal national, il arrive, en général, que les sujets que nous jetons, pour ainsi dire, à l'industrie, cette force des nations modernes, sont toujours, à de rares exceptions près, bien inférieurs à ceux qui sortent du sein de la population nouvelle ».⁴⁰

Comme il pense juste lui, qui, de son bureau de fonctionnaire, voit ce qui se passe et réfléchit aux remèdes possibles, mais sans se faire trop d'illusions ! Il ajoute :

« Le préjugé qui ravalait le travail des mains et l'industrie en général, quoique bien absurde aux yeux de la raison, se conçoit dans les sociétés européennes, où pourtant il s'affaiblit de jour en jour ; il se conçoit, dis-je, dans les sociétés fondées dans l'origine sous les auspices ou par l'épée de la féodalité. Mais en Amérique, il est plus qu'absurde, il est contre nature ; et dans le Bas-Canada, il est suicide. Il est contre nature, parce qu'il nous fait renier nos pères, qui étaient tous des industriels ; il est suicide, parce qu'il tend à nous affaiblir comme peuple, et à préparer notre race à l'asservissement sous une autre race ».

Et le conférencier continue :

« Quelle puissance sociale conserverons-nous, acquerrons-nous, si nous continuons à user notre énergie dans des luttes ingrates, tandis que nous laissons à une autre origine la riche carrière de l'industrie ? Nous avons bien nos hommes de peine, nos artisans mercenaires ; mais où sont nos chefs d'industrie, nos ateliers, nos fabriques ? Avons-nous dans le haut négoce, la proportion que nous devrions avoir ? Et nos grandes exploitations agricoles, où sont-elles ? Dans toutes ces branches nous sommes exploités ; partout nous laissons passer en d'autres mains

⁴⁰ Certains réussissent, cependant. Ils suppléent à leur manque de formation, par beaucoup d'énergie, d'initiative et de flair.

les richesses de notre propre pays, et partant le principal élément de puissance sociale. Et la cause de cela, c'est que les hommes que nous mettons en concurrence avec ceux de l'autre origine, leur sont inférieurs et sous le rapport de l'instruction et sous celui des capitaux employés. Et cela, parce que ceux des nôtres qui auraient pu soutenir cette concurrence avec avantage, ont dédaigné de se livrer à telle ou telle industrie, préférant végéter avec un maigre parchemin dans leur poche, ou dissiper dans l'oisiveté un patrimoine qu'ils auraient pu faire fructifier à leur profit et à celui de leur pays ».

À propos de l'agriculture, une des formes de l'initiative les plus répandues dans le Bas-Canada, Parent note avec tristesse :

85

« Oui, messieurs, l'agriculture qui, dans nos anciens établissements, se traîne ignoblement dans l'ornière d'une routine surannée, et qui, pour cela même et par d'autres causes, ne fait que de lents et timides progrès vers la conquête du sol vierge qui nous environne de toutes parts. Hélas ! je vous le demande, qu'a-t-on fait pour l'avancement de notre agriculture ? On a voté beaucoup d'argent, il est vrai, pour aider les sociétés d'agriculture à donner des prix . . . Des prix à qui ? À des gens qui ne connaissent que les procédés d'une vieille routine. Autant vaudrait offrir des prix à des écoliers de 36^e pour des thèses de philosophie. Faites donc d'abord des agriculteurs, et ensuite vous entretenez l'émulation en donnant des prix aux plus méritants. »

Et sur la colonisation, il s'exprime ainsi :

« Qu'a-t-on fait aussi pour étendre à notre avantage le défrichement des terres incultes dont notre pays abonde ? Où sont nos sociétés pour faciliter l'accès à ces terres à la surabondance de notre population agricole, dans les anciens établissements, et lui fournir les moyens de s'y fixer et de s'y étendre, comme on le fait pour les colons de l'autre origine ? On a laissé faire, on a laissé aller les choses à cet égard comme à beaucoup d'autres. Eh ! messieurs, sommes-nous bien dans un siècle et dans des circonstances où l'on puisse impunément laisser faire, laisser aller les choses ? Nous sommes dans un monde où tout se meut, s'agite, tourbillonne. Nous serons usés, broyés, si nous ne remuons aussi ».

Voilà un tableau bien sombre, pensera-t-on peut-être ! Pour se convaincre qu'il ne l'était pas, il faut lire des textes

comme *A Political and Historical Account of Lower Canada*, comme les travaux de Joseph Bouchette, le rapport de lord Durham si précis sous certains aspects ou encore les rapports officiels sur l'agriculture publiés un peu plus tard. Il faut lire aussi les conseils que Mgr Ignace Bourget prodigue à ses ouailles, à peu près vers le même moment. Lui sait ce qui se passe. Il est d'une petite paroisse près de Lévis. Son père est cultivateur. Si Ignace Bourget est devenu pasteur des âmes, il sait bien quels sont les problèmes de ses gens parce qu'il les a vécus. Aussi leur prodigue-t-il les avis que personne n'écoute. Comme Parent, il parle dans le désert malgré le prestige que lui confère l'épiscopat.



Étienne Parent a été en milieu anglophone depuis 1841 et, comme je l'ai signalé, il a lu les grands économistes de l'époque. C'est ce qui le pousse à prononcer une autre conférence qu'il intitule *De l'Importance de l'étude de l'Économie Politique*. C'est l'occasion pour lui de revenir sur la nécessité de l'effort intellectuel orienté vers la production et la consommation des richesses, vers l'étude de l'économie du pays. Voici comment il s'exprime sur ce sujet, avec une remarquable compréhension du problème :

« Le temps n'est plus où, pour soutenir la lutte avec honneur ou avantage, il suffisait à nos hommes publics d'avoir du courage, du dévouement, de l'éloquence, et une grande connaissance du droit naturel, politique et constitutionnel. Le temps n'est plus en outre où, par notre masse seule, nous pouvions tenir en échec les éléments sociaux et politiques qui nous étaient opposés, dans une lutte qui avait pour objet les principes mêmes du gouvernement. Notre machine gouvernementale est maintenant régulièrement organisée. c'est-à-dire que les principes qui doivent en régler le bon fonctionnement sont arrêtés et reconnus, ce qui ne veut pas dire cependant que tout est pour le mieux dans l'arrangement politique actuel. Mais quant au gouvernement lui-même, il ne peut plus guère s'élever de questions théoriques, ou touchant son organisation ; il doit, avec son organisation actuelle, fonctionner

en harmonie avec la volonté populaire, exprimée par la voie des mandataires du peuple. Tout le monde est d'accord là-dessus. Mais la lutte n'est pas finie, et ne finira même jamais sous notre système de gouvernement ; elle a seulement changé de terrain. Des hautes théories gouvernementales, elle est descendue aux questions d'intérêt matériel, qui, pour la masse des peuples sont souvent d'une importance plus grande que les premières. Nous nous sommes battus pendant un demi-siècle sur la forme que devait avoir l'habitation commune ; et maintenant que ce point est réglé, chacun va travailler de son côté à y occuper la meilleure place qu'il pourra. Les mille et un intérêts divers qui remplissent la société vont se mettre à l'œuvre pour rendre chacun sa position de plus en plus meilleure, ou de moins en moins mauvaise. Et dans cette nouvelle lutte, il faudra non moins de talents et de lumières que dans l'autre ; seulement il en faudra d'un ordre un peu différent, sous certains rapports, de ceux que réclamait la lutte qui a précédé, et qu'il faut s'empresse d'acquérir, car sur la nouvelle arène comme sur l'ancienne, encore plus peut-être, la victoire devra rester aux plus habiles ; encore autant et plus que naguère, il faudra que nous ayons deux fois raison, et que nous soyons deux fois capables de le démontrer. Ainsi l'a voulu la Providence, qui nous a jetés dans ce coin du globe, pour y vivre au milieu de populations étrangères, dont nous ne pouvons attendre beaucoup de sympathie.

« Or, ces populations descendent d'une race d'hommes qui semble avoir entrepris la conquête ou la rénovation du monde par l'intérêt matériel. Son Dieu, c'est Plutus ; ses enfants ne naissent, ne vivent que pour le gain ; pour eux il n'y a d'autres rêves que des rêves de fortune, de fortune rapide et colossale ; pour eux point d'*aurea mediocritas*. Et ils mettent au service de cette passion, l'ardeur, l'activité, la constance, l'opiniâtreté que les hommes vouent ordinairement à la poursuite des objets, des passions les plus vives et les plus insatiables. »

Voilà des idées qui doivent plaire à Joseph Masson, qui les a appliquées dans ses affaires. Il n'a pas été nécessaire de le convaincre qu'il fallait s'enrichir. À peu près inculte quand il est venu à Montréal, il s'est formé à l'école des Écossais, durs à la tâche et au gain. Il ne l'a pas regretté. Il n'a pas réussi sa vie familiale au même degré, cependant, puisque, riches, ses fils se contenteront de jouir des biens qu'il

leur a laissés ; sauf Rodrigue, qui aura une carrière politique assez remarquable. En somme, on retrouve chez Joseph Masson ces qualités que Parent prône et, dans sa famille, les défauts que ce dernier a soulignés avec tant de désolation dans ses écrits.

Étienne Parent continue, au sujet de la science politique :

88 « Ce n'est pas une satire que je fais ici ; au contraire je ne fais que signaler un fait qui me semble providentiel, et je suis porté à croire que cette avidité d'acquérir chez la race anglo-saxonne, avidité, remarquons-le en passant, qui n'a fait que s'accroître chez la branche américaine de cette race, est destinée à former un chaînon dans l'histoire de l'humanité, un âge d'industrie, d'amélioration matérielle, l'âge du positivisme, l'âge de la glorification du travail. Sans le travail opiniâtre et incessant des nations industrieuses, le monde aurait beaucoup moins de jouissances matérielles et intellectuelles qu'il n'en a. Ainsi, loin de leur porter envie, on leur doit de la reconnaissance. Veut-on ne pas se laisser déborder, absorber, écraser par elles, qu'on fasse comme elles ; qu'on travaille avec ardeur, avec intelligence, avec constance comme elles. Les nations lâches et abruties étaient autrefois la proie des nations guerrières ; maintenant les peuples indolents et ignorants seront exploités par les peuples industriels et intelligents. C'est la loi de l'humanité ; tempérée, si vous voulez, chez celle-ci, par la religion, qui sait opposer le précepte sublime de la charité universelle à l'égoïsme des penchants humains, et la considération des biens éternels à l'entraînement des intérêts temporels ».

Que doit-on faire, se demande Étienne Parent ? C'est très simple il ne faut pas laisser aux autres le soin de défendre nos intérêts. Et, pour cela, il faut se mettre à l'étude de l'économie politique comme autrefois on s'est pénétré de la politique anglaise et de ses règles.

Il fallait quelque optimisme pour s'exprimer ainsi dans une société peu instruite, qui s'éveille au romantisme et qui n'a aucun goût pour les lectures austères. Parent le sent bien. Aussi, dans toutes ses conférences, s'adresse-t-il à la jeunesse qui l'entoure. Il la voit curieuse, mais peu développée intellec-

tuellement. C'est la jeune génération d'un pays qui a ses écoles primaires et même secondaires dans les villes, mais à qui l'Université n'a pas encore donné la formation supérieure. En dehors des centres, il sait quel problème présente l'instruction publique ⁴¹. Il l'expose longuement dans une conférence qu'il prononce à l'Institut Canadien en 1848. À ce moment-là, la question soulève la population entière, mais pas dans le meilleur sens. Pour faire pénétrer l'instruction dans les comtés les plus éloignés, on cherche à faire payer les frais par le peuple. Et alors c'est un tollé contre la taxe et les *taxeux*. Ces gens, dont les pères avaient respecté l'instruction, menacent de se rebeller contre ceux qui veulent rénover un régime scolaire presque inexistant. Les prêtres eux-mêmes ne peuvent rien, comme le note Parent :

« Là, le ministre de l'Évangile, pour ne pas compromettre son saint ministère juge prudent de s'abstenir. Plus loin, les hommes les plus influents, les plus justement réputés sont l'objet de la défiance publique. Ailleurs, nos bons habitants toujours si paisibles, si soumis aux lois, opposent la force ouverte aux agents de la justice. Sur d'autres points, nous avons à déplorer des attaques nocturnes contre la propriété, contre des maisons d'école même. »

Et pourquoi ce soulèvement ? Parce qu'on veut « apprendre à lire et à écrire » à des gens à peu près illettrés, mais en leur faisant payer les frais.

Parent sent qu'il y a là une des questions les plus urgentes dans le Bas-Canada. Il s'y attaque avec son ordinaire lucidité d'esprit.

⁴¹ Dans ses *Mémoires*, parus en 1970, le Chanoine Lionel Groulx note que son père, son parrain et sa marraine étaient illettrés. L'on était en 1878 et tous habitaient, à quelque ving-cinq milles de Montréal, près du petit village de Vaudreuil. Pour apprendre à lire et à écrire, sa mère avait dû marcher régulièrement treize milles par jour, de la ferme au couvent : aller et retour. C'est vers le même moment que Mgr Ignace Bourget exposait la pénible situation de l'instruction publique. Et c'est pour cela qu'à partir de 1842 il était allé chercher à l'étranger les religieux qui, pendant un siècle, suppléeront à la pénurie d'instituteurs laïques. À la même époque ou, un peu plus tard, d'autres gens, (des intellectuels) comme Jean-Baptiste Meilleur, l'abbé Hospice-Anthelme Verreau, Augustin-Norbert Morin et Pierre J. O. Chauveau réclamaient l'instruction à grands cris, mais sans succès.

« Pourquoi résiste-t-on à une mesure aussi bonne en soi se demande-t-il ? D'abord, parce que le fardeau de la taxe est presque partout hors de proportion des ressources individuelles. Il n'est pas inexact de dire que la "contribution la plus modique, jointe à la perte du travail des enfants au-dessus de douze ans, est une charge onéreuse pour un cultivateur du Bas-Canada ». Ce que l'on impose dans la plupart des cas, c'est donc le nécessaire.

« On a confié l'administration des écoles à des commissaires électifs, ajoute-t-il, qui, presque toujours, n'ont pas d'instruction eux-mêmes. De plus « dans tous les lieux où la loi a opéré, chaque canton a voulu avoir son école et les écoles se sont multipliés, je ne dirai pas au-delà des besoins de la population peut-être, mais assurément fort au-delà des moyens disponibles pour le soutien de bonnes écoles. Comme conséquence, on n'a comme instituteurs, dans la plupart des cas, que de pauvres hères sachant à peine lire et écrire. Mais qu'attendre, s'écrie Parent, de « commissaires illettrés eux-même, ou sous l'influence d'une population plus ignorante encore . . . » « Dans ce pays, où l'instruction est encore si rare, un homme passablement instruit et laborieux trouve autre chose à faire qu'à prendre une école avec une rémunération de vingt à trente louis. Un domestique de maison bourgeoise gagne plus que cela. »

En somme, conclut Parent, nous avons fait connaître l'éducation (à nos gens) sous une forme qui a dû les en dégôûter.

À l'appui de cette opinion, il y a aux Archives Publiques du Canada (Robertson, C.M.G. 24 D. 47) une bien curieuse lettre adressée par un instituteur de Saint-Paul de Lavaltrie à MM. Soupras et Marchand de Saint-Mathias, le 25 mars 1835. Il leur offre ses services comme commis. « Voilà que les Écoles sont touchées, écrit-il, et ma foi il faut que je prenne un autre partie que celui d'Instituteur. »

Devant la gravité et l'ampleur du problème, Étienne Parent suggère un certain nombre de réformes :

1 — Une administration centrale jusqu'à ce qu'on ait pu « former dans chaque localité un nombre suffisant d'hommes solidement instruits pour étouffer toute opposition sérieuse à l'éducation et pour gérer les

affaires d'école d'une manière satisfaisante. » Et alors décentralisation et contrôle central seulement. Formation d'un Bureau composé de fonctionnaires et d'un représentant de chacune « des principales communes chrétiennes, résidant au siège du gouvernement » et présidé par le surintendant de l'éducation.

2 — L'imposition d'une taxe progressive et non proportionnelle ; ce qui était en somme aller chercher l'argent où il était. Ou mieux encore imposition d'une taxe sur les successions dont le produit serait affecté à l'instruction publique.

3 — Des traitements aux enseignants fixés par la loi et variables suivant les endroits, « afin que l'instituteur, en quelque lieu qu'il exerce sa profession, soit sur le pied d'égalité, pour le moins, avec la généralité des pères de famille dont il est chargé d'instruire les enfants. » Faudrait-il alors fermer la plupart des écoles ? « Oui, si c'est nécessaire pour en avoir quelques bonnes. »⁴² Avec une seule bonne école, s'écrie Parent, vous pouvez, « dans l'espace de quinze ans, jeter dans une paroisse des centaines de jeunes gens solidement instruits, qui feront sauter à tous les yeux les avantages de l'éducation, en état d'exploiter les ressources de l'endroit, de conduire ses affaires locales, d'y guider l'opinion, et d'en rénover le caractère social, ce que vous ne ferez jamais avec les misérables écoles du jour. »

4 — Enfin, exonérer de l'impôt les localités qui sont incapables de le verser. « Rénovez l'instruction, affirme Parent, et vous aurez outillé notre peuple pour la lutte qu'il engage. Faites cela et du pauvre vous faites l'ami du riche, vous refondez votre peuple en une masse homogène et compacte ; vous donnez ou préparez la solution du plus grand problème social qui ait occupé les publicistes et les hommes d'État de tous les temps. Faites cela, et alors vous pourrez, la main sur la conscience, parler d'égalité et de fraternité humaine, vous dire chrétiens et libéraux. Sinon, renoncez à ces deux titres . . . »

Ainsi parla Étienne Parent il y a près d'un siècle. Si on l'eut écouté, on aurait réalisé de grandes choses. Et il

⁴² C'est la conclusion à laquelle on est arrivé longtemps plus tard quand on a remplacé l'école de rang par une école régionale, mieux organisée avec de meilleurs professeurs, tout en y transportant les élèves venus d'assez loin : chose que l'on n'aurait évidemment pas pu faire à l'époque. Malgré cela, il vaut la peine de retenir combien Étienne Parent voyait juste un siècle avant que la réforme ne fût appliquée.

n'aurait pas été nécessaire de tout chambarder, un siècle plus tard.



92 Parent est aux premières loges pour assister aux événements politiques qui se préparent à la fin de sa carrière. En 1864, les représentants des colonies anglaises de l'Atlantique se sont réunis à Charlottetown d'abord puis, avec les autres, à Québec. Les délégués du Canada-Uni n'étaient pas invités à la Conférence. Malgré cela, ils y sont venus dans un bateau qui les a déposés dans le petit port côtier où se trouve la capitale de la moins importante des colonies de l'Atlantique-Nord. On les accueille quand même. Pour bien souligner qu'ils n'ont pas de statut officiel, on les fait monter dans une loggia qui surplombe encore la Chambre d'Assemblée. Puis, comme ils sont les plus nombreux et les plus importants et comme ils s'intéressent au projet de fusion, on les invite à participer au débat sur le parquet de la Chambre. Ils sont là avec les autres délégués, chauves, ventripotents ou émaciés, au faciès garni de pattes de lapin envahissantes, dont un peintre nous a gardé le souvenir sinon fidèle, du moins officiel.

Sous l'influence des intrus de l'Ouest, on décide de se réunir à Québec, cette fois, à l'automne de 1864. C'est la Conférence de Québec. Elle n'est pas brillante comme le Congrès de Vienne (devenu inutile après le débarquement de l'Empereur à Fréjus) ; mais le rendez-vous de Québec donne lieu également à une vie mondaine et aux résolutions qui seront le point de départ de la fusion des colonies britanniques de l'Amérique du Nord.

Étienne Parent est un grand commis de l'État. Il ne peut discuter ouvertement les projets du gouvernement : on n'est plus à l'époque des bureaucrates qui, comme Joseph Bouchette, ne craignaient pas de demander l'Union ouvertement. S'il veut rester en place, le fonctionnaire doit être discret, surtout à un moment où la liberté de parole est chose bien

relative. Étienne Parent se garde donc d'écrire ou de parler publiquement des affaires de l'État. On peut savoir ce qu'il pense du projet nouveau, cependant, grâce à une correspondance qu'il entretient avec Edme Rameau de Saint-Père, écrivain français qui s'intéresse à ces francophones d'Amérique qu'on a oubliés depuis que Choiseul, duc de Praslin, a paraphé le Traité de Paris. C'est à Alger qu'Edme Rameau ⁴³ apprend l'existence des francophones d'Amérique. Dans *Témoignages d'Hier* ⁴⁴, Jean Bruchési raconte comment la chose s'est passée. Saisi par l'intérêt du sujet, Rameau écrit un livre qu'il intitule *La France aux Colonies*, fruit de ses lectures et de ses réflexions, car l'auteur n'est pas encore venu en Amérique. Les intellectuels du Bas-Canada accueillent l'œuvre avec joie quand on la reçoit à Québec. Enfin, l'on s'intéresse à eux de l'autre côté de l'océan !

Rameau de Saint-Père vient dans la Colonie en 1860.⁴⁵ Ce sera le point de départ de nombreuses amitiés, dont celle qui le lie à Parent. Attiré par le charme d'une jeune Canadienne de Saint-Hyacinthe, il songe à l'épouser et à se fixer au pays. Il y renonce cependant, revient en France, s'y marie, mais reste attaché à ce pays du Canada, où il a des amis et des correspondants à qui il pose des questions précises et nombreuses.

⁴³ Étienne Parent le taquine un jour en lui rappelant qu'il est devenu « de Saint-Père » bien récemment.

⁴⁴ Chez Fides, Montréal. Page 143. Voici comment M. Bruchési explique de quelle manière Rameau de Saint-Père commence de s'intéresser au Canada : « D'une activité débordante, Rameau ne trouve bientôt plus de quoi la satisfaire à Paris seulement et part pour l'Algérie, désireux d'y consacrer au moins une partie de son temps et de ses forces à l'extension de la France. Il achète des jardins à Blidah, des maisons à Alger. Un jour, vers 1850, auprès du futur Cardinal Lavigerie, il rencontre des missionnaires qui lui parlent du Canada, de ces Français d'Amérique qui ont gardé, paraît-il, avec la langue et les traditions ancestrales, le culte de l'ancienne mère-patrie. Le plus grand nombre habite les deux rives du Saint-Laurent, mais il y en a en Acadie, en Louisiane, en Nouvelle-Angleterre, au Détroit. Rameau décide sur-le-champ de s'intéresser à ces frères éloignés qui ne sont peut-être plus que des cousins dont l'histoire, si elle est connue des Français de France, vaudra pour ceux-ci la plus belle leçon d'espérance et de fierté ».

⁴⁵ À plusieurs reprises par la suite, Rameau de Saint-Père écrira des articles sur le Canada dans des revues comme *L'Economiste*, *Le Correspondant*. Étienne Parent s'y réfère dans ses lettres à l'auteur.

Étienne Parent est parmi les plus fidèles. Ainsi, pendant treize ans, il écrit régulièrement à l'auteur de *La France aux Colonies*⁴⁶. On voit les liens qui s'établissent entre les deux hommes par les détails intimes qu'ils échangent : naissances, décès, inquiétudes familiales ou soucis patriotiques, même si Parent appelle encore son correspondant « Cher monsieur » et « Mon cher monsieur et ami », ou encore « Cher monsieur et ami ». À cette époque, on est loin du tutoiement qu'utilisent si facilement les jeunes de nos jours. On garde ses distances et l'on a raison : le tutoiement étant une forme d'intimité qu'autorise à peu près seule une amitié d'enfance.

Rameau de Saint-Père reçoit très gentiment le fils aîné de son ami canadien. Il l'invite dans sa province natale, lui présente des gens, bref le traite un peu comme son fils. Ce sera le point de départ d'une correspondance qui se prolongera au-delà de la mort d'Étienne Parent. Celui-ci rend visite à son ami Rameau également.

Ce qui est intéressant pour nous, c'est de voir comme, après les civilités ordinaires, Parent va tout de suite au fond des questions qu'on lui pose de Paris. Il parle en toute liberté des *Fenian Raids*, de la crainte des États-Unis après la guerre civile qui oppose le Nord et le Sud. « Nos pauvres sudistes », écrit-il à un moment donné ; ce qui montre où sont ses amitiés. « Après cela sera-ce notre tour ou celui du Mexique ? » Et il ajoute : « Si l'Angleterre fait ce qu'elle doit, nous nous battons ; autrement nous négocierons au mieux. » Cela indique une inquiétude qui semble régner dans les milieux officiels de l'époque. George-Étienne Cartier, par exemple, en fera le leitmotiv de sa campagne. Un peu effrayé lui-même, le haut clergé l'appuiera, même si Mgr Ignace Bourget se fait un peu tirer l'oreille pour accepter officiellement le projet

⁴⁶ M. Jean Bruchési a dans ses cartons quelque quarante-cinq lettres échangées entre Parent et Rameau.

de confédération et pour recommander à ses ouailles de l'appuyer.



Dans ses lettres à Edme Rameau, Parent parle du choix que la Reine vient de faire de Bytown, petit trou dans la sauvagerie environnante qu'on va bientôt transformer en capitale. S'il n'est pas très enthousiaste, il n'est pas le seul, dans les milieux officiels, à ne pas approuver le choix de la souveraine. Ainsi, en 1866, le vicomte Monck, gouverneur général du Canada, proteste contre le choix du lieu. De son côté, le marquis de Lorne, qui plus tard y habitera lui-même, affirme que la capitale ne restera pas à cet endroit. Le lieu est enchanteur, mais la capitale est si loin de tout à une époque où les communications ne sont pas faciles.⁴⁷

95

Il faut chercher dans cet échange de correspondance surtout ce qu'Étienne Parent pense de l'union (régime qu'il vit et qu'il craint) et du projet de confédération.

Parent a été traumatisé par le Rapport Durham et par l'Acte d'Union qui l'a suivi. Découragé un moment, comme on l'a vu, ne pensait-il pas que tout était fini pour ses gens. Il n'y avait plus pour eux qu'à s'adapter et à se fondre dans la masse anglo-saxonne. De cette époque, il a gardé une grande méfiance du régime. Et cela s'explique. Si les hommes politiques ont essayé d'en tirer le meilleur parti possible, ils n'ont pu empêcher certaines mesures injustes comme la répartition des dettes, le Haut-Canada faisant partager au prorata par l'autre province les engagements qui ont été

⁴⁷ Ottawa est, à ce moment-là, très isolée. Aucune voie ferrée ne relie encore la capitale au reste du pays. Comme l'écrit Léon Gérin dans « Le pays et la famille de Gérin-Lajoie », — aucune voie ferrée ne reliait la capitale adolescente, informe, du Dominion au cœur de la province française que baigne le grand fleuve Saint-Laurent. Pour s'y rendre à partir d'Ottawa, on avait le choix entre deux routes combinant le trajet par eau avec celui du rail.

« L'itinéraire préféré (sauf l'hiver) consistait à descendre en bateau le cours de l'Ottawa, grand tributaire du Saint-Laurent. » Or, il fallait compter encore tout un jour pour cela. (B. des R. H. — Octobre 1924. Vol. XXX. N° 10. P. 291).

contractés pour des travaux de superstructure faits à l'avantage de l'un, mais guère de l'autre. Et puis il y a la crainte que le Haut-Canada ne muselle le Bas-Canada. Dans une de ses lettres à Rameau de Saint-Père, le 6 janvier 1864, Étienne Parent explique pourquoi il est favorable au régime nouveau :

96 « Croyez-en les vieux défenseurs de notre nationalité, écrit-il, la pire position pour nous, c'est l'union législative avec le Haut-Canada, qui lui donne le droit de s'immiscer dans nos affaires locales et à nous le même droit à son égard. Ces deux droits ne marcheront jamais d'accord et il faudra que l'un dévore l'autre, et on prévoit lequel sera dévoré. A tout prix, brisons cette funeste union, et chacun redeviendra maître chez soi, ne s'occupera plus des affaires de son voisin. Les dangers de la confédération sont incertains et éloignés, ceux de l'union sont certains et imminents. »

Dans cette même lettre, il évoque pour son interlocuteur la menace que les États-Unis font peser sur le Canada. En se livrant ouvertement à son correspondant, Parent me paraît exprimer le sentiment des milieux officiels. Il est bien placé pour le connaître à cause du poste élevé qu'il occupe au gouvernement. Voici comment il expose ses craintes :

« Nos voisins deviennent menaçants et l'Angleterre nous dit clairement qu'elle n'a pas de troupes suffisantes à nous envoyer et qu'elle ne pourrait guère faire qu'une diversion avec sa flotte sur les côtes américaines. En ce cas, l'Angleterre pourrait bien brûler quelques villes maritimes, mais le Canada serait subjugué, et perdu à tout jamais l'espoir de voir un peuple français se perpétuer sur le continent américain. Vingt-cinq mille hommes de troupes françaises, envoyés de ce côté au secours de l'Angleterre, empêcheraient ce malheur irrémédiable. »

C'est l'époque où, en France, on prépare l'expédition du Mexique, qui devait se terminer lamentablement.

Cette crainte des États-Unis, c'est aussi, sans doute, ce qui pousse Londres à réunir les colonies d'Amérique en un seul pays, face à ses puissants voisins.

En 1856, Parent avait opté pour la constitution d'un État dans la Fédération américaine plutôt que d'accepter au Canada la représentation au prorata de la population, qu'on cherchait à imposer aux deux Canadas depuis que la province d'en haut avait pris son essor. Il a évolué parce que le projet de confédération, selon lui, permet de créer une entité francophone ayant les pouvoirs voulus pour résister à la pression environnante. Il craint, cependant, certaines attributions qu'on se prépare à donner au pouvoir central. Il exprime alors un vœu pieux sans trop croire à sa réalisation.

97

« Hélas ! oui, note-t-il, si nous pouvions, avec la garantie des puissances, obtenir la position de la Suisse et de la Belgique, ce serait un grand bonheur, en autant que notre position vis-à-vis des États-Unis y est concerné ; mais cela ne réglerait pas nos rapports avec le Haut-Canada ; cette question est la principale, c'est le nœud gordien de la situation. Or à cela, nous ne voyons que deux issues, ou la confédération ou la représentation par la population avec le régime actuel, et de ces deux issues la dernière nous paraît la plus dangereuse. Je disais en 1856 que je préférerais l'annexion aux États-Unis, à la condition de former un État séparé, à la concession de la représentation par la population et je suis encore de cet avis, malgré l'immense dette des États-Unis, dont il nous faudrait payer notre quote-part : ce serait le prix de notre autonomie locale, qui n'aurait alors à redouter que l'accroissement de l'influence et de l'élément anglo-saxon, qui serait la conséquence de l'annexion. Et avec notre immense supériorité numérique actuelle, nous pourrions tenir longtemps tête à l'envahissement de ce côté, de sorte que la providence à laquelle vous nous conseillez de nous confier, n'aurait de sitôt à intervenir en notre faveur. »

Mais comme cela paraît contredire la crainte que Parent exprime à l'endroit des États-Unis ! Dans un cas, il cherche une solution au problème de l'élément francophone. Dans l'autre, il s'effraye d'une guerre possible entre le nouveau pays en voie de formation et son puissant voisin.

Enfin, dans cette même lettre du 6 janvier 1864, Parent explique aussi le désir qu'il partage de créer un gouvernement fort, capable de maintenir l'ordre en cas de crise :

« Savez-vous que tandis que vous attribuez aux trop grands pouvoirs du gouvernement de Washington, la guerre qui désole maintenant le Sud et ruine le Nord, ici on attribue cette guerre aux pouvoirs trop restreints de ce gouvernement. C'est pourquoi l'on s'est entendu pour former un gouvernement fort et puissant, capable de comprimer moralement avant leur naissance, ou de supprimer tout d'un coup par la force, toutes dispositions à troubler l'ordre établi ».

98

Dans d'autres lettres, Parent parle de l'émigration aux États-Unis dont on aperçoit le danger et qu'on espère endiguer par la colonisation dans la vallée du Lac Saint-Jean et les Cantons de l'Est. Il mentionne aussi le chemin de fer dont on projette la construction entre Québec et Montréal. Ce sera la première étape de cette voie ferrée que Louis-Adélarde Senécal terminera, dirigera et dont il contribuera à vendre, plus tard, une partie au Pacifique Canadien au profit du gouvernement de Québec et une autre à l'avantage d'un groupe dont il est un des participants.

Ailleurs, dans une lettre du 3 juin 1864, Parent parle de l'avenir du Canada comme pays minier. Il note avec désolation :

« Seuls nos voisins du Sud ont le « personnel scientifique et financier nécessaire... » A nous, il ne restera que les miettes, ajoute-t-il, tant qu'on n'initiera pas nos jeunes gens instruits à l'industrie minière ».

Il souhaite que la France s'intéresse à l'exploitation du sous-sol canadien. C'est un autre vœu qui n'aura pas de suite, tant on reste convaincu en France que le Canada est la chasse gardée de l'Angleterre. Quinze ans plus tard, avec le Crédit Foncier Franco-Canadien on assistera à un début de collaboration franco-canadienne qui, pendant longtemps, n'aura pas d'autre suite.

Cette correspondance, à laquelle on ne peut donner plus d'importance ici, montre Étienne Parent sous son vrai jour : réfléchi, s'intéressant de très près aux problèmes de son

groupe, de son pays, à l'évolution politique, à la colonisation, à l'émigration qui vide le pays de son essence, même si la société patriarcale, comme il le dit, se ressaisit, comble les vides et dure. Malgré l'intérêt qu'il porte aux intérêts supérieurs de son pays, il reste très humain. On voit dans ses lettres comme il s'intéresse aux affaires familiales de son correspondant. Il prend la peine de se désoler que Rameau ait perdu son premier enfant, comme son fils Henri. Il se réjouit qu'un autre soit en marche. On le sent très près de ce Français dont il a appris à connaître la gentillesse et l'intérêt qu'il porte à son pays. C'est ce sens de l'humain qui rend Parent si sympathique et qui lui permet de grouper autour de lui tant de jeunes et de moins jeunes dans une société qui leur est étrangère, dans les villes où le gouvernement s'installe à la recherche d'un gîte permanent. Comme on l'a vu, il ne le trouvera qu'en 1866 quand les nouveaux immeubles d'Ottawa accueilleront les services de l'État, après des difficultés de toutes espèces.



Dans ses *Souvenirs d'un demi-siècle*, J. G. Barthe prête du génie à Étienne Parent. Barthe était de Sorel, me disait un spirituel prélat, à qui je signalais la chose.

Quoi qu'il en soit, il faut admettre que Parent exerça une influence certaine, mais éphémère malheureusement, à une des époques les plus difficiles de notre histoire. Un moment, il fit école. Autour de lui se groupa une jeunesse intelligente et cultivée, qui comptait entre autres, ses gendres Benjamin Sulte et Antoine Gérin-Lajoie. Parent éveille en eux le goût de l'effort intellectuel, de la production littéraire ; mais funestement après sa mort, personne ne continue son œuvre de sociologue. Pour voir des intellectuels se préoccuper du problème économique et social au Canada français, il faut attendre la fin du siècle avec Edmond de Nevers, Errol Bouchette, Léon Gérin — petit-fils de Parent — et, au siècle

suisant, le moment où Edouard Montpetit donnera sa mesure.⁴⁸ Précurseurs, ils montrent la voie nouvelle car tous quatre font valoir qu'il faut tendre à la richesse non « comme une fin, mais comme un moyen », suivant la formule qu'Édouard Montpetit trouvera pour calmer les appréhensions d'un clergé encore bien puissant. Après Parent, on se heurte longtemps à un vieil instinct héréditaire plus fort que le raisonnement le plus serré. Et pendant ce temps, les Anglais, les Écossais et les Juifs immigrés dans notre pays, s'installent aux postes de commande de l'économie, sans qu'il soit nécessaire de les convaincre que s'enrichir est une nécessité individuelle et nationale.⁴⁹

⁴⁸ Dans *Rétrospective d'économie sociale au Canada français*, Gustave Lanctot rappelle le nom de ceux qui ont parlé d'économie sociale après Parent. On les compte sur les doigts de la main. Avant Léon Gérin, Edmond de Nevers et Errol Bouchette, il y a quelques écrivains qui se risquent à traiter d'économie, mais leurs travaux sont élémentaires. Ce n'est qu'avec Édouard Montpetit que la science économique prend vraiment forme. De son côté, l'abbé Lionel Groulx voit très juste dans ce domaine. À l'*Action française*, il fait paraître de nombreux articles qui montrent ses préoccupations constantes. Il n'est pas économiste, mais il sent combien il est important pour ses compatriotes de s'orienter vers les affaires.

⁴⁹ Il y a lieu ici de remercier ceux qui m'ont aidé à réunir la documentation qui a servi à ce travail. Je tiens à mentionner en particulier Madame Juliette Rémillard qui, à l'Institut d'histoire de l'Amérique française, remplit sa fonction avec tant de gentillesse et de compétence, l'abbé Honorius Provost, le personnel des Archives du Canada et celui de la collection Gagnon, à la Bibliothèque Municipale. Je m'en voudrais d'oublier mes excellents amis Alice Poznanska, Jean-Jacques Lefebvre et Gustave Lanctot, dont les avis me sont précieux. Les deux premiers, en particulier, ont bien voulu lire mon texte et m'indiquer certaines corrections ou précisions à y apporter.

LE BLANC ELDRIDGE PARIZEAU, INC.

Courtiers de Réassurance

Bureaux associés :

ELDRIDGE & CO. LTD., LONDON, ENGLAND

LE BLANC ET DE NICOLAY, S.A., PARIS, FRANCE

LE BLANC ELDRIDGE PARIZEAU, INC.

275, RUE SAINT-JACQUES OUEST - MONTRÉAL 1 - 288-1132

**PLUS PRÉSENTE,
PLUS EFFICACE,
DANS LA VIE DE CHACUN**



L'Union Canadienne

Compagnie d'Assurance

**VIE - INCENDIE - AUTOMOBILE - VOL - FIDÉLITÉ
RESPONSABILITÉ - MULTI-RISQUES - CAUTIONNEMENT**

Siège social: Québec



GROUPE STANSTEAD & SHERBROOKE

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE STANSTEAD & SHERBROOKE
UNITED SECURITY INSURANCE COMPANY
STERLING INSURANCE COMPANY OF CANADA

Siège Social - Sherbrooke, Québec

FONDÉE EN 1835

TABLEAU DE CROISSANCE

(en milliers de dollars)

	Primes Brutes Souscrites	Primes Nettes Souscrites	Réserve de Primes Non Acquises	Actif
1970	\$8,847	\$6,139	\$3,247	\$10,464
1969	6,003	3,730	2,186	6,694
1968	5,254	3,271	1,951	6,578
1967	4,673	3,217	1,948	6,025
1966	4,508	3,304	1,857	5,477
1965	3,706	2,169	1,445	4,793
1964	3,169	1,851	1,310	4,206
1963	2,723	1,684	1,130	3,502
1962	2,202	1,149	898	3,148
1961	2,090	1,138	907	3,037
1960	2,094	1,155	915	2,903

Surplus pour la protection des assurés : \$2,312,000

J. P. GAUTIER, Président et Directeur Général

SUCCURSALES

Halifax - - - - 1730, rue Granville

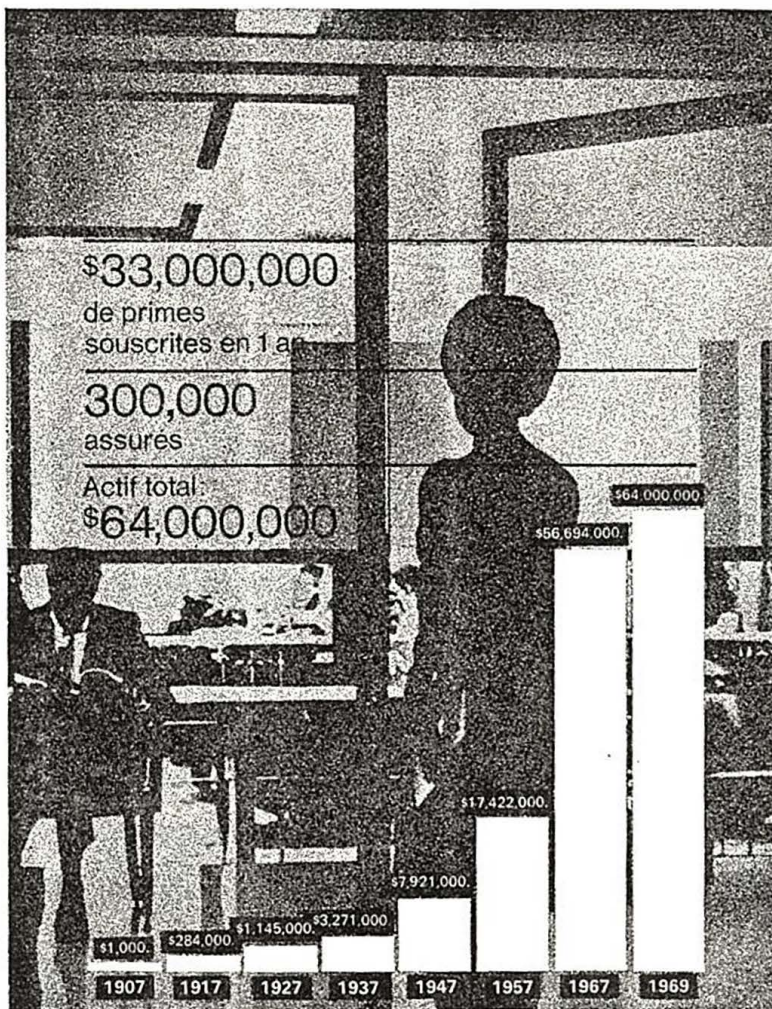
Montréal - Suite 201, Place du Canada

Québec - - - - 580, Grande Allée Est

Toronto - - - - 20, rue Eglinton Est

Vancouver - - - - 5655, rue Cambie

Les résultats 1969 du **GROUPE COMMERCE** confirment votre confiance!



LE GROUPE Commerce

COMPAGNIES D'ASSURANCE CANADIENNES *Siège Social St-Hyacinthe, Qué.*
GÉNÉRALE DE COMMERCE – CANADIENNE MERCANTILE – CANADIENNE NATIONALE

MARTINEAU, WALKER, ALLISON, BEAULIEU PHELAN & MacKELL

Avocats

3400 Tour de la Bourse - Place Victoria
Montréal (115)

Le bâtonnier JEAN MARTINEAU, c.c., c.r.

GEORGE A. ALLISON, c.r.

CHARLES A. PHELAN, c.r.

ANDRÉ J. CLERMONT

ROBERT A. HOPE

J. LAMBERT TOUPIN

F. MICHEL GAGNON

C. STEPHEN CHEASLEY

JAMES A. O'REILLY

JACK R. MILLER

MICHEL LASSONDE

JEAN S. PRIEUR

JEAN L. C. AUBERT

JAMES G. WRIGHT

ANDRÉ J. THERRIEN

STEPHEN HELLER

ROBERT H. WALKER, c.r.

ROGER L. BEAULIEU, c.r.

PETER R. D. MacKELL, c.r.

JOHN H. GOMERY

MAURICE E. LAGACÉ

BERTRAND LACOMBE

EDMUND E. TOBIN

RICHARD J. F. BOWIE

ROBERT P. GODIN

BRUCE CLEVEN

SERGE D. TREMBLAY

MICHAEL P. CARROLL

CLAUDE H. FOISY

CLAUDE LACHANCE

MAURICE FORGET

PIERRETTE RAYLE

avocat-conseil :

L'HONORABLE ALAN A. MACNAUGHTON, c.p., c.r.

Téléphone : 878-1971

Adresse téléphonique "CHABAWA"

GÉRARD PARIZEAU, LIMITÉE

Courtiers d'assurances agréés

Étude et administration de portefeuilles d'assurances

410, RUE SAINT-NICOLAS - MONTRÉAL - 842-3451

Pierre CHOUINARD

Gérald LABERGE

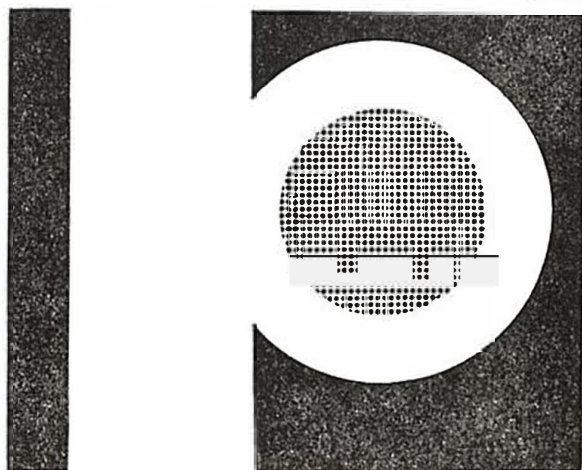
Gérard WHITE

Gérard PARIZEAU

Marcel MASSON

André TOWNER

LE GROUPE



PRÉVOYANTS

ASSURANCE-VIE - ASSURANCE GÉNÉRALE

Siège social :

801, RUE SHERBROOKE EST - MONTRÉAL

**ENTIÈREMENT CANADIENNE
ET VRAIMENT DIGNE DE CONFIANCE**

Economical
COMPAGNIE MUTUELLE
D'ASSURANCE

DOMICILES

AUTOMOBILES

COMMERCES

FONDÉE EN 1871

ACTIF: PLUS DE \$30,000,000

SIÈGE SOCIAL — KITCHENER, ONTARIO

Succursales

VANCOUVER

LONDON

EDMONTON

OTTAWA

WINNIPEG

MONTRÉAL

TORONTO

MONCTON

HAMILTON

HALIFAX

GUY LACHANCE, A.I.A.C.

W. W. FOOT, F.I.A.C.

Directeur de la succursale du Québec

Président

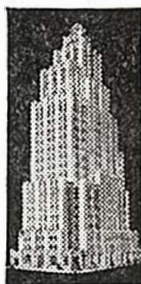
276, rue St-Jacques ouest

Siège social

Montréal, P.Q.

Kitchener, Ontario

Siège social:
Édifice de La Prévoyance



507, place d'Armes,
Montréal

EN ASSURANCE GÉNÉRALE,

La Prévoyance dépasse 90% des compagnies
quant au chiffre d'affaires réalisé au Canada.

EN ASSURANCE-VIE,

La Prévoyance dépasse 80% des compagnies
quant au volume d'affaires en vigueur dans le Québec.

*Les progrès rapides et constants de La Prévoyance
signifient à la fois compétence et expérience.*

Vous pouvez compter sur

LA PRÉVOYANCE
COMPAGNIE D'ASSURANCES

PROGRAMMES D'ÉTUDES EN ADMINISTRATION

L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES offre à l'intention des adultes plusieurs programmes d'études dans les domaines de l'administration.

- I - A ceux qui détiennent déjà un diplôme universitaire, l'Ecole offre des programmes d'études conduisant à :
- un **diplôme en sciences administratives**
 - un **certificat en recherche opérationnelle**
- II - Aux cadres de l'entreprise qui veulent se perfectionner, l'Ecole offre aussi des sessions d'études sur les différentes fonctions de l'entreprise. Ces cours se présentent sous forme de cours réguliers, de sessions intensives, de séminaires, etc.
- **Administration de l'entreprise**
 - **Administration du marketing**
 - **Administration de la vente**
 - **Cours de perfectionnement en administration**
- III - A ceux qui, sans détenir un diplôme universitaire, veulent se donner une formation en administration, l'Ecole offre un programme d'études conduisant à un certificat en sciences administratives.
- IV - A ceux qui recherchent une formation professionnelle, l'Ecole offre des programmes d'études en collaboration avec plusieurs grandes associations professionnelles qui évoluent dans l'une des fonctions de l'administration.

Pour plus de renseignements sur ces cours, communiquer avec

LE SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES
ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES DE MONTRÉAL
5255, avenue Decelles, Montréal (250e)
Tél.: 343-4440

**NE JOUEZ PAS
AVEC LE FEU**



ASSUREZ-VOUS



LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DES CAISSES POPULAIRES

vous protège

INCENDIE/RESPONSABILITÉ CIVILE/VOL/ASSURANCE COMBINÉE POUR MAISON D'HABITATION
RESPONSABILITÉ PERSONNELLE/RESPONSABILITÉ PATRONALE/GARANTIE FIDÉLITÉ GLOBALE/AUTOMOBILE